



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 39

3 octobre 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	23
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
4. Indemnisation	72
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	79
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	87
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	295
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives <i>Audience pro forma</i>
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I C. Audren inc. (Courtier d'assurances, Insurance broker) et Claude Audren (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-021	Alain Gélinas	8 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I 4242033 Canada inc. et Linda Paradis	2013-023	Alain Gélinas	8 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Duncan Ross Ltée, Robert Duncan Ross et Susan Ferraris-Abbondi	2013-029	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi <i>Audience pro forma</i>
5.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. (<i>Lacoursière LeBrun avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) M Caisse Desjardins Godefroy	2012-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 octobre 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Martin Boyer	2013-022	Alain Gélinas	11 octobre 2013 9 h 30	Requête intérimaire
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I William J. Henry & Associés inc. et Gilles E. Boulé	2013-030	Alain Gélinas	15 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric, Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	15 octobre 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile, et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric, Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	16 octobre 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric, Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	17 octobre 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>)</p> <p>I Caroline Bouchard (<i>Éric, Blais, avocat</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic</p>	2013-019	Claude St Pierre	18 octobre 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Martin Boyer	2013-022	Alain Gélinas	25 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Windermere Capital (Canada) inc. et Christopher D. Wright (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-012	Claude St Pierre	29 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Windermere Capital (Canada) inc. et Christopher D. Wright (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-012	Claude St Pierre	30 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
15.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Windermere Capital (Canada) inc. et Christopher D. Wright (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-012	Claude St Pierre	31 octobre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	R Nathalie Beckers et 9093-4035 Québec inc. (<i>Doyon Izzi Nivoix avocats s.e.n.c.</i>) I Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) M Banque de Montréal et Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole	2013-020	Alain Gélinas	1 ^{er} novembre 2013 9 h 30	Requête en levée de l'ordonnance de blocage
17.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative Audience <i>pro forma</i>
18.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc., Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc. et Annie Chaussé	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription Audience <i>pro forma</i>
19.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Charles K. Langford inc.	2013-024	Alain Gélinas	6 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	18 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	19 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	20 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	21 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Warren English et Méga International Business	2013-025	Alain Gélinas Mark Rosenstein Jacques Labelle	25 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et mesure de redressement

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Warren English et Méga International Business	2013-025	Alain Gélinas Mark Rosenstein Jacques Labelle	26 novembre 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalités administratives et mesure de redressement
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
30.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
31.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
32.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
33.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
35.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 3 octobre 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 3.7 Avis d'audiences
 - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.9 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-335 du personnel des ACVM : Prolongation de la dispense provisoire pour les membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières de l'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites de fournir l'information sur la relation aux clients existants

Veillez prendre note que la décision 2013-PDG-0153 est publiée à la section 3.9.1 du présent bulletin.

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 31-335 du personnel des ACVM

Prolongation de la dispense provisoire pour les membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières de l'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites de fournir l'information sur la relation aux clients existants

Le 3 octobre 2013

Introduction

Tous les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont prononcé des décisions similaires prévoyant une prolongation limitée de la dispense provisoire déjà accordée de l'obligation de fournir l'information sur la relation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « **Règlement 31-103** ») pour les sociétés qui sont membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). La dispense est prolongée jusqu'au 26 mars 2014 uniquement à l'égard de l'obligation de fournir de l'information sur la relation aux clients existants (soit ceux qui étaient clients avant le 26 mars 2013).

Dispense

Le paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 établit le principe selon lequel une société inscrite doit transmettre au client toute l'information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante en ce qui concerne sa relation avec la personne inscrite.

Comme l'indiquait l'Avis 31-329 du personnel des ACVM publié le 28 septembre 2011, tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires dispensant les sociétés membres de l'OCRCVM des obligations prévues au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103, pourvu qu'elles se conforment aux règles de l'OCRCVM sur l'information sur la relation dès leur approbation, sous réserve des périodes de transition applicables. Les décisions devaient venir à échéance le 31 décembre 2013, date à laquelle la mise en œuvre des règles de l'OCRCVM sur l'information sur la relation devait être complétée.

Le 26 mars 2012, l'OCRCVM annonçait, dans l'Avis 12-0107 de l'OCRCVM, *Modèle de relation client-conseiller – Mise en œuvre*, la mise en œuvre de divers textes, notamment la nouvelle Règle 3500 des courtiers membres – *Information sur la relation* (la « **règle sur l'information sur la relation de l'OCRCVM** »). Cette dernière établit des obligations détaillées afin d'aider les sociétés inscrites membres de l'OCRCVM à se conformer au principe général du paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103.

La règle sur l'information sur la relation de l'OCRCVM prévoyait que la disposition relative à l'information sur la relation à fournir devait être mise en œuvre, selon le calendrier, aux dates suivantes : i) pour les nouveaux clients, compte tenu d'une période de transition d'un an, le 26 mars 2013; ii) pour les clients existants, compte tenu d'une période de transition de deux ans,

-2-

le 26 mars 2014.

Puisque la règle sur l'information sur la relation de l'OCRCVM n'entrera pas en vigueur avant le 26 mars 2014 en ce qui a trait à l'information sur la relation à fournir aux clients qui étaient clients avant le 26 mars 2013, tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires qui dispensent les sociétés inscrites membres de l'OCRCVM de l'application des obligations en la matière prévues au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103. Les décisions prendront effet le 31 décembre 2013 et viendront à échéance le 26 mars 2014, date à laquelle la mise en œuvre des règles de l'OCRCVM sur l'information sur la relation sera complétée.

Nous publions les décisions avec le présent avis. On peut aussi les consulter sur le site Web de certains membres des ACVM, notamment :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
www.msc.gov.mb.ca
www.gov.ns.ca/nssc
www.nbsc-cvmnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.sfsc.gov.sk.ca

Questions

Pour toute question concernant le présent avis ou les décisions, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Gérard Chagnon
 Analyste expert en réglementation
 Direction des pratiques de distribution et
 des OAR
 Autorité des marchés financiers
 418-525-0337, poste 4815
 1-877-525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Christopher Jepson
 Senior Legal Counsel
 Compliance and Registrant Regulation
 Commission des valeurs mobilières de
 l'Ontario
 416-593-2379
cjepson@osc.gov.on.ca

Brian W. Murphy
 Deputy Director, Capital Markets
 Nova Scotia Securities Commission
 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Jason L. Alcorn
 Conseiller juridique, Valeurs mobilières
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs
 Nouveau-Brunswick
 506-643-7857
jason.alcorn@fcnb.ca

-3-

Kate Lioubar
Senior Legal Counsel
Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
604-899-6628 et
1-800-373-6393
klioubar@bcsc.bc.ca

Navdeep Gill
Manager, Registration
Alberta Securities Commission
403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
306-787-5842
dean.murrison@gov.sk.ca

Chris Besko
Directeur adjoint et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-2561 et 1-800-655-5244
(Sans frais (Manitoba uniquement))
chris.besko@gov.mb.ca

Carla Buchanan
Agent de conformité
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-2561 et 1-800-655-5244
(Sans frais (Manitoba uniquement))
carla.buchanan@gov.mb.ca

Katharine Tummon
Director
Office of the Superintendent
of Securities
Île-du-Prince-Édouard
902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and
Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Gouvernement de Terre-Neuve-et-
Labrador
709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Louis Arki
Directeur du bureau d'enregistrement
Ministère de la Justice
Gouvernement du Nunavut
867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Rhonda Horte
Deputy Superintendent
Bureau du surintendant des valeurs
mobilières
Yukon
867-667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal &
Enforcement
Bureau du surintendant des valeurs
mobilières
Gouvernement des Territoires du Nord-
Ouest
Tél. : 867-920-8984
donald.macdougall@gov.nt.ca

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ANDRIANTSARA-RAZANAJATO	MANANJO	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-13
ARSENAULT	EMMANUEL	Investissements Excel inc.	2013-09-23
BEAUCHAMP	NATHALIE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
BIBEAU	DENIS	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-09-24
BRODEUR	MARIE-CHRISTINE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-26
BRUNEAU KHERIS	REBECCA	Services d'investissement TD inc.	2013-09-21
CALLOUDIS	PETER	Placements Scotia inc.	2013-09-26
CHEVRETTE	FRANÇOIS	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-09-25
CORDEAU	GUY	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-20
D'ALONZO	CYNTHIA	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-09-12
DE FAZIO	CRYSTAL-MARIE	BMO investissements inc.	2013-09-20
DEMERS	SYLVIE	Investia services financiers inc.	2013-09-06
DES ROSIERS	MARTIN	Investissements Excel inc.	2013-09-19
DIONNE	DANIEL	Groupe Cloutier investissements inc.	2013-09-24
DONATI-FISET	ANDREANNE	Services financiers groupe Investors inc.	2013-09-26
FORTIN	CLAUDIA	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-08-16
FOURNELLE	LISE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
GOYETTE	SIMON	Services en placements Peak	2013-09-24
HAMADA	SARRA	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
HANSCOM	OLIVIER	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-09-20
JANIAK	HANS	BLC services financiers inc.	2013-09-20
KLJAJIC	ZLATKO	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-20
LACHAPELLE	SONIA	Gestion Universitas inc.	2013-09-19
LAROCHE	DENIS	Placements Banque Nationale inc.	2013-08-31
LASHKARI	MERAJ	BMO investissements inc.	2013-09-20
LAURIN	ROBERT	Groupe Cloutier investissements inc.	2013-09-27
LEPAGE	ROBERT	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
LORiot	SAMUEL	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-19
MAHMOUD	MAHER	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MAINGUY ROCHETTE	PHILIPPE	Groupe Cloutier investissements inc.	2013-09-24
MARCHETTA	DOMENICO	BMO investissements inc.	2013-09-16
MARCOUX	CHANTAL	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-25
MARQUIS	YANNICK	La première financière du savoir inc.	2013-09-18
MASSAAD	NIDALE	Consultants C.S.T. inc.	2013-09-23
MASSE	CECILE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-08-16
MASSE PHANEUF	HANS	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-23
MIGNAULT	DORIS	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
PETRATOS	TINA	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-09-19
RAICHE	DANIELLE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-13
RATELLE	JEAN-GUY	Groupe Cloutier investissements inc.	2013-09-24
ROUSSY	MAXIME	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-20
SAUVE	YVES	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2013-09-18
SHAH ROKNI	KAYVANNE	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-23
SOULARD	SYLVIE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-25
TANGUAY	SYLVAIN	La Capitale, services conseils inc.	2013-08-30
TOUSIGNANT POULIN	THERESE	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-24
TOWNEND	LANCE	Les investissements Global Maxfin inc.	2013-09-23
TREMBLAY	FREDERICK	Investissements Excel inc.	2013-09-19
TURCOTTE	COLETTE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-13
TURCOTTE	PHILIPPE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-09-26

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101326	BEAUCHAMP, DANIELLE	1a, 2a, 4b	2013-09-30
101941	BÉLAIR, KATIA	5a	2013-09-27
104324	BOUCHER, GILLES	1a	2013-09-27
104474	BOUDREAU, LAURIER	6a	2013-10-01
105725	CAMACHO, JOANNE	4a	2013-09-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106654	CHAPUT, YVES	1a	2013-09-30
108168	COULOMBE, GUY	1a, 2a, 6a	2013-10-01
109226	DEGUISE, DANIEL	6a	2013-09-30
109378	DEMERS, MICHEL	1a	2013-09-27
110420	DOLAN, LESLIE	2b	2013-09-30
111479	DUPRAS, PHILIPPE	4a	2013-09-26
112015	FAUCHER, MICHELLE	6a	2013-10-01
113954	GAUTHIER, CAROL	6a	2013-09-26
114124	GAUTHIER, SYLVIO	4a	2013-09-26
114153	GAUVIN, SUZANNE	6a	2013-09-30
115813	GUILLEMETTE, JOCELYNE	1a, 2a	2013-09-27
116752	HUPÉ, MARC	4a	2013-09-30
118030	LACHANCE, YVON	1a	2013-09-27
119138	LANGLOIS, SERGE	1a, 4a	2013-09-30
121342	LÉPINE, DENIS	1a	2013-09-27
122624	MARANDOLA, VINCENT	1a	2013-09-27
122956	MARTEL, GILLES	4a	2013-09-26
129416	RONDEAU, FRANÇOIS	6a	2013-10-01
130690	SELHI, RICHARD	4a	2013-09-30
131137	SMAZA, ARMAND	1a, 2a	2013-09-30
132506	THIBOUTOT, MARCO	4a	2013-09-25
133925	VEILLETTE, DANIELLE	3b	2013-09-30
135814	TOUTANT, PHILLIP	4a	2013-09-25
138186	LEPAGE, ROBERT	6a	2013-09-25
140685	LECLERC, MICHEL	1a	2013-09-27
142072	VIAU, STÉPHAN	6a	2013-09-30
144396	D'ALONZO, CYNTHIA	6a	2013-09-26
146560	AUDETTE, ISABELLE	4b	2013-09-25
149700	DESHAIES, ÉLISE	1a, 2a	2013-09-30
153939	LECLERC, LOUIS-PHILIPPE	6a	2013-09-30
154075	ST-ANDRÉ, FRANCINE	4b	2013-09-27
154609	LAZIC, OLIVER	1a	2013-09-27
159060	BÉRARD, NATHALIE	4b	2013-09-26
159460	CHOUEIRY, BASSAM	1a	2013-09-27
161982	LANTHIER, MARIE-JOSÉE	4b	2013-09-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
163807	MANTHA, SYLVIA	5b	2013-09-27
164324	MALTAIS, GHISLAIN	1a	2013-09-25
164926	DE PINA, MATEUS JORGE	4b	2013-10-01
165760	SCALABRINI, FRÉDÉRIC	4c	2013-09-25
167640	SALAZAR, LEMUEL GALAPIN	1a	2013-09-25
167962	BUSTAMANTE, JOCYLYNE	1a	2013-09-25
171347	NGUYEN, YANN	4b	2013-09-27
173442	CASTILLOUX, PATRICK	1a	2013-09-25
173883	DAUNAIS, DANIEL	6a	2013-09-30
174537	TRAN, TRINH MINH	1a	2013-09-25
177463	BRAULT, JULIE	1a	2013-09-25
178659	SANDERS, ROGER	1a	2013-09-25
181729	KENOL, HENRI GERARD	1a	2013-09-25
182307	SCALLON, SANDRA	2c	2013-10-01
182990	KÉROUAC, ALAIN	1a	2013-09-25
183411	LAPOINTE, JULIEN	1a	2013-09-27
184193	MICHAUD, JEAN-DAVID	4b	2013-10-01
184554	FLUET, SÉBASTIEN	4a	2013-09-30
184773	JULES, RICHOPHÈNE	1a	2013-09-25
186060	DAGENAIS, DANIEL	1b	2013-10-01
186474	RAJU, RESHAM	1a	2013-09-27
187477	MORNEAU, LOUIS	1a	2013-09-27
187840	BOTERO LOPEZ, LUIS	1a	2013-09-25
188318	GAUDREULT, STÉPHANIE	1a	2013-09-25
188728	LÉGER, KARINE	4c	2013-09-25
190029	FLORES ROBLES, AURA PATRICIA	1a	2013-09-25
190673	PATENAUDE, JULIE	4b	2013-10-01
190705	TESSIER, MARILOU	1a	2013-09-25
190972	NOLIN, JEAN	1a	2013-10-01
191315	GODIN, PHILIPPE	1a	2013-09-25
192071	TREMBLAY, NANCY	1b	2013-10-01
192303	BÉLAIR, TAWIE	3b	2013-09-27
192441	AIT HSAIN, LAHOUSSINE	1a	2013-09-25
193037	NADEAU, PIERRE-LUC	5a	2013-09-25
193153	KAYIGAMBA, JEANNE-D'ARC	1a	2013-09-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
193386	GAUTHIER, EVELYNE	1a	2013-09-27
193800	ALLIE, GUILAINE	3a	2013-09-25
194579	NOEL, KERLBY	1a	2013-09-25
194954	EDOUARD, PIERRE VANENBURG	1a	2013-09-25
195438	DONATI-FISET, ANDREANNE	1a	2013-09-26
195520	BIBEAU, DENIS	1a	2013-09-25
195578	ATHANASAKOS, PANAGIOTA	1a	2013-09-25
196033	DIGNARD, MARTIN	1b	2013-10-01
196088	BERTHIAUME DE BROUWER, JEAN-CHARLES	1a	2013-09-27
196198	FORTIN, LINA	5b	2013-10-01
196212	BAKRI, ABDELJELIL	1b	2013-09-26
196544	LAFRENIÈRE, JOËL	3b	2013-09-26
196604	FOURNEL, DENIS	1b	2013-09-30
196761	BELANGER, ERIC	1a	2013-09-25
196822	BÉLAND, SAMUEL	1a	2013-09-25
196913	SEPULVEDA VILLALOBOS, ROBERTO	1a	2013-10-01
197437	TRÉPANIÉ, ERIC	1a	2013-09-27
197479	FILALI, ALADINE	4b	2013-10-01
198193	TORIBIO-TORIBIO, MIRIAN	4b	2013-09-25
199193	GENDRON, PASCAL	1a	2013-09-27
199609	OUHACHI, FADÉLA	1a	2013-09-27
200874	DROUIN, ALEX	1b	2013-10-01
201032	TALBOT, DOMINIC	1b	2013-09-26
201056	ST-PIERRE, MARYLEE	3b	2013-09-30
201079	CÔTÉ, MARIE-CHRISTINE	1b	2013-09-27
201108	NEWMAN, JAMES	1a	2013-09-25

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500353	YVON LACHANCE	Assurance de personnes	2013-09-27
500668	JEAN-PIERRE BLANCHET ET ASSOCIÉS INC.	Assurance de personnes	2013-09-30
501771	VINCENT MARANDOLA	Assurance de personnes	2013-09-27
501839	ARMAND SMAZA	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-09-30
503400	MF CONSEIL INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-09-26
504655	VINCENT JACQUES	Assurance de personnes	2013-09-25
504746	ASSURANCES JEAN-PIERRE GAUTHIER LTÉE	Assurance de dommages	2013-09-26
507101	MARCEL RIOUX	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-09-27
507549	X PRO CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Expertise en règlement de sinistres	2013-09-27
510227	FINANCIÈRE VILLE-MARIE INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-09-27
511682	BASSAM CHOUEIRY	Assurance de personnes	2013-09-27
512484	DENIS LÉPINE	Assurance de personnes	2013-09-27
514229	STÉPHANE VAILLANCOURT	Assurance de dommages	2013-09-25
514866	LOUIS MORNEAU	Assurance de personnes	2013-09-27
515927	GUY COULOMBE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-10-01
515990	DOMINIQUE ROUX	Assurance de personnes	2013-10-01
516106	JULIEN LAPOINTE	Assurance de personnes	2013-09-27

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
SOLUTIONS MONETAIRES MONARC INC	Sabourin	Rheal	2013-09-27

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GOLD INVESTMENT MANAGEMENT LTD.	Lupicki	Marc	2013-10-01

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600150	GLOBAL CREDIT RISK MANAGEMENT INC.	Éric Gaétan Pilon	Assurance de dommages	2013-09-27
600165	VERNE GESTION D'ACTIFS INC.	Roland Verne	Assurance de personnes	2013-09-26
600166	ASSURANCES ASV INC.	Stéphane Vaillancourt	Assurance de dommages	2013-09-25
600171	ASSURANCES STRATÉGIQUES VINCENT JACQUES INC	Vincent Jacques	Assurance de personnes	2013-09-25
600172	ASSURANCES FRANÇOIS VIAU INC.	François Viau	Assurance de dommages	2013-09-25
600182	SERVICES FINANCIERS ROGER TOBON INC.	Roger Tobon	Assurance de personnes	2013-09-30
600184	LES ASSURANCES NADEAU INC.	Éric Nadeau	Assurance de dommages	2013-10-01

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

Aucune information.

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0965

DATE : 14 septembre 2013

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Claude Trudel, A.V.A.	Membre
M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

PAUL-ANDRÉ BÉLISLE, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurance et rente collective (numéro de certificat 102214)

Partie intimée

DÉCISION SUR REQUÊTE AFIN QUE SOIT ORDONNÉ L'ARRÊT DES PROCÉDURES

[1] Le 8 mai 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni aux locaux de la Commission des lésions professionnelles sis au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18^e étage, Montréal, et a procédé à l'audition d'une requête de l'intimé ainsi libellée :

CD00-0965

PAGE : 2

LA REQUÊTE**REQUÊTE EN ARRÊT DES PROCÉDURES**

AUX MEMBRES SIÈGEANT AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE, L'INTIMÉ/REQUÉRANT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. L'intimé/REQUÉRANT s'est vu signifier une plainte disciplinaire, par la plaignante/INTIMÉE, le ou vers le 11 décembre 2012, le tout tel qu'il appert de la copie de ladite plainte disciplinaire produite au soutien des présentes sous la cote **R-1**;
2. La plainte signifiée par la plaignante/INTIMÉE comporte six chefs d'accusation :
 - « 1. Dans la région de Montréal, au mois d'octobre 2003, l'intimé a fait souscrire à son client G.C. la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 auprès de la Standard Life alors qu'elle ne correspondait pas à sa situation financière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
 2. Dans la région de Montréal, au mois d'octobre 2003, l'intimé n'a pas recueilli personnellement tous les renseignements et procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers de son client G.C., alors qu'il lui faisait souscrire la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 auprès de la Standard Life, contrevenant ainsi aux articles 16, 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (c. D-9.2, r.10);
 3. Dans la région de Montréal, entre octobre et décembre 2003, l'intimé a donné à son client G.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur quant à la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 souscrite auprès de la Standard Life, contrevenant ainsi aux articles 16, 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 13, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
 4. Dans la région de Montréal, le ou vers le 2 avril 2004, l'intimé a donné à son client G.C. des informations fausses, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur quant à la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 souscrite auprès de la Standard Life, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 13, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

CD00-0965

PAGE : 3

5. Dans la région de Montréal, le ou vers le 28 septembre 2004, l'intimé a donné à son client G.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur quant à la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 souscrite auprès de la Standard Life, contrevenant ainsi aux articles 16 de *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 13, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D.-9.2, r.3);
6. Dans la région de Montréal, le ou vers le 16 août 2007, l'intimé a donné à son client G.C. des informations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur quant à la police d'assurance vie universelle numéro L11091131 souscrite auprès de la Standard Life, contrevenant ainsi aux articles 16 de *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 13, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D.-9.2, r.3). »

le tout tel qu'il appert d'une copie de la plainte disciplinaire déjà produite sous la cote R-1;

3. L'intimé/REQUÉRANT a de bons et valables motifs pour demander l'arrêt des procédures en l'instance et ce, pour les motifs ci-après énoncés;
4. En effet, la date des événements auxquels faits référence la plainte disciplinaire remontent à 2003, 2004 et 2007 et les premiers faits reprochés remontent aussi loin qu'à octobre 2003, à savoir il y a maintenant presque 10 ans;
5. Le long délai entre les faits reprochés et la date de signification de la plainte disciplinaire est un délai que l'on peut qualifier de déraisonnable et qui justifie l'arrêt immédiat des procédures en l'instance¹;
6. Il appert du délai écoulé depuis les faits reprochés, l'enquête du syndic et du dépôt de la plainte disciplinaire, que la plaignante/INTIMÉE a été non seulement négligente dans la tenue de son enquête, mais également ce délai injustifié témoigne d'une incurie qui empêche l'intimé/REQUÉRANT de présenter une défense pleine et entière;
7. En effet, le long délai écoulé aura pour conséquence que la mémoire des témoins éventuels, concernant les faits reprochés, est compromise et ce, étant donné qu'il s'est écoulé presque dix ans entre les faits reprochés et le dépôt de la plainte disciplinaire, ce qui est inacceptable afin d'assurer une défense pleine et entière à l'intimé/REQUÉRANT et dans le but qu'il puisse bénéficier d'un procès juste et équitable;
8. Au surplus, ce long délai administratif, entre les faits reprochés, l'enquête et le dépôt de la plainte disciplinaire par la plaignante/INTIMÉE, a eu pour conséquence que des documents extrêmement importants ont été perdus au dossier par cette dernière, ce qui fait en sorte que l'intimé/REQUÉRANT n'est pas en mesure de se défendre adéquatement des faits qu'on lui reprochent, ce qui empêche une fois de plus

¹ R. –c- O'Connor [1995] 4 RCS 411; Désormeaux –c- Côté, [1985] CS 522; Comité de discipline de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec –c- Desbiens, 91D-91

CD00-0965

PAGE : 4

l'intimé/REQUÉRANT d'avoir le droit à une défense pleine et entière et de bénéficier d'un procès juste et équitable;

9. Il n'y a aucune raison qui justifie le long délai administratif entre les faits reprochés, la tenue de l'enquête et le dépôt de la plainte disciplinaire, mis à part l'incurie et la négligence de la plaignante/INTIMÉE, ce qui va à l'encontre des principes de justice naturelle et du devoir d'agir équitablement et qui justifie l'arrêt des procédures en l'instance²;
10. Les inconvénients occasionnés par cette situation sont d'autant plus dommageables pour l'intimé/REQUÉRANT, alors qu'il n'y a aucune incidence pour la plaignante/INTIMÉE;
11. En effet, le long délai injustifié et déraisonnable, entre les faits reprochés, l'enquête et le dépôt de ladite plainte, cause un stress inutile et gratuit et des dommages irréparables à l'intimé/REQUÉRANT qui ne peut plus, par ce long délai écoulé, présenter une défense pleine et entière et bénéficier d'un procès juste et équitable, ce qui est un accro sérieux aux principes de la justice naturelle et au devoir d'agir équitablement³;
12. Ces inconvénients occasionnés par l'incurie et la négligence de la plaignante/INTIMÉE, de par sa conduite, créé une situation anxiogène pour l'intimé/REQUÉRANT, alors qu'au surplus l'enquêteur du bureau de la syndique plaignante/INTIMÉE a perdu l'original du dossier expédié par l'intimé/REQUÉRANT dont les documents essentiels et dont l'intimé/REQUÉRANT n'a pas de copie;
13. Ainsi, l'intimé/REQUÉRANT subi un grave préjudice de ce long délai écoulé entre les faits reprochés, l'enquête et le dépôt de la plainte disciplinaire, notamment les effets que ce délai a occasionné sur la mémoire des témoins éventuels, les documents extrêmement importants qui ont été perdus et il est désormais impossible pour l'intimé/REQUÉRANT de présenter une défense pleine et entière et de bénéficier d'un procès juste et équitable et ce, en plus du tort, des inconvénients et des dommages occasionnés par la présente plainte disciplinaire;
14. Or, l'arrêt des procédures est le seul remède utile, puisque les préjudices causés par l'incurie, la négligence et le long délai administratif injustifié et déraisonnable entre les faits reprochés, l'enquête et le dépôt de la plainte discipline et la perte du dossier de l'intimé/REQUÉRANT violent le droit de l'intimé/REQUÉRANT de bénéficier d'une défense pleine et entière et lesdits dommages seront révélés, perpétués et aggravés par le déroulement de la présente audition, alors qu'au surplus, presque dix ans se sont écoulés depuis la signification de ladite plainte disciplinaire depuis les premiers faits reprochés à l'intimé/REQUÉRANT, de telle sorte que l'intimé/REQUÉRANT subit des inconvénients et du stress inutile et des effets psychologiques néfastes depuis le début de l'enquête du syndic, alors qu'il lui est impossible de trouver des témoins qui se souviennent des faits reprochés et alors que des documents extrêmement importants ont été perdus par la plaignante/INTIMÉE;

² *Ptack –c- Comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec*, 1992 CanLII 3303 (QC CA);

³ Voir note 2, à la page 5

CD00-0965

PAGE : 5

15. Il n'y a aucun autre remède approprié et efficace à la situation créée, engendrée, provoquée par l'incurie et la négligence de la plaignante/INTIMÉE, que l'arrêt des procédures en l'instance;
16. L'arrêt des procédures en l'instance constitue donc le seul remède approprié afin de corriger la situation et ainsi dans l'intérêt de la justice, et dans l'intérêt de l'intimé/REQUÉRANT, d'assurer la protection de ses droits, privilèges et intérêts et surtout le respect des principes de justice naturelle et afin d'éviter que le tort, les inconvénients et les dommages causés à l'intimé/REQUÉRANT, par ce long délai administratif, l'incurie et la négligence de la plaignante/INTIMÉE, ne perdurent;
17. Il est donc dans l'intérêt de la justice, d'une saine administration et dans le but de protéger le public de ces abus de droit que la présente requête en arrêt des procédures doit être accueillie, ne serait-ce qu'en raison de la minimisation des dommages causés à l'intimé/REQUÉRANT, le droit de ce dernier de bénéficier d'une défense pleine et entière et ainsi éviter qu'il ait à subir les inconvénients occasionnés par le long délai administratif injustifié et déraisonnable entre les faits reprochés, l'enquête et le dépôt de la plainte discipline et la perte du dossier de l'intimé/REQUÉRANT et pour que le public continue d'avoir confiance en la justice, en plus d'empêcher que les effets psychologiques négatifs ressentis par l'intimé/REQUÉRANT perdurent encore durant ce temps d'attente déraisonnable et injustifié et par la perte de son dossier et qui justifie la présente demande en arrêt des procédures⁴;
18. La présente requête en arrêt des procédures est donc bien fondée tant en faits qu'en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE:

ACCEILLIR la présente requête en arrêt des procédures et la **DÉCLARER** bien fondée tant en faits qu'en droit;

ORDONNER l'arrêt immédiat des procédures en l'instance, à toutes fins que de droit;

RENDRE toute autre ordonnance que le présent Conseil de discipline jugera nécessaire de rendre;

LE TOUT avec les entiers dépens;

À Montréal, le 8 avril 2013

(s) Brunet & Brunet

BRUNET & BRUNET
Procureurs de l'intimé/REQUÉRANT

⁴ *Désormeaux –c- Côté* [1985] CS 522, à la page 529, voir note 1

CD00-0965

PAGE : 6

A F F I D A V I T

Je, soussigné, Paul-André Bélisle, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurance et rente collective, exerçant ma profession au 255 boulevard Des Prairies, appartement A, à Laval, province de Québec, H7N 2T8, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'intimé/REQUÉRANT en la présente instance;
2. Je suis au courant de tous les faits mentionnés dans la présente requête en arrêt des procédures, lesquels sont vrais et exacts;
3. J'ai pris connaissance du présent affidavit et tous les faits y mentionnés sont vrais et exacts et ce, à ma connaissance personnelle;

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ:

À Montréal, ce 9^{ème} jour du mois
d'avril 2013

(s) Paul-André Bélisle

Paul-André BÉLISLE

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 9^{ème} jour du mois d'avril
2013

(s) Doris Nsengiyumva

Commissaire à l'assermentation pour le
Québec

CD00-0965

PAGE : 7

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Jean-François Noiseux
BÉLANGER, LONGTIN
1 Place Ville-Marie, bureau 2125
MONTRÉAL (Québec) H3B 2C6

Procureurs de la plaignante/INTIMÉE

Télécopieur : (514) 866-7294

À : Me Catherine Meinrath
Ès qualité de secrétaire du Conseil de discipline de la Chambre de la sécurité financière
300 rue Léo-Pariseau, 26^e étage
MONTRÉAL (Québec) H2X 4B8

Télécopieur : (514) 282-2225

PRENEZ AVIS que la présente requête en arrêt des procédures sera présentée devant le Conseil de discipline de la Chambre de la sécurité financière aussitôt que conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

À Montréal, le 8 avril 2013

(s) Brunet & Brunet

BRUNET & BRUNET
Procureurs de l'intimé/REQUÉRANT

[2] À sa requête, l'intimé allègue essentiellement que les délais écoulés entre le moment des faits qui lui sont reprochés et la date d'introduction de la plainte sont déraisonnables, vont à l'encontre de ses droits, notamment en vertu des règles de justice naturelle, et demande au comité d'ordonner l'arrêt des procédures.

CD00-0965

PAGE : 2

[3] Il allègue que lesdits délais témoignent de l'incurie de la plaignante qui aurait, selon lui, été « négligente dans la tenue de son enquête ».

[4] Il affirme que ceux-ci ont comme résultat qu'« il lui est impossible de trouver des témoins qui se souviennent des faits reprochés » et « que la mémoire des témoins éventuels concernant les faits reprochés est compromise ».

[5] Il ajoute qu'ils auraient aussi « pour conséquence que des documents extrêmement importants auraient été perdus au dossier par la plaignante ».

[6] Il soutient en effet que l'enquêteur au bureau de la syndique, à qui celui-ci a été expédié, aurait « perdu l'original » de son dossier qui comprenait des « documents essentiels » dont il n'a pas copie.

[7] Il invoque que le « long délai injustifié et déraisonnable » ainsi que la perte d'éléments du dossier lui ont causé et lui causent un « stress inutile et gratuit » ainsi que « des effets psychologiques néfastes alors qu'il lui est impossible de trouver des témoins qui se souviennent des faits reprochés et alors que des documents ont été perdus ».

[8] Il déclare qu'il lui est désormais impossible de présenter une défense pleine et entière et de bénéficier d'un procès juste et équitable.

[9] Il indique que l'arrêt des procédures est « le seul remède approprié » pouvant pallier « à la situation créée, engendrée, provoquée par l'incurie et la négligence » de la plaignante.

CD00-0965

PAGE : 3

[10] En conclusion, il soumet que, conformément aux règles de justice naturelle, dans l'intérêt d'une saine administration de celle-ci, « et dans le but de protéger le public de ces abus de droit », sa requête en arrêt des procédures doit être accueillie, « ne serait-ce qu'en raison de la minimisation des dommages causés à l'intimé ».

LA PREUVE

[11] Au soutien de sa requête, l'intimé, en plus de faire entendre l'enquêteur, M. Donald Poulin, témoigna lui-même.

[12] Lors de sa déposition, il fit valoir qu'il ne lui serait plus possible de présenter une défense pleine et entière, invoquant notamment que depuis les événements reprochés :

- a) la comptable agréée, M^{me} Danielle Dan, avec laquelle il a traité le dossier de son client, aurait été victime d'un incendie et les documents comptables relatifs à la situation financière de ce dernier auraient été perdus et ne lui seraient plus accessibles¹;
- b) un témoin avec lequel il a communiqué au sujet de certains documents en relation avec l'affaire, M. Assi, à l'emploi de Financière Manuel Smith Agency (MSA), son agent général de l'époque, ne se souviendrait plus du « contenu des rencontres » qu'il a eues relativement aux événements en cause et l'entreprise n'aurait plus de dossier concernant cette affaire;

¹ Il a soutenu qu'au moment des événements en cause le client n'acceptait pas de lui montrer ses bilans ou états financiers, qu'il devait s'adresser plutôt à la comptable, et que mis à part ce qu'il connaissait personnellement et ce que lui révélait ladite comptable, il n'avait pas d'autres sources d'information.

CD00-0965

PAGE : 4

- c) il ignorerait « où serait rendue » la secrétaire qui l'assistait à l'époque, une dame prénommée Jacinthe, dont il n'a toutefois pas, à la souvenance du comité, précisé le nom;
- d) jusqu'au jour de l'audition, il ignorait le nom du représentant qui a porté plainte contre lui, le bureau de la syndique ayant jusqu'alors refusé de lui divulguer celui-ci;
- e) il ne se souvient pas du nombre de rencontres qu'il a eues avec le consommateur en cause, M. C., non plus que du « contenu de toutes les conversations lors de toutes les rencontres »;
- f) il ne se souvient pas de la personne à l'emploi de la Standard Life, l'assureur concerné, qui aurait évalué la situation du consommateur, M. C., et le produit qui lui était offert, et il n'aurait aucun moyen de retracer cette dernière.

[13] Il a de plus témoigné qu'à la demande de l'enquêteur au bureau de la syndique il a fait parvenir à cette dernière, après en avoir conservé une photocopie, l'original de son dossier. Il a ajouté toutefois ne pas avoir, avant l'envoi, entièrement recopié celui-ci, n'ayant pas pris copie notamment de petits addenda qui s'y retrouvaient.

[14] Il a également raconté que quelques mois plus tard, ledit enquêteur lui aurait à nouveau demandé de lui faire parvenir celui-ci après lui avoir déclaré l'avoir perdu. Au moyen de la photocopie qu'il détenait, il se serait à nouveau exécuté.

CD00-0965

PAGE : 5

[15] Il a affirmé que compte tenu de cette situation, il pourrait être à craindre que certains éléments à son dossier original ne lui soient plus accessibles.

[16] Enfin, il a indiqué qu'il n'avait aucunement contribué à l'existence des délais en cause signalant qu'après la réception d'un avis qu'une demande d'enquête à son endroit avait été déposée, au moyen d'une lettre émanant de son procureur, il avait réclamé de la plaignante, alléguant notamment le caractère anxiogène de la situation et les difficultés qu'il traversait, d'agir rapidement.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[17] Dans l'arrêt *Blencoe*², la Cour suprême du Canada a décrété que les principes de justice naturelle, notamment celui ayant trait au droit d'être jugé dans un délai raisonnable, devaient recevoir application en matière de droit administratif.

[18] Afin de déterminer s'il y a eu atteinte à ce principe, la Cour a suggéré d'étudier la nature et la cause du délai. Et pour permettre de conclure à un manquement à l'obligation d'agir équitablement, elle a indiqué que le délai invoqué devait être « manifestement inacceptable et avoir directement causé un préjudice important »³.

[19] Conservant ces enseignements à l'esprit, examinons la situation en l'espèce.

[20] Alors que la plainte est datée du 10 décembre 2012, les faits reprochés à l'intimé remontent dans le cas des chefs 1, 2 et 3 au mois d'octobre 2003, dans le cas des chefs 4 et 5, aux mois d'avril et septembre 2004 et dans le cas du chef 6, au mois d'août 2007. Ainsi le délai entre les événements reprochés et le dépôt de la plainte

² *Blencoe c. Colombie-Britannique (Human Rights Commission)*, 2000 2 R.C.S., p. 307.

³ Voir l'analyse de l'honorable juge Bastarache au paragraphe 115 de l'arrêt précité.

CD00-0965

PAGE : 6

disciplinaire est, pour les chefs 1 à 3, de plus de neuf (9) ans, pour les chefs 4 et 5, de plus de huit (8) ans, et pour le chef 6, de plus de cinq (5) ans.

[21] L'étendue de ces délais est regrettable mais ils ne peuvent, en eux-mêmes, autoriser le comité à faire droit à la requête de l'intimé. La faute disciplinaire, compte tenu de l'objectif de protection du public, n'est soumise à aucune règle de prescription⁴.

[22] Par ailleurs, pour fins d'analyse, il est opportun de les partager en deux (2) blocs, soit : a) le délai entre les événements reprochés et le dépôt de la demande d'enquête et; b) le délai entre la réception de la demande d'enquête et la date d'introduction de la plainte.

- a) Le délai entre les événements reprochés et le dépôt de la demande d'enquête.

[23] Selon la preuve présentée au comité, la demande d'enquête a été reçue par le bureau de la syndique le ou vers le 29 octobre 2009.

[24] Ainsi, entre les événements reprochés et le dépôt de la demande d'enquête, il se serait écoulé un délai variant entre environ six (6) ans dans le cas des chefs 1, 2, 3 et d'environ vingt-six (26) mois dans le cas du chef 6.

[25] Ces délais n'ayant pas été expliqués au comité, celui-ci ne peut à ce stade-ci tirer de conclusion à leur endroit.

[26] Il mérite aussi d'être mentionné que, bien qu'il soit admis « qu'il pourrait y avoir des circonstances exceptionnelles [où] le délai puisse courir avant le dépôt de

⁴ Voir *Jean-Benoît Bécharde c. Augustin Roy*, 1975 C.A., p. 509.

CD00-0965

PAGE : 7

l'accusation »⁵, une certaine jurisprudence reconnaît qu'il ne doit habituellement pas être tenu compte du délai qui s'écoule avant l'introduction de la plainte.

[27] Terminons enfin en ajoutant qu'aucun élément de preuve ne permet de conclure qu'avant la réception de la demande d'enquête la syndique aurait été au courant des faits qui ont mené à l'introduction de la plainte.

b) Le délai entre la réception de la demande d'enquête et la date d'introduction de la plainte.

[28] Le délai entre la demande d'enquête (le ou vers le 29 octobre 2009) et l'introduction de la plainte par la syndique (le ou vers le 10 décembre 2012) a été d'environ trente-sept (37) mois.

[29] Or très certainement cette dernière avait l'obligation de procéder avec diligence, et ce, d'autant plus qu'elle avait été avisée par le procureur de l'intimé des difficultés qu'éprouvait son client tant à la suite de la demande d'enquête que des doubles démarches de l'enquêteur lui réclamant son dossier et, généralement, de l'anxiété que lui causait la situation.

[30] Son travail n'était toutefois pas au départ d'une simplicité évidente.

[31] L'enquête, entreprise dans les jours qui ont suivi la demande d'investigation, nécessitait la cueillette d'informations à l'égard de plusieurs éléments factuels et l'obtention d'une bonne part de documentation. Elle exigeait de l'enquêteur qu'il contacte et/ou rencontre bon nombre d'intervenants. Quelques-uns ont pu prendre un

⁵ *Carter c. R.*, 1986 R.C.S. 981, p. 6.

CD00-0965

PAGE : 8

certain temps à lui répondre. Le suivi chronologique des démarches ou interventions au dossier, si l'on en croit son témoignage, fait vingt-deux (22) pages!

[32] Selon ce que ce dernier a déclaré, il aurait terminé sa collecte d'informations ou de renseignements au mois de juin 2011, aurait ensuite préparé et organisé son dossier puis l'aurait présenté à la syndique.

[33] Cette dernière aurait alors eu à apprécier et évaluer celui-ci. Elle aurait ensuite choisi de retenir les services d'un expert et aurait dû entreprendre les démarches nécessaires pour y parvenir. Enfin, après qu'elle eut engagé celui-ci et obtenu son rapport, elle aurait confié le dossier pour analyse aux procureurs externes retenus pour mener le dossier à terme. La plainte aurait ainsi été déposée le ou vers le 10 décembre 2012, soit après un délai d'environ dix-huit (18) mois du moment où l'enquêteur lui a transmis le résultat de son enquête ou de sa cueillette de renseignements.

[34] Si le délai entre la demande d'enquête et le dépôt de la plainte n'est pas ce qui aurait pu être souhaité, il ne faut pas perdre de vue que l'obligation pour la syndique de recueillir tous les éléments de preuve nécessaires au dépôt d'une plainte disciplinaire est un fardeau exigeant qui demande de cette dernière un travail méticuleux, serré, précis et rigoureux.

[35] Par ailleurs, pour réussir sur sa requête, l'intimé avait le fardeau d'établir la preuve d'un préjudice sérieux, réel et irréparable.

[36] Tel que précédemment mentionné, il a invoqué devant le comité que certains documents comptables, aux mains de la professionnelle avec laquelle il a traité des données financières du client, auraient disparu lors d'un incendie. Il a fait état de son

CD00-0965

PAGE : 9

inhabilité à retracer certains témoins ou à obtenir certains documents. Il a mentionné son incapacité et celle de ses témoins à se souvenir précisément des détails à l'égard de faits remontant à plusieurs années... etc. Or, malgré ses affirmations, la conclusion voulant qu'il soit ainsi privé de la possibilité de présenter une défense pleine et entière ne nous a pas été démontrée.

[37] Certes les délais invoqués peuvent comporter des difficultés pour l'intimé (comme pour la plaignante d'ailleurs) mais cela n'est pas suffisant pour que nous puissions à ce stade-ci ordonner l'arrêt des procédures.

[38] Pour réussir sur sa requête, l'intimé devait faire la démonstration d'un ou d'empêchements spécifiques portant significativement atteinte à sa capacité de présenter une défense pleine et entière aux chefs d'accusation portés contre lui. La simple preuve d'obstacles ou d'inconvénients ne pouvait suffire.

[39] L'arrêt des procédures ne doit en effet être accordé qu'exceptionnellement et que dans les cas les plus manifestes.

[40] L'honorable juge Charles D. Gonthier, alors à la Cour supérieure, écrivait à cet effet dans l'affaire *Neiss c. Durand* citée dans *Psychologues (Corporation professionnelle des) c. Blanchette*, 1994 DDCP 161, 165 :

« (...) l'arrêt définitif des procédures est une sanction ultime et de dernier ressort en ce qu'il empêche que le bien fondé des plaintes soit décidé et que le respect de la loi soit assuré. Or le maintien de la discipline professionnelle est de première importance dans la société (...). Un indice de cette importance est le fait qu'en matière de discipline professionnelle, il n'y a pas de prescription. »

CD00-0965

PAGE : 10

[41] Par ailleurs l'honorable juge Pierre J. Dalphond, alors à la Cour supérieure, déclarait dans l'affaire *Parizeau c. Barreau du Québec et al.*, 1997 RJQ 1701, p. 1711 :

« L'intérêt public commande qu'une infraction déontologique soit punie, le seul fait que l'enquête prenne un certain temps ne saurait que conférer l'immunité à la hauteur de la faute. »

[42] La preuve soumise n'a pas démontré que le délai invoqué par l'intimé portera irrémédiablement atteinte à l'intégrité de l'audition ou que le comité soit en présence d'un de ces cas manifestes qui le justifierait d'ordonner l'arrêt des procédures.

[43] En l'espèce, compte tenu de la nature et des exigences de l'enquête (en lien avec la souscription d'une police d'assurance-vie universelle, un produit relativement complexe) ainsi que de l'ensemble des démarches nécessaires à la préparation d'un dossier devant mener au dépôt de six (6) chefs d'accusation, le délai en cause, (bien que relativement long, plus particulièrement après le travail de cueillette d'informations effectué par l'enquêteur), ne paraît pas, de l'avis du comité, excessif au point de justifier l'arrêt des procédures.

[44] Le comité reconnaît cependant que dans une situation telle celle à laquelle il est confronté, l'évaluation du préjudice subi peut être difficile à établir avant que l'ensemble de la preuve pertinente au dossier ne lui ait été présenté.

[45] Aussi se réservera-t-il le droit, lorsque l'ensemble de la preuve en cette affaire lui aura été soumis, de vérifier, s'il le croit approprié, les prétentions de l'intimé.

[46] Compte tenu de ce qui précède, et cela dit avec égards, la demande d'arrêt des procédures formulée par l'intimé doit être rejetée, la preuve offerte par ce dernier

CD00-0965

PAGE : 11

n'ayant pas démontré au comité qu'il serait en présence de l'un de ces cas manifestes où un tel moyen devrait au départ être accordé.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

REJETTE la requête pour ordonner l'arrêt des procédures présentée par l'intimé/requérant.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Claude Trudel

M. CLAUDE TRUDEL, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard

M^{me} GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.
Membre du comité de discipline

M^e Jean-François Noiseux
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Robert Brunet
BRUNET & BRUNET
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 8 mai 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2012-12-10(C)

DATE : 26 septembre 2013

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

MARCO D'ONOFRIO, courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 22 juillet 2013 le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition de la plainte n° 2012-12-10(C);

[2] À la même date, l'intimé Marco D'Onofrio plaidait coupable aux infractions suivantes:

1. Durant les mois d'octobre et novembre 2008, lors du renouvellement de la police souscription de l'assuré, R.St-A.S.-T. (90**-**08 Québec inc), pour la période du 9 novembre 2008 au 9 novembre 2009, a négligé ses responsabilités **à titre de courtier responsable du cabinet Joseph D'Onofrio et associés inc.**, en permettant que soit omis d'assurer la participation sur le risque des assureurs, AXA et Lloyd's, par l'entremise du cabinet Dave Rochon Assurances inc., le tout en contravention avec les articles 16 et 85 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

2012-12-10(C)

PAGE : 2

2. Durant les mois d'octobre à décembre 2008, a négligé ses responsabilités à titre de courtier responsable du cabinet Joseph D'Onofrio et associés inc., **en laissant** son service de la comptabilité à des personnes n'ayant pas les compétences requises et n'ayant pas eu la formation adéquate, sans qu'il n'y ait de directives ou de procédures claires mises en place, le tout en contravention avec les articles 16 et 85 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 2, 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;
3. Entre le mois de novembre 2008, soit lors du renouvellement de la police souscription, et le 16 juin 2009, a exercé ses activités de façon négligente dans le dossier de l'assuré, R.St-A.S.-T. (90**-**08 Québec inc), en ne visitant ni le commerce ni la bâtisse **et en ne déléguant aucun autre courtier pour ce faire**, alors qu'il savait que des rénovations majeures étaient en cours, et l'empêchant ainsi d'agir en conseiller consciencieux pour son client et de bien informer l'assureur du risque à assurer, le tout en contravention avec l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 29, 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;
4. À partir du mois de juillet 2009, alors qu'il avait été avisé, à la suite du sinistre survenu au R.St-A.S.-T. (90**-**08 Québec inc), que AXA et Lloyd's n'étaient pas au risque et après avoir informé son assureur Erreur et Omission :
 - a. A continué d'agir au dossier alors qu'il avait perdu son indépendance professionnelle et qu'il se retrouvait dans une situation où son jugement et sa loyauté envers sa cliente pouvaient être défavorablement affectés ;
 - b. A eu une conduite manquant d'objectivité, de modération et de dignité en tenant les propos suivants dans divers courriels, soit :
 - i. Au sujet de Mme Johanne Dépatie, courtier en assurance de dommages rattachée au cabinet April Canada inc.: « *On a separate note, Jean-Louis Pichette is no longer at Dave Rochon. What's worse Joanne Despatie is replacing him.* » ;
 - ii. Au sujet de M. Martin Duguay, expert en sinistre, représentant l'assureur Optimum société d'assurance inc. : « *He does not appear to favour computers and e-mails (I believe a basic crash course is overdue for many adjusters in our industry)* » ;
 - iii. Au sujet de M. Louis Dulude, expert en sinistre, représentant la compagnie d'assurance Jevco : « *The week-end unfortunately appears to act as a reset button for voice mails !!!* »

le tout en contravention avec les articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 10, 14, 19 et 31 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

L'intimé s'étant ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*.

[3] En conséquence, il fut reconnu coupable, séance tenante, des chefs n^{os} 1, 2, 3 et 4 de la plainte amendée n^o 2012-12-10(C);

2012-12-10(C)

PAGE : 3

[4] La partie plaignante, représentée par Me Vanessa J. Goulet, et l'avocate de l'intimé, Me Josianne Bigue, informèrent alors le Comité qu'une entente était intervenue entre les parties et que, par conséquent, la sanction ferait l'objet d'une recommandation commune;

I. Preuve sur sanction

A) Par la syndic

[5] Après un court exposé des faits à l'origine de la plainte, la procureure de la syndic déposa de consentement les pièces C-2 (en partie seulement) et C-3;

[6] Il appert que suite à un incendie survenu le 7 juin 2009, le restaurant des assurés fut déclaré perte totale;

[7] En l'espèce, les assureurs Lloyd's et AXA ont refusé d'indemniser les assurés au motif que le cabinet de l'intimé avait omis de renouveler leur participation sur le risque (chefs n^{os} 1 et 2);

[8] Seul JEVCO demeurait sur le risque jusqu'à hauteur de 33%;

B) Par l'intimé

[9] Pour sa part, Me Bigue informe le Comité qu'en 2008, le cabinet de l'intimé n'avait aucune procédure écrite concernant le renouvellement des polices d'assurance;

[10] De plus, lors des événements tragiques, le courtier responsable du client avait quitté le cabinet et en raison d'un manque de personnel au sein du cabinet de l'intimé, le dossier s'est retrouvé entre deux chaises;

[11] Enfin, depuis cet incident, l'intimé a mis en place un nouveau manuel des procédures afin d'éviter la répétition d'une telle situation;

II. Argumentation

A) Par la syndic

[12] À l'aide d'un plan d'argumentation fort élaboré, la procureure de la syndic rappelle les grands principes en matière de sanction;

2012-12-10(C)

PAGE : 4

[13] Plus particulièrement, Me Goulet insiste sur les facteurs suivants :

Facteurs objectifs :

- La protection du public;
- La gravité objective de l'infraction;
- L'exemplarité et la dissuasion;
- Le rapport direct entre l'infraction et l'exercice de la profession;
- La durée des infractions;

Facteurs subjectifs :

- Le plaidoyer de culpabilité;
- L'admission des faits;
- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- L'attitude du professionnel;
- L'âge et le nombre d'années de pratique de l'intimé;
- Les conséquences pour le client et le danger pour le public;
- La collaboration de l'intimé à l'enquête du syndic;
- L'absence de bénéfice personnel pour l'intimé;
- Le repentir et la volonté de s'amender;
- Le risque de récidive;
- La négligence et l'insouciance;

[14] Considérant tous ces facteurs, elle recommande l'imposition des sanctions suivantes :

Chef n° 1: une amende de 1 500 \$

Chef n° 2: une amende de 2 000 \$

Chef n° 3: une réprimande

2012-12-10(C)

PAGE : 5

Chef n° 4a): une amende de 2 000 \$

Chef n° 4b): une amende de 1 000 \$

Le tout pour un total de 6 500 \$ en plus des déboursés.

B) Par l'intimé

[15] De son côté, Me Biguë confirme le caractère commun des sanctions suggérées par Me Goulet;

[16] D'autre part, elle souligne que c'est à titre de responsable du cabinet que l'intimé fut accusé des chefs n^{os} 1 et 2 et que seuls les chefs n^{os} 3 et 4 lui reprochent des fautes personnelles;

[17] Enfin, elle insiste sur les circonstances atténuantes suivantes :

- L'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé;
- Son plaidoyer de culpabilité dès la première occasion;
- Sa collaboration à l'enquête de la syndic;
- L'absence de risque de récidive;

[18] En plus de ces circonstances, Me Bigue demande au Comité de discipline de tenir compte des facteurs suivants :

- La globalité des sanctions;
- L'instauration d'un nouveau manuel des procédures après les événements;
- La formation dispensée aux employés depuis les infractions;
- La liste de rappel instituée par le cabinet pour chaque dossier, et ce, à chaque mois;

[19] Enfin, Me Bigue souligne que l'intimé n'a retiré aucun bénéfice personnel des infractions et qu'il a tenté par tous les moyens, tant bien que mal, d'apporter une aide aux assurés;

2012-12-10(C)

PAGE : 6

III. Analyse et décision

[20] Il est bien établi qu'à moins de circonstances exceptionnelles, un plaidoyer de culpabilité, suivi d'une recommandation commune, doit être respecté par le Comité de discipline¹;

[21] Par conséquent, la recommandation commune formulée par les parties sera entérinée par le Comité sujet toutefois aux réserves ci-après énoncées;

IV. Conclusion

[22] Tel qu'exprimé lors de l'audition, le Comité considère que les sanctions suggérées par les parties se situent à la limite inférieure des sanctions qui pourraient être imposées à l'intimé en regard des circonstances particulières du dossier et du préjudice subi par le client;

[23] D'autre part, quoique le montant global des amendes (6 500 \$) puisse être raisonnable et approprié, la répartition de celui-ci entre les différents chefs d'accusation suivant la méthode suggérée par les procureures ne reflètent pas, de l'avis du Comité, la gravité objective et intrinsèque des divers chefs d'accusation;

[24] Pour ces motifs, la sanction globale suggérée par les parties sera entérinée par le Comité, mais les amendes seront réparties différemment afin de mieux tenir compte de la gravité objective de chacune des infractions;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

AUTORISE le dépôt d'une plainte amendée;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs n^{os} 1, 2, 3, 4a) et 4b) de la plainte amendée;

¹ *Langlois c. Dentistes*, 2012 QCTP 52;

2012-12-10(C)

PAGE : 7

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

Chef n° 1: une amende de 3 500 \$

Chef n° 2: une amende de 2 000 \$

Chef n° 3: une réprimande

Chef n° 4a): une amende de 1 000 \$

Chef n° 4b): une réprimande

Pour un total de 6 500 \$

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés;

ACCORDE à l'intimé un délai de 30 jours pour acquitter le montant de l'amende et des déboursés calculé à compter du 31 jour suivant la signification de la présente décision.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

M. Luc Bellefeuille, C. d'A.A., courtier en
assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C. d'A.A., A.V.A,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

2012-12-10(C)

PAGE : 8

Me Vanessa J. Goulet
Procureure de la syndic

Me Josianne Bigue
Procureure de l'intimé

Date d'audience : 22 juillet 2013

3.8.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.9 AUTRES DÉCISIONS

3.9.1 Dispenses

DÉCISION N° 2013-PDG-0153

Décision générale relative à la dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, prononcée au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Vu le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »), qui prévoit les obligations des personnes inscrites;

Vu le paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, qui prévoit que la société inscrite transmet au client toute l'information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante en ce qui concerne sa relation avec la personne inscrite;

Vu l'article 16.14 du Règlement 31-103, selon lequel le paragraphe 1) de l'article 14.2 de ce règlement ne s'appliquait qu'à compter du 28 septembre 2010 aux personnes qui étaient inscrites le 28 septembre 2009;

Vu la décision n° 2010-PDG-0139 en date du 1^{er} septembre 2010, qui dispensait la personne inscrite au Québec qui est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, jusqu'au 28 septembre 2011;

Vu la décision n° 2011-PDG-0154 en date du 28 septembre 2011, qui dispense la personne inscrite au Québec qui est membre de l'OCRCVM de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, jusqu'au 31 décembre 2013, à la condition que cette personne se conforme aux règlements de l'OCRCVM sur l'information sur la relation avec le client lorsque ces règlements seront approuvés, sous réserve des périodes de transitions pertinentes;

Vu la publication par l'OCRCVM le 26 mars 2012 de l'Avis 12-0107 *Modèle de relation client-conseiller - Mise en œuvre* pour notamment annoncer l'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle Règle 3500 - *Information sur la relation* (la « Règle 3500 »), ainsi que les périodes de transition et dates de mise en œuvre;

Vu le report au 26 mars 2013 de la prise d'effet des dispositions de la Règle 3500 pour les nouveaux clients d'un courtier et le report au 26 mars 2014 de la prise d'effet des mêmes dispositions pour les clients d'un courtier en date du 25 mars 2013 (les « clients existants »);

Vu l'objectif de la Règle 3500 de l'OCRCVM qui est de permettre aux sociétés inscrites membres de l'OCRCVM de se conformer au principe général du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, en précisant les exigences relatives à l'information sur la relation avec le client;

Vu les coûts importants qui pourraient être engendrés pour les courtiers membres de l'OCRCVM s'ils étaient tenus de se conformer dès le 31 décembre 2013 à l'obligation de préparer l'information détaillée sur la relation avec les clients existants, pour ensuite modifier leurs communications relatives à cette information au moment de la prise d'effet, en date du 26 mars 2014, de la Règle 3500 de l'OCRCVM pour les clients existants;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui permet, notamment, à l'Autorité de réviser à tout moment ses décisions sauf dans le cas d'une erreur de droit;

Vu l'objectif d'harmonisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'inscription et d'obligations des personnes inscrites;

Vu la recommandation du Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution;

En conséquence :

L'Autorité dispense la personne inscrite au Québec qui est membre de l'OCRCVM de l'obligation de transmettre au client toute l'information prévue au paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, à l'égard des clients existants.

La présente décision prend effet le 31 décembre 2013. Elle cessera d'avoir effet le 26 mars 2014.

Fait le 30 septembre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.9.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.9.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.9.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de l'Autorité des marchés financiers portant sur la vérification du ratio relatif au test du capital minimal pour les assureurs de dommages et du ratio relatif aux exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes

Champ d'application

Cet avis s'adresse aux assureurs possédant une charte du Québec et assujettis à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi sur les assurances »).

Contexte

En vertu des dispositions de la Loi sur les assurances, tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi sur les assurances ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette dernière.

L'article 222.1 de la Loi sur les assurances prescrit une exigence selon laquelle tout assureur doit suivre des pratiques de gestion saine et prudente. De plus, selon les articles 325.0.1 et 325.0.2 de cette loi, l'Autorité peut donner des lignes directrices portant notamment sur la suffisance du capital aux assureurs. À cet effet, l'Autorité a publié les lignes directrices suivantes :

- *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital;*
- *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres.*

À cet égard, la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* prévoit que les éléments de calculs requis par cette ligne directrice et leurs résultats doivent être présentés par les assureurs de dommages aux pages 30.70, 30.71, 30.73 et 70.38 du formulaire d'état annuel P&C-1. La *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* prévoit, quant à elle, que les éléments de calculs requis par cette ligne directrice et leurs résultats doivent être présentés par les assureurs de personnes dans le formulaire QFP.

Exigences de l'Autorité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, les assureurs de dommages et les assureurs de personnes sont tenus de faire vérifier annuellement le ratio relatif au test du capital minimal (le « ratio TCM ») ou le ratio relatif aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (le « ratio EMSFP ») par le vérificateur désigné en vertu de l'article 291 de la Loi sur les assurances.

La vérification annuelle des ratios doit faire l'objet d'un rapport distinct de celui du vérificateur qui accompagne les états annuels VIE-1 et P&C-1 déposés à l'Autorité. La vérification annuelle des ratios doit également être effectuée conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada.

L'opinion du vérificateur doit porter sur le respect de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 30.70 de l'état P&C-1 de l'exercice courant, ou sur le respect de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* lors de l'établissement du ratio EMSFP présenté à la page 10.020 du formulaire QFP.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Isabelle Berthiaume, CPA, CA

Direction principale de la surveillance des assureurs

Autorité des marchés financiers

Téléphone : 418 525-0337, poste 4654

Numéro sans frais : 1 877 395-0337, poste 4654

Courriel : isabelle.berthiaume@lautorite.qc.ca

Le 3 octobre 2013

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-335 du personnel des ACVM : Prolongation de la dispense provisoire pour les membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières de l'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites de fournir l'information sur la relation aux clients existants

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et ses concordants

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le texte révisé, en versions française et anglaise, des règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement;*
- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes révisés, en versions française et anglaise, des instructions générales suivantes :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;*

Au Québec, les règlements seront pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et seront approuvés, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et de l'Économie. Les règlements entreront en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'ils indiquent, tandis que les instructions générales seront adoptées sous forme d'instruction et prendront effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur des règlements.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Mathieu Simard
Directeur, Direction des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4471
ou 1-877-525-0337, poste 4471
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
Analyste expert, Direction des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4477
ou 1-877-525-0337, poste 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

Le 3 octobre 2013



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis de publication
*Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des
 fonds d'investissement*
**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur
 l'information continue des fonds d'investissement**
et modifications corrélatives

Le 3 octobre 2013

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») apportent des modifications aux textes suivants :

- le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, notamment l'Annexe 81-106A1, *Contenu des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds* (le « règlement »);
- l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (l'« instruction générale »).

Nous apportons également des modifications corrélatives aux textes suivants :

- l'Annexe 41-101A2, *Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*;
- le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- l'*Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;
- l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;
- le *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme*.

L'ensemble de ces modifications (les « modifications ») vise à tenir compte du passage de l'information financière des fonds d'investissement aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les textes modifiés ont été ou doivent être pris par tous les membres des ACVM.

Sous réserve de l'approbation des ministres compétents, les modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Objet

Les modifications prévoient que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, les fonds d'investissement doivent établir leurs états financiers conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public et faire une déclaration

de conformité aux IFRS. Nous avons également actualisé les termes et expressions comptables du règlement d'après les IFRS intégrées au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA »).

Contexte

Le règlement crée pour les fonds d'investissement un ensemble d'obligations d'information continue harmonisées à l'échelle pancanadienne. À l'heure actuelle, le règlement exige que les fonds d'investissement établissent leurs états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens qui sont établis par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et publiés dans le Manuel de l'ICCA. À la suite d'une consultation, le CNC a adopté, en 2006, un plan stratégique de transition de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public aux IFRS établies par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le 16 octobre 2009 (le « projet de 2009¹ »), nous avons publié pour consultation un projet de modifications du règlement dans le cadre d'une série d'avis relatifs aux modifications à effectuer à la législation en valeurs mobilières en vue du passage aux IFRS. Les changements définitifs pour les émetteurs assujettis, sauf les fonds d'investissement, et les personnes inscrites ont été publiés en 2010 pour coïncider avec le passage de la plupart des entreprises ayant une obligation d'information du public aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cependant, le CNC permettait aux sociétés de placement, qui sont définies dans la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement* et qui appliquent cette note, de reporter la date du basculement obligatoire de trois ans, jusqu'au 1^{er} janvier 2014. Ce report s'appliquait aux « fonds d'investissement », au sens de la législation en valeurs mobilières. Il visait à ce que l'exception de consolidation établie par l'IASB pour les entités d'investissement soit en application avant que celles-ci n'adoptent les IFRS au Canada.

Les ACVM faisaient mention de ce report dans l'Avis 81-320 du personnel des ACVM, *Le point sur les Normes internationales d'information financière pour les fonds d'investissement*, publié initialement en octobre 2010 puis mis à jour en mars 2011 et 2012.

Exception de consolidation pour les fonds d'investissement

La Norme internationale d'information financière 10, *États financiers consolidés*, exige qu'une entité consolide les placements qu'elle contrôle. Cette obligation aurait conduit les fonds d'investissement à fournir de l'information pouvant porter à confusion puisque, par le passé, toutes les positions du portefeuille d'un fonds d'investissement étaient présentées à la juste valeur. En 2010, l'IASB a annoncé qu'il proposerait que les sociétés de placement soient dispensées de la consolidation et évaluent plutôt les participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

¹ L'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (maintenant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)) ont publié ces projets en français le 12 mars 2010.

La question de consolidation pour les fonds d'investissement a été résolue en grande partie par la publication du document *Entités d'investissement (Modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27)* par l'IASB le 31 octobre 2012. Ces modifications accordent aux entités d'investissement une exception de consolidation des entités qu'elles contrôlent. La Norme internationale d'information financière 10 définit l'expression « entités d'investissement ». À notre avis, cette définition englobe la majorité des « fonds d'investissement » au sens de la législation en valeurs mobilières. Ceci dit, bien que nous n'ayons pas encore trouvé de fonds d'investissement qui ne serait pas considéré comme une « entité d'investissement », nous sommes conscients que cette possibilité demeure.

Après la publication de cette exception, nous avons révisé le projet de 2009 à la lumière des changements effectués par l'IASB et des commentaires que nous avons recueillis pendant la période de consultation et à l'occasion de discussions supplémentaires avec les préparateurs et auditeurs d'états financiers de fonds d'investissement.

Résumé des commentaires écrits reçus par les ACVM

Nous avons reçu 11 mémoires au cours de la période de consultation sur le projet de 2009. Nous avons étudié les commentaires des intervenants et les remercions de leur participation. Le nom des intervenants et un résumé de leurs commentaires accompagné de nos réponses figure à l'Annexe B du présent avis.

Résumé des changements au règlement de modification et à la modification de l'instruction générale

À l'issue de l'examen des commentaires reçus et de consultations supplémentaires, nous avons apporté certains changements au projet de 2009 publié pour consultation qui sont reflétés dans les règlements de modifications publiés avec le présent avis. Comme il ne s'agit pas de changements importants, nous ne publions pas les modifications de nouveau pour consultation. Un résumé des principaux changements apportés au projet de 2009 figure à l'Annexe A du présent avis.

Points d'intérêt local

Une annexe est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, notamment à des avis ou à d'autres documents de politique locaux. Elle contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.

Documents publiés

Annexe A – Résumé des changements apportés au projet de 2009

Annexe B – Résumé des commentaires reçus par les ACVM

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Mathieu Simard
Directeur, Direction des fonds
d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4471
ou 1-877-525-0337, poste 4471
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
Analyste expert, Direction des fonds
d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4477
ou 1-877-525-0337, poste 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

Manny Albrino
Senior Securities Analyst
British Columbia Securities Commission
604-899-6641 ou 1-800-373-6393
malbrino@bcsc.bc.ca

Agnes Lau
Senior Advisor, Technical and Projects
Alberta Securities Commission
403-297-8049
agnes.lau@asc.ca

Stacey Barker
Senior Accountant, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-2391
sbarker@osc.gov.on.ca

Vera Nunes
Manager, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-2311
vnunes@osc.gov.on.ca

Wayne Bridgeman
Senior Analyst, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-4905
wayne.bridgeman@gov.mb.ca

Annexe A

Résumé des changements apportés au projet de 2009

La présente annexe présente les principaux changements apportés au projet de 2009. Nous indiquons nos motifs dans le résumé des commentaires figurant à l'Annexe B du présent avis.

Général

- Nous avons changé la date de basculement aux IFRS pour le 1^{er} janvier 2014. Le règlement établit désormais une distinction entre les obligations pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et ceux ouverts avant la date de basculement.
- Pour les articles qui se trouvent également dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dans l'*Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et dans le *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (ensemble, les « textes relatifs aux sociétés »), nous avons apporté des modifications reproduisant les modifications définitives intégrant les IFRS dans les textes relatifs aux sociétés, publiées le 10 décembre 2010.

Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement

Partie 2 États financiers

Article 2.7 – Normes d'audit acceptables

- L'article 2.7 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* énumère les éléments requis dans le rapport d'audit. Le Conseil des normes d'audit et de certification a adopté les Normes internationales d'audit à titre de Normes canadiennes d'audit (« NCA ») pour les audits des états financiers réalisés pour les exercices clos à compter du 14 décembre 2010. Comme nous n'avons pas modifié la terminologie pour le rapport d'audit au moment de l'introduction des NCA, nous n'apportons aucune modification pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014 afin de ne pas créer d'obligation d'information rétroactive pour les auditeurs. Le nouveau paragraphe 3 de l'article 2.7, qui porte sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, reflète le rapport d'audit prévu par les NCA.

En vertu de l'article 2.7, le rapport d'audit doit encore être établi en conformité avec les NAGR canadiennes, définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* comme les normes d'audit généralement reconnues établies selon le Manuel de l'ICCA.

Partie 3 Information financière à fournir

Article 3.2 – État du résultat global

- En réponse aux commentaires, nous avons supprimé le paragraphe 15 « le revenu net ou la perte nette de placement pour la période » puisque les IFRS exigent déjà qu'une entité présente les sous-totaux dans l'état du résultat global lorsqu'une telle présentation est pertinente pour aider à comprendre sa performance financière.
- En réponse aux commentaires, nous avons modifié le paragraphe 17.1 qu'un remboursement de capital n'est pas un coût de financement lorsque les titres du fonds d'investissement sont classés en passifs financiers. (Se reporter à l'article 3.3 ci-après.)

Article 3.3 – État des variations de la situation financière

- En réponse aux commentaires, nous avons déplacé le « remboursement de capital » au paragraphe 6.1 pour le distinguer des types de distributions qui peuvent constituer des coûts de financement si les titres du fonds d'investissement sont classés en passifs financiers.

Article 3.5 – Inventaire du portefeuille

- Nous n'avons pas donné suite à la proposition de présenter l'inventaire du portefeuille de façon non consolidée puisque selon notre analyse et les commentaires des intervenants, il semble que la plupart des fonds d'investissement, au sens de la législation en valeurs mobilières, seront considérés comme des entités d'investissement au sens des modifications à la Norme internationale d'information financière 10, *États financiers consolidés*, publiées le 31 octobre 2012. Ils ne seront donc pas tenus de consolider les entités qu'ils contrôlent et évalueront plutôt les placements dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Annexe 81-106A1, Contenu des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds*Partie B Contenu du rapport annuel de la direction*

Rubrique 3 – Faits saillants financiers

- Nous n'avons pas donné suite à la proposition de présenter les faits saillants financiers de façon non consolidée puisqu'il semble que la plupart des fonds d'investissement ne seront pas tenus de consolider les entités qu'ils contrôlent. (Se reporter à l'article 3.5 ci-dessus.)

Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement

Nous avons revu les modifications à l'instruction générale pour refléter les changements apportés au règlement, et expliquer la démarche des ACVM relativement à la transition des PCGR canadiens actuellement utilisés par les fonds d'investissement aux IFRS.

Partie 2 États financiers

Article 2.5.1 – Information sur le portefeuille

- Nous avons précisé que l'inventaire du portefeuille peut être désignée comme une annexe, mais qu'elle doit toujours être audité.

Article 2.7 – Information sur les opérations de prêt de titres

- Nous avons supprimé le passage sur le principe comptable rattaché aux opérations de prêt de titres puisque les obligations de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations sont exposées dans les IFRS.

Partie 9 Valeur liquidative

Article 9.2 – Indications relatives à la juste valeur

- Nous avons établi la différence entre la « juste valeur » au sens du règlement et l'obligation d'établir la « valeur actuelle » pour les besoins des états financiers.

Article 9.3 – Signification de la juste valeur

- Nous avons supprimé la mention de la définition de la juste valeur prévue par le Manuel de l'ICCA puisqu'il était inutile de répéter celle-ci dans l'instruction générale. Cette dernière indique toujours que les fonds d'investissement peuvent consulter le Manuel de l'ICCA pour obtenir des indications sur l'évaluation de la juste valeur lors du calcul de la valeur liquidative.

Modifications corrélatives

Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement, paragraphe 4 de l'article 3.6 et article 11.1

- Nous avons modifié la description du ratio des frais de gestion par souci de cohérence avec le règlement.

Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, Annexes B-1, B-2 et B-3

- Nous avons modifié les rapports sur le respect de la réglementation afin de tenir compte des rapports d'audit prévus par les NCA dans un référentiel de conformité.

ANNEXE B

**RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS
D'INVESTISSEMENT**

1. Solutions de rechange aux IFRS	
Commentaire	<p>Cinq intervenants indiquent que du point de vue de l'investisseur, la comparabilité et l'intelligibilité globales des états financiers établis selon les IFRS pour les fonds d'investissement seront grandement réduites par comparaison avec la forme actuelle de présentation des états financiers établis selon les PCGR canadiens en raison des questions d'évaluation, de consolidation et de classification des instruments remboursables au gré du porteur. Un intervenant fait remarquer qu'une comparabilité limitée est déplorable, mais inévitable en vertu des IFRS.</p> <p>Puisque les IFRS ne prévoient actuellement pas de comptabilité applicable à des secteurs spécialisés pour les fonds d'investissement, quatre intervenants insistent pour que les ACVM envisagent des solutions de rechange aux IFRS, comme l'établissement d'états financiers selon un cadre de présentation prescrit par celles-ci. Il faudrait modifier le <i>Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement</i> (le « Règlement 81-106 ») afin de permettre aux fonds d'investissement d'établir des états financiers selon les IFRS, sauf que les placements devraient être présentés selon la juste valeur. Les états financiers n'auraient pas à contenir une déclaration sans réserve de conformité aux IFRS. Ils comporteraient plutôt une opinion non modifiée suivant un référentiel de conformité et il faudrait modifier le Règlement 81-106 afin qu'il permette l'acceptation d'un référentiel de conformité.</p> <p>Un intervenant demande à ce que les fonds d'investissement privés soient dispensés de l'application du Règlement 81-106.</p> <p>Deux intervenants suggèrent que les ACVM communiquent avec le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») pour lui demander d'exclure les fonds d'investissement de la définition d'entreprises ayant une obligation d'information du public, lesquelles sont assujetties aux IFRS.</p>
Réponse	<p><i>Contexte</i></p> <p>À l'issue d'une consultation publique, le CNC a annoncé, en 2006, son plan stratégique visant l'adoption des IFRS par les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. En 2008, le CNC a confirmé la date de basculement de 2011 pour ces entreprises et a, depuis lors, intégré les IFRS au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA »). Les IFRS sont un ensemble unique de normes comptables de grande</p>

qualité qui sont acceptées à l'échelle internationale et adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les émetteurs assujettis autres que les fonds d'investissement ont adopté les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le CNC a reporté de trois ans la date de basculement obligatoire, qui est maintenant le 1^{er} janvier 2014.

Le Règlement 81-106 exige que les fonds d'investissement établissent leurs états financiers selon les PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes¹. Dans l'Avis 81-320 du personnel des ACVM (révisé), *Le point sur les Normes internationales d'information financière pour les fonds d'investissement* (l'« Avis 81-320 »), publié pour la première fois le 8 octobre 2010, et révisé le 23 mars 2011 et le 16 mars 2012, les ACVM ont déclaré avoir considéré que les normes exposées dans la partie V du Manuel de l'ICCA étaient les PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes pour l'application de la législation en valeurs mobilières. Les ACVM appuient le plan du CNC visant la transition des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public aux IFRS et estiment que les états financiers des fonds d'investissement devraient être établis selon les mêmes normes comptables que les autres émetteurs pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces modifications visent à permettre aux fonds d'investissement d'effectuer une transition sans heurt aux IFRS.

Maintien de la comparabilité

Les modifications ont pour objectif de maintenir la comparabilité de la présentation des états financiers et de l'information sur le rendement entre les différents fonds d'investissement. Dans les états financiers, certaines modifications ont été apportées aux termes et expressions comptables afin de se conformer aux IFRS. Cependant, ils n'auront généralement aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Ainsi, à l'heure actuelle, un fonds d'investissement présente son « actif net » qui devient, selon les IFRS, le « le total des capitaux propres » ou l'« actif net attribuable aux porteurs » (selon la classification des titres du fonds). Nous nous attendons à ce que le calcul du total des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs en vertu des IFRS donne le même résultat que le calcul de l'actif net selon les PCGR canadiens actuels pour la plupart des fonds d'investissement.

Nous avons également exigé la présentation de certains autres postes dans l'état du résultat global. Par exemple, les fonds d'investissement qui classent leurs titres en passifs financiers devront présenter « l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions » afin de maintenir la comparabilité avec « l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation » que

¹ Article 2.6 du Règlement 81-106.

	<p>doivent présenter les fonds d'investissement qui classent leurs titres en instruments de capitaux propres.</p> <p>Le passage aux IFRS ne devrait pas avoir d'incidence importante sur l'information communiquée aux investisseurs dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds ni sur le calcul du ratio des frais de gestion ou le ratio des frais d'opérations.</p> <p><i>Nouveau référentiel comptable</i></p> <p>Les modifications ne touchent pas l'obligation de présenter les éléments d'actif et de passif du fonds d'investissement à la « valeur actuelle », qui correspond, selon le Règlement 81-106, à la valeur calculée conformément aux PCGR canadiens. Auparavant, la Note d'orientation concernant la comptabilité 18, <i>Sociétés de placement</i> (la « NOC-18 ») permettait à un fonds d'investissement d'évaluer tous ses placements à la juste valeur. Puisque les principes d'évaluation sont différents en vertu des IFRS, certains placements détenus par un fonds d'investissement peuvent être évalués différemment de ce qui était présenté dans ses états financiers des exercices antérieurs établis selon les PCGR canadiens et dans les états financiers d'autres fonds d'investissement établis selon les IFRS. Bien que les options d'évaluation selon les IFRS puissent entraîner une réduction de la comparabilité des états financiers, les ACVM estiment qu'il est important qu'un fonds d'investissement puisse faire une déclaration sans réserve de conformité aux IFRS et que le rapport d'audit indique que les IFRS sont le référentiel reposant sur le principe d'image fidèle qui s'applique.</p> <p><i>Fonds en gestion commune</i></p> <p>Pour les territoires dans lesquels le Règlement 81-106 s'applique à l'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujetti, l'obligation d'information financière est prévue par la législation en valeurs mobilières. La portée des modifications ne nous permet pas d'y modifier la législation en valeurs mobilières.</p>
2. Consolidation	
Commentaire	<p>2.1 Utilité des états financiers consolidés</p> <p>Tous les intervenants s'accordent pour dire que les états financiers consolidés ne fournissent pas aux investisseurs l'information la plus utile à la prise de décision. Deux d'entre eux affirment que l'évaluation des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur, et la comparaison de la valeur liquidative à un indice de référence ainsi que sa variation par rapport à ce dernier sont de l'information qui importe pour les investisseurs. Quatre intervenants indiquent que les états financiers consolidés pourraient porter à confusion puisque les postes comme les immobilisations corporelles figureraient dans l'état de la situation financière du fonds et ne seraient pas évalués à la juste valeur.</p>

Réponse	<p>L'Avis 81-320 présente l'historique de la question de consolidation. Selon l'IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i> (« IFRS 10 »), une entité doit consolider les placements qu'elle contrôle. Pendant l'élaboration de la norme de consolidation en 2009, les utilisateurs d'états financiers de fonds d'investissement, qui étaient tous du même avis, ont indiqué à l'IASB que la juste valeur des placements détenus par les fonds d'investissement, et non l'information financière consolidée, était l'information la plus utile à la prise de décision pour les investisseurs. L'IASB a donc publié l'exposé-sondage <i>Entités d'investissement</i> le 25 août 2011, qui proposait que les entités désignées comme des « entités d'investissement » soient exemptées de consolider les entités qu'elles contrôlent et comptabilisent plutôt à la juste valeur les participations donnant le contrôle dans d'autres entités.</p> <p>Cette question a été résolue en grande partie par la publication du document <i>Entités d'investissement</i> (Modifications aux normes internationales d'information financière 10 et 12 et à l'IAS 27) par l'IASB le 31 octobre 2012, qui prévoit une exception de consolidation pour les entités d'investissement. D'après notre analyse et les commentaires des intervenants, il semble que la plupart des fonds d'investissement au sens de la législation en valeurs mobilières seront considérés comme des entités d'investissement. Nous avons revu le projet de modification du Règlement 81-106 portant sur les IFRS (et aux autres règlements applicables aux fonds d'investissement) pour faire ressortir le fait que la plupart des fonds d'investissement ne seront pas tenus de consolider les entités qu'elles contrôlent. Nous avons donc supprimé l'obligation proposée dans le Règlement 81-106 selon laquelle le fonds d'investissement devait établir un inventaire du portefeuille non consolidé dans un jeu d'états financiers consolidés.</p> <p>Les autres fonds d'investissement qui pourraient être tenus de consolider peuvent communiquer avec le personnel des ACVM si les IFRS donnent lieu à des problèmes avec les obligations de présentation prévues par le Règlement 81-106.</p>
Commentaire	<p>2.2 Aspects opérationnels</p> <p>Huit intervenants font mention de difficultés sur le plan opérationnel si des états financiers consolidés devaient être établis, notamment le suivi quotidien du pourcentage de participation, l'accès à l'information financière d'un gestionnaire de fonds non relié, un manquement à l'obligation de confidentialité, la consolidation d'entités dont les fins d'exercice ne coïncident pas, la consolidation d'entités fermées qui utilisent des ensembles différents de PCGR, et l'audit de la période tampon. Quatre intervenants soulignent que la structure du secteur des fonds d'investissement ne permet pas la consolidation et que ce changement donnera lieu à des modifications aux systèmes de technologie de l'information ainsi qu'aux politiques et procédures. Les coûts liés à cette transition seront transférés aux investisseurs par le biais de ratios des</p>

	<p>frais de gestion plus élevés.</p> <p>Trois intervenants estiment que le fait d'accepter des états financiers non consolidés établis par des personnes inscrites, comme les gestionnaires de fonds d'investissement, constitue un précédent pour les ACVM.</p>
Réponse	<p>Se reporter à la rubrique 2.1 ci-dessus.</p> <p>La plupart des personnes inscrites, comme les gestionnaires de fonds d'investissement, établissent des états financiers non consolidés précisément afin de calculer l'excédent du fonds de roulement. Ces états ne sont pas destinés au public et ne sont remis qu'à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable en vertu des obligations prévues par le <i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i>. Si la personne inscrite a une entité apparentée qui est émetteur assujéti, cette dernière doit se conformer pleinement aux IFRS et au <i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>.</p>
Commentaire	<p>2.3 Inventaire du portefeuille et opinion de l'auditeur</p> <p>Un intervenant fait remarquer que la présentation des états financiers consolidés et de l'information non consolidée sur la juste valeur dans le même jeu d'états financiers peut porter à confusion mais surtout, sept intervenants estiment que le fait d'accorder la même importance à un inventaire du portefeuille non consolidé qu'à des états financiers de base consolidés amènerait l'auditeur à formuler une opinion modifiée. Des intervenants souhaitent nous voir exiger l'information sur le portefeuille sous forme d'annexe, alors que d'autres estiment plus prudent d'inclure l'information dans les notes des états financiers afin d'éviter l'obligation de présenter de l'information comparative.</p> <p>Trois intervenants estiment qu'un rapprochement chiffré ou explicatif entre l'inventaire du portefeuille et l'état de la situation financière peut porter à confusion et demandent le retrait de l'obligation proposée. Le mode de présentation devrait plutôt être indiqué dans l'inventaire du portefeuille. Un intervenant estime qu'un rapprochement quantitatif entre les états financiers consolidés, le portefeuille non consolidé (établi en fonction du cours acheteur) et la valeur liquidative (établie selon le cours de clôture) serait essentiel aux lecteurs.</p> <p>Deux intervenants indiquent qu'il serait coûteux d'exiger l'établissement d'états financiers consolidés et non consolidés ou un inventaire du portefeuille non consolidé distinct puisque deux rapports d'audit établis selon des seuils de signification différents seraient nécessaires.</p>
Réponse	<p>Nous avons revu les modifications proposées. Nous ne proposons plus l'inclusion d'un inventaire du portefeuille non consolidé dans un jeu d'états financiers consolidés. Pour un fonds d'investissement assujéti au Règlement</p>

	81-106, l'inventaire du portefeuille comptabilisera les entités qu'il contrôle de la même façon que dans les états financiers de base. Les autres fonds d'investissement qui pourraient être tenus de consolider peuvent communiquer avec le personnel des ACVM si les IFRS donnent lieu à des problèmes avec les obligations de présentation prévues par le Règlement 81-106.
Commentaire	<p>2.4 Rapprochement entre l'actif net et la valeur liquidative</p> <p>Deux intervenants indiquent qu'il pourrait y avoir d'autres rapprochements entre l'actif net et la valeur liquidative à la suite de la consolidation des entités que le fonds d'investissement contrôle. Un intervenant mentionne que peu de renseignements utiles seraient fournis puisque le rapprochement mettrait en évidence les différences découlant des obligations de présentation comptable et non les variations de la juste valeur. Un autre est d'avis que le rapprochement est une mesure non conforme aux PCGR.</p>
Réponse	<p>Nous reconnaissons que les IFRS peuvent donner lieu à des éléments de rapprochement supplémentaires entre l'actif net et la valeur liquidative. Des éléments de rapprochement peuvent s'ajouter parce que les IFRS offrent aux entités diverses façons d'évaluer leurs placements, et ces choix diffèrent des indications figurant dans la NOC-18, selon lesquelles une « société de placement » devrait évaluer ses placements à la juste valeur. Ces éléments peuvent aussi inclure la consolidation d'éléments d'actif et de passif non évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière qui sont comptabilisés selon une méthode différente de celle du reste du portefeuille. Cependant, nous ne nous attendons pas à ce que ce type d'élément de rapprochement soit répandu car il apparaît que la plupart des fonds d'investissement ne seront pas tenus de consolider les entités qu'ils contrôlent en raison des modifications apportées à l'IFRS 10 (voir la réponse à la rubrique 2.1). Comme l'exige le sous-paragraphe 5 du paragraphe 1 de l'article 3.6 du Règlement 81-106, une explication de ces écarts sera fournie. Le rapprochement, qui figure dans les notes des états financiers, sera audité et expliquera aux investisseurs pourquoi la valeur liquidative à laquelle l'opération a été réalisée diffère de l'actif net indiqué dans les états financiers audités.</p> <p>Les fonds d'investissement sont déjà tenus d'expliquer les variations importantes de la juste valeur dans les sections destinées aux résultats d'exploitation ou au rendement antérieur dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.</p> <p>Nous ne souscrivons pas à l'affirmation selon laquelle le rapprochement de l'actif net et de la valeur liquidative soit une mesure non conforme aux PCGR. L'Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), <i>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR</i> (l'« Avis 52-306 ») indique que la Norme internationale d'information financière 1, <i>Présentation des états financiers</i> (« IAS 1 ») prévoit que les informations devant être présentées dans les notes des états financiers sont « des informations qui ne sont pas présentées ailleurs dans les états financiers, mais qui sont</p>

	<p>pertinentes pour les comprendre » (sous-paragraphe c du paragraphe 112 de l'IAS 1). Le rapprochement permet de comprendre les écarts entre l'actif net indiqué dans les états financiers et la valeur liquidative, et constitue une information importante mise à la disposition des investisseurs depuis 2008.</p>
Commentaire	<p>2.5 RFG Un intervenant fait remarquer que la consolidation des produits et des charges opérationnelles de l'entité sous-jacente dans l'état du résultat global peut faire en sorte d'augmenter les RFG. On nous a également demandé des indications sur la façon de remplir le tableau des faits saillants par action dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds en fonction de l'information consolidée.</p>
Réponse	<p>Comme il est indiqué sous la rubrique 2.1 ci-dessus, les IFRS prévoient une exception de consolidation pour les entités d'investissement. Les autres fonds d'investissement qui pourraient être tenus de consolider peuvent communiquer avec le personnel des ACVM si les IFRS donnent lieu à des problèmes avec les obligations de présentation prévues par le Règlement 81-106.</p>
Commentaire	<p>3. Classification des instruments remboursables au gré du porteur Un intervenant appuie la tentative des ACVM de maintenir la comparabilité entre les fonds d'investissement et indique que les modifications proposées semblent généralement atteindre cet objectif en ce qu'elles prévoient deux façons de présenter et de calculer l'information financière touchée, en fonction du classement des titres du fonds d'investissement.</p> <p>Deux intervenants demandent des indications sur la présentation des titres du fonds d'investissement qui sont classés à la fois en instruments de capitaux propres et en passifs financiers. Trois intervenants demandent aux ACVM de prescrire une présentation (instruments de capitaux propres ou passifs financiers) de façon à n'avoir qu'un seul type de présentation pour les titres émis par les fonds d'investissement. Un intervenant indique que la présentation proposée ne serait pas adaptée pour les sociétés en commandite, qui n'émettent pas de titres en faveur de leurs commanditaires.</p> <p>Trois intervenants indiquent que le projet de poste visant « l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série » est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas permise par les IFRS.</p>
Réponse	<p>La Norme internationale d'information financière 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i> (« IAS 32 ») classe les instruments financiers remboursables au gré du porteur en passifs financiers, sauf si l'instrument comporte certaines caractéristiques, auquel cas il est classé en instrument de capitaux propres. En règle générale, les instruments remboursables au gré du porteur sont des titres</p>

	<p>rachetables par le porteur. Puisque la plupart des fonds d'investissement émettent des titres rachetables, ils devront déterminer si leurs titres constituent des instruments remboursables au gré du porteur et, le cas échéant, s'ils devraient être classés en passifs financiers ou en instruments de capitaux propres. Les IFRS permettent deux modes de présentation des titres du fonds d'investissement, selon la structure de ce dernier. Nous exigeons que les fonds d'investissement se conforment aux IFRS et c'est pourquoi nous ne pouvons pas prescrire un mode de présentation en particulier. Nous avons cependant tenté de rendre la présentation des états financiers aussi uniforme que possible, que les titres du fonds d'investissement soient classés en capitaux propres ou qu'ils soient classés en passifs financiers selon les IFRS. Ainsi, les modifications permettent à un fonds d'investissement d'indiquer le total de ses capitaux propres (si ses titres sont classés en capitaux propres) ou son actif net attribuable aux porteurs (si ses titres sont classés en passifs financiers).</p> <p>La transition aux IFRS ne visait pas à supprimer de l'information que les fonds d'investissement fournissent depuis longtemps aux investisseurs dans leurs états financiers. Même si les PCGR canadiens ne prévoyaient que certaines obligations générales pour l'établissement des états financiers et que les IFRS prévoient certains postes minimaux, ces dernières exigent aussi la présentation de « postes, rubriques et sous-totaux supplémentaires [...] lorsqu'une telle présentation est pertinente pour comprendre » la situation et la performance financières de l'entité (IAS 1, paragraphes 55 et 85). L'IAS 1 prévoit aussi l'inclusion de postes supplémentaires et modifie l'ordre des postes et les descriptions pour fournir des informations adaptés aux activités de l'entité, en tenant compte de « la nature et la fonction des postes de produits et de charges » (IAS 1, paragraphe 86). Nous estimons que les postes supplémentaires prévus par le Règlement 81-106 dans l'état du résultat global, comme « l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série », permettent aux investisseurs de comparer les rendements des fonds d'investissement, peu importe si ses titres sont classés en passifs financiers ou en instruments de capitaux propres.</p> <p>L'Avis 52-306 a été révisé en novembre 2010 et établit une distinction entre les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures conformes aux PCGR. Nous croyons que ces postes supplémentaires prévus dans l'état du résultat global cadrent avec les paramètres des autres mesures conformes aux PCGR exigés par les IFRS.</p>
	<p>4. Questions liées à la transition</p>
<p>Commentaire</p>	<p>4.1 Prolongation du délai pour le dépôt</p> <p>Trois intervenants ont demandé une prolongation des délais de dépôt des états financiers des fonds d'investissement par souci de cohérence avec la prolongation de 30 jours accordée aux autres émetteurs assujettis et la</p>

	<p>prolongation de 15 jours accordée aux personnes inscrites qui ont effectué leur passage aux IFRS en 2011. Un intervenant mentionne que dans d'autres pays, des prolongations ont même été accordées pour le dépôt d'états financiers semestriels.</p> <p>Un intervenant indique que les délais de 60 et 90 jours pour le dépôt des états financiers intermédiaires et annuels ne sont pas suffisants pour composer avec le processus de consolidation et que des prolongations seront nécessaires chaque année.</p>
Réponse	<p>Nous n'accordons pas de prolongation pour les premiers états financiers intermédiaires établis selon les IFRS par les fonds d'investissement. Contrairement à la plupart des entreprises ayant une obligation d'information du public, les fonds d'investissement n'ont pas eu à se conformer aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les préparateurs d'états financiers de fonds d'investissement ont donc bénéficié de trois ans pour évaluer les incidences de l'adoption des IFRS et tirer parti des situations vécues par d'autres émetteurs assujettis.</p> <p>Depuis la publication de l'Avis 52-320 du personnel des ACVM, <i>Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière</i> en 2008, les fonds d'investissement fournissent dans leurs dépôts annuels et intermédiaires de l'information sur leur état de préparation à la transition aux IFRS. Depuis bon nombre d'années, la plupart des fonds d'investissement indiquent dans leurs états financiers ou rapports de la direction sur le rendement du fonds que l'incidence des IFRS se limitera à de l'information supplémentaire à fournir dans les notes et à des modifications à la présentation actuelle. Les ACVM ont également rappelé aux fonds d'investissement qu'ils étaient responsables de leur état de préparation à la transition aux IFRS au cours des trois dernières années dans chacune des mises à jour de l'Avis 81-320. Les ACVM estiment qu'avec le préavis qui leur a été donné, les fonds d'investissement devraient être prêts pour la date de basculement du 1^{er} janvier 2014.</p> <p>En 2011, d'autres émetteurs assujettis se sont vu accorder une prolongation de 30 jours parce que bon nombre d'entre eux devaient déposer des états financiers trimestriels après la fin du premier trimestre. Par opposition à ces émetteurs, les fonds d'investissement doivent déposer des états financiers semestriels après la fin de la période. La fréquence de dépôt semestrielle plutôt que trimestrielle laisse plus de temps aux fonds d'investissement pour établir les premiers dépôts en IFRS. À notre avis, une prolongation du délai de dépôt pour les états financiers des fonds d'investissement n'est pas nécessaire puisque ceux-ci ne les déposent pas aussi souvent que les autres émetteurs assujettis.</p>
Commentaire	<p>4.2 Indications supplémentaires Deux intervenants demandent des indications supplémentaires ou la publication</p>

	<p>d'une foire aux questions sur les points suivants : les questions qui ne sont pas abordées dans les IFRS ou les modifications; la question de savoir si les ACVM exigent ou non l'établissement de l'état du résultat global par fonction ou par nature; le mode de présentation de l'état des variations de la situation financière, et la façon dont les mesures du rendement autres que celles prévues par les PCGR devraient être présentées lorsque certaines catégories de titres d'un fonds sont classés en passifs financiers alors que d'autres le sont en instruments de capitaux propres.</p> <p>Des questions portaient également sur des éléments précis de la présentation des états financiers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de fournir un bilan d'ouverture pour le reclassement d'éléments dans les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires; • la définition de « bénéfice net ou perte nette de placement » dans l'état du résultat global; • la présentation du remboursement de capital dans l'état du résultat global; • la séparation des rachats entre le capital-actions et les bénéfices non répartis dans l'état des variations de la situation financière et des flux de trésorerie; • la possibilité d'ajouter certains sous-totaux; • des précisions demandées concernant l'inclusion, la suppression ou l'absence de certains postes; • la possibilité de modifier le concept du poste sans application.
Réponse	<p>Dans la mesure où ce sont des questions de transition aux IFRS, nous nous fions au jugement des auditeurs des fonds d'investissement avec lesquels les préparateurs d'états financiers doivent discuter de ces questions. Les ACVM rédigeront, s'il y a lieu, une foire aux questions (en fonction du nombre et du type de demandes) ou donneront des indications par le biais d'autres communications avec les intervenants. Les fonds d'investissement peuvent communiquer avec le personnel des ACVM si les IFRS donnent lieu à des problèmes avec les obligations de présentation prévues par le Règlement 81-106.</p>
Commentaire	<p>4.3 Questions relatives à la transition</p> <p>Cinq intervenants craignent que l'IASB ne finalise pas le projet de dispense de l'obligation de consolidation pour les fonds d'investissement avant l'adoption des IFRS pour ceux-ci au Canada. Ils demandent à ce que les ACVM prévoient des dispositions transitoires.</p>
Réponse	<p>Cette question a été réglée par le report de la date de basculement du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2014. Les ACVM ont publié l'Avis 81-320 à trois reprises pendant cette période pour indiquer que les ACVM estimaient préférable d'attendre la mise en œuvre de l'exception de consolidation par</p>

l'IASB avant l'adoption des IFRS au Canada par les fonds d'investissement. La dernière mise à jour de cet avis, publiée en mars 2012, confirmait que le personnel des ACVM avait besoin d'un délai supplémentaire pour demander à chaque autorité membre des ACVM l'autorisation de finaliser les modifications IFRS du Règlement 81-106 et des autres règlements visant les fonds d'investissement en vue de l'entrée en vigueur des modifications IFRS le 1^{er} janvier 2014. Le 31 octobre 2012, l'IASB a publié les modifications définitives sur l'exception de consolidation, lesquelles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

5. Liste des intervenants

Intervenants

- Alternative Investment Management Association
- The Canadian Advocacy Committee of the CFA Institute Societies of Canada
- Deloitte, s.e.n.r.c.l.
- Ernst & Young LLP
- Fonds FMOQ
- Growth Works Capital Ltd.
- Institut des fonds d'investissement du Canada
- KPMG, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
- Mouvement Desjardins
- PFM Venture Capital Operations Inc.
- PwC

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 4.1^o, 8^o, 9^o, 19^o, 19.1^o, 20^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement est modifié :

1^o par l'insertion, après la définition de l'expression « contrat important », des suivantes :

« entreprise ayant une obligation d'information du public » : une entreprise ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel de l'ICCA;

« état des variations de la situation financière » : tout état des variations des capitaux propres ou état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs;

« états financiers » : les états financiers, y compris les rapports financiers intermédiaires; »;

2^o par le remplacement, dans la définition de l'expression « frais de gestion » des mots « charges d'exploitation » par les mots « charges opérationnelles »;

3^o par le remplacement de la définition de l'expression « valeur liquidative » par la définition suivante :

« valeur liquidative » : la valeur de l'actif total du fonds d'investissement moins la valeur de son passif total, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs, à une date donnée, calculée conformément à la partie 14; ».

2. L'article 2.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2.1. États financiers annuels comparatifs et rapport d'audit

1) Le fonds d'investissement dépose les états financiers annuels de son dernier exercice qui contiennent ce qui suit :

a) l'état de la situation financière à la fin de l'exercice et l'état de la situation financière à la fin de l'exercice précédent;

b) l'état du résultat global de l'exercice et l'état du résultat global de l'exercice précédent;

c) l'état des variations de la situation financière de l'exercice et l'état des variations de la situation financière de l'exercice précédent;

d) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, le tableau des flux de trésorerie de l'exercice et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent;

e) l'inventaire du portefeuille à la fin de l'exercice;

f) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédent dans le cas du fonds d'investissement dont les états financiers annuels contiennent une déclaration sans réserve de conformité aux IFRS et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;
- ii) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;
- iii) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;
- g) les notes des états financiers annuels.

2) Les états financiers annuels déposés en vertu du paragraphe 1 sont accompagnés du rapport d'audit. ».

3. L'article 2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « rapport de vérification » par les mots « rapport d'audit ».

4. Les articles 2.3 et 2.4 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 2.3. Rapport financier intermédiaire

Le fonds d'investissement dépose le rapport financier intermédiaire de sa dernière période intermédiaire qui contient ce qui suit :

- a) l'état de la situation financière à la fin de la période intermédiaire et l'état de la situation financière à la fin de l'exercice précédent;
- b) l'état du résultat global de la période intermédiaire et l'état du résultat global de la période correspondante de l'exercice précédent;
- c) l'état des variations de la situation financière de la période intermédiaire et l'état des variations de la situation financière de la période correspondante de l'exercice précédent;
- d) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire et le tableau des flux de trésorerie de la période correspondante de l'exercice précédent;
- e) l'inventaire du portefeuille à la fin de la période intermédiaire;
- f) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédent dans le cas du fonds d'investissement dont le rapport financier intermédiaire contient une déclaration sans réserve de conformité à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;
 - ii) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;
 - iii) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;
 - g) les notes du rapport financier intermédiaire.

« 2.4. Délai de dépôt du rapport financier intermédiaire

Le rapport financier intermédiaire dont le dépôt est prévu à l'article 2.3 est déposé au plus tard le 60^e jour suivant la fin de la dernière période intermédiaire du fonds d'investissement. ».

5. Les articles 2.6 et 2.7 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 2.6. Principes comptables acceptables

1) Pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014, les états financiers du fonds d'investissement sont établis selon les PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes.

2) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, les états financiers du fonds d'investissement sont établis selon les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

3) Les états financiers sont établis selon les mêmes principes comptables pour toutes les périodes qui y sont présentées.

« 2.7. Normes d'audit acceptables

1) Les états financiers dont la l'audit est obligatoire sont audités en conformité avec les NAGR canadiennes.

2) Pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014, les états financiers audités sont accompagnés d'un rapport d'audit, établi en conformité avec les NAGR canadiennes, qui remplit les conditions suivantes :

1. il n'exprime pas de restriction ou d'opinion modifiée;
2. il indique toutes les périodes comptables présentées pour lesquelles l'auditeur a délivré un rapport d'audit;
3. si le fonds d'investissement a changé d'auditeur et qu'une période comparative présentée dans les états financiers a été auditée par un auditeur différent, il renvoie au rapport d'audit de l'ancien auditeur sur la période comparative;
4. il indique les normes d'audit appliquées pour faire l'audit et les principes comptables appliqués pour établir les états financiers.

3) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, les états financiers audités sont accompagnés d'un rapport d'audit, établi en conformité avec les NAGR canadiennes, qui remplit les conditions suivantes :

1. il exprime une opinion non modifiée;
2. il indique toutes les périodes comptables présentées pour lesquelles l'auditeur a délivré un rapport d'audit;
3. il est dans la forme prévue par les NAGR canadiennes pour l'audit d'états financiers établis conformément à un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle;
4. il renvoie aux IFRS comme le référentiel reposant sur le principe d'image fidèle;
5. si le fonds d'investissement a changé d'auditeur et qu'une période comparative présentée dans les états financiers a été auditée par un prédécesseur, les états

financiers sont accompagnés du rapport d'audit du prédécesseur sur la période comparative ou le rapport d'audit renvoie à ce rapport. ».

6. L'article 2.8 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, du mot « **Vérificateurs** » par le mot « **Auditeurs** »;

2° par le remplacement des mots « de vérification » par les mots « d'audit », partout où ils se trouvent.

7. L'article 2.9 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

2° par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) Malgré les sous-paragraphes *a* et *b* des paragraphes 7 et 8 de l'article 4.8 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le fonds d'investissement inclut à titre d'information comparative :

a) dans le rapport financier de la période intermédiaire de l'exercice de transition :

i) l'état de la situation financière à la fin de son ancien exercice;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire de l'ancien exercice;

b) dans le rapport financier de la période intermédiaire du nouvel exercice :

i) l'état de la situation financière à la fin de l'exercice de transition;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie de la période antérieure de douze mois à cette période. ».

8. Le paragraphe *j* de l'article 2.10 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires et annuels » par les mots « le rapport financier intermédiaire et les états financiers annuels ».

9. L'article 2.12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2.12. Information sur l'examen du rapport financier intermédiaire par l'auditeur

1) Le présent article s'applique au fonds d'investissement qui est émetteur assujéti.

2) Si l'auditeur n'a pas effectué l'examen du rapport financier intermédiaire à déposer, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un avis en faisant état.

3) Si le fonds d'investissement a engagé un auditeur pour examiner le rapport financier intermédiaire à déposer et que l'auditeur n'a pu terminer l'examen, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un avis indiquant ce fait et les motifs.

4) Si l'auditeur a effectué l'examen du rapport financier intermédiaire à déposer et formulé une restriction dans le rapport d'examen intermédiaire, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un rapport d'examen écrit de l'auditeur. »

10. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.1. État de la situation financière** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 13, des mots « les bénéfices » par les mots « le résultat »;

4° par le remplacement des paragraphes 14 et 15 par les suivants :

« 14. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs, et, s'il y a lieu, pour chaque catégorie ou série;

« 15. le total des capitaux propres par titre ou l'actif net attribuable aux porteurs par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série. ».

11. L'article 3.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.2. État du résultat global** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 7, des mots « de vérification » par les mots « d'audit »;

4° par la suppression du paragraphe 12;

5° par le remplacement du paragraphe 14 par le suivant :

« 14. les impôts sur le résultat; »;

6° par la suppression du paragraphe 15;

7° par l'insertion, après le paragraphe 17, du suivant :

« 17.1. si elles sont comptabilisées en charges, les distributions, en présentant séparément celles provenant du revenu de placement net et celles provenant des gains réalisés à la vente d'éléments d'actif du portefeuille; »;

8° par le remplacement des paragraphes 18 et 19 par les suivants :

« 18. l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, et, s'il y a lieu, pour chaque catégorie ou série;

« 19. l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de

l'exploitation, à l'exclusion des distributions, par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série. ».

12. L'article 3.3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.3. État des variations de la situation financière** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état de l'évolution de l'actif net » par les mots « L'état des variations de la situation financière »;

3° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs au début de la période; »;

4° par la suppression du paragraphe 2;

5° par le remplacement des paragraphes 6 et 7 par les suivants :

« 6. si elles ne sont pas comptabilisées en charges, les distributions, en présentant séparément celles provenant du revenu de placement net et celles provenant des gains réalisés à la vente d'éléments d'actif du portefeuille;

« 6.1 le remboursement de capital;

« 7. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs à la fin de la période. ».

13. L'article 3.4 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.4. Tableau des flux de trésorerie** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état des flux de trésorerie » par les mots « Le tableau des flux de trésorerie »;

3° par la suppression du paragraphe 1;

4° par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3. les paiements relatifs à l'achat d'éléments d'actif du portefeuille; ».

14. L'article 3.5 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la disposition *a* du sous-paragraphe 2 du paragraphe 1, des mots « titre de participation » par les mots « titre de capitaux propres »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 6, des mots « notes y afférentes » par les mots « notes de celui-ci »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 7, des mots « notes afférentes à » par les mots « notes de ».

15. L'article 3.6 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, des mots « **Notes afférentes aux** » par les mots « **Notes des** »;

2° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des »;

b) par l'insertion, après le sous-paragraphe 1, du suivant :

« 1.1. pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, la méthode de classement des titres en circulation du fonds d'investissement, ou de chaque catégorie ou série de ses titres en circulation, en instruments de capitaux propres ou en passifs financiers; »;

c) par le remplacement des sous-paragraphe 4 et 5 par les suivants :

« 4. le coût total du placement des titres du fonds d'investissement comptabilisé dans l'état des variations de la situation financière;

« 5. la valeur liquidative par titre à la date des états financiers comparée au total des capitaux propres par titre ou à l'actif net attribuable aux porteurs par titre indiqué dans l'état de la situation financière et une explication de chaque écart entre ces montants. »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, les notes des états financiers contiennent :

a) dans le cas des états financiers annuels, une déclaration sans réserve de conformité aux IFRS;

b) dans le cas des rapports financiers intermédiaires, une déclaration sans réserve de conformité à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. ».

16. L'article 3.8 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global » et des mots « d'exploitation » par les mots « des activités ordinaires ».

17. L'article 3.9 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes à » par les mots « notes de »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global » et des mots « d'exploitation » par les mots « des activités ordinaires ».

18. L'article 3.10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes à » par les mots « notes de »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global ».

19. L'article 3.11 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « état distinct » par les mots « état séparé »;

b) par le remplacement, dans la disposition *iii* du sous-paragraphe *a*, des mots « l'état de l'actif net » par les mots « l'état de la situation financière »;

c) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c*, des mots « l'état des résultats » par les mots « l'état du résultat global »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Malgré les articles 3.1 et 3.2, le fonds d'investissement qui est un plan de bourses d'études peut omettre dans les états financiers les postes « total des capitaux propres par titre ou actif net attribuable aux porteurs par titre » et « augmentation ou diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, par titre ». ».

20. L'article 4.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « ses états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « ses états financiers annuels ou son rapport financier intermédiaire ».

21. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 5.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« *b)* le rapport financier intermédiaire; ».

22. Le paragraphe 2 de l'article 7.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des ».

23. Le paragraphe *d* de l'article 8.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire ».

24. L'article 8.3 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « notes y afférentes » par les mots « notes de ces états ».

25. L'article 8.4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de l'actif net » par les mots « du total des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs ».

26. Le paragraphe *b* de l'article 8.5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de la valeur liquidative » par les mots « du total des capitaux propres/de l'actif net attribuable aux porteurs ».

27. L'intitulé de la partie 13 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « **DE VÉRIFICATEUR** » par les mots « **D'AUDITEUR** ».

28. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur », avec les adaptations nécessaires.

29. L'article 15.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de la sous-disposition A de la disposition *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 par la suivante :

« A) les charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, inscrites à l'état du résultat global de l'exercice ou de la période intermédiaire; ».

30. Le paragraphe 1 de l'article 15.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de la disposition *i* du sous-paragraphe *a* par la suivante :

« *i*) en multipliant les charges totales de chaque fonds sous-jacent, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, pour l'exercice ou la période intermédiaire; »;

2° par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant :

« *b*) les charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, pour la période. ».

31. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 18.5, du suivant :

« 18.5.1. Transition aux IFRS

1) Pour la première période intermédiaire de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014, le fonds d'investissement dépose, avec son rapport financier intermédiaire pour cette période, un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition aux IFRS.

2) Pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014, le fonds d'investissement dépose, avec ses états financiers annuels pour cet exercice, un état de la situation financière d'ouverture audité à la date de transition aux IFRS.

3) Malgré les articles 3.1 à 3.4 et 3.6, pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014, le fonds d'investissement peut, dans ses états financiers, présenter des postes et utiliser la terminologie conformes à ceux de l'exercice précédent. ».

32. L'Annexe 81-106A1 de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 1 de la partie A :

a) par la suppression, dans le paragraphe *e*, de la phrase « Le concept d'importance correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA. »;

b) par le remplacement du premier paragraphe du paragraphe *f* par le suivant :

« Dans la présente annexe, les expressions « actif net » et « actif net par titre » s'entendent du total des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs

établi conformément aux PCGR canadiens et présenté dans les états financiers du fonds d'investissement, tandis que les expressions « valeur liquidative » et « valeur liquidative par titre » s'entendent de la valeur liquidative calculée conformément à la partie 14 du règlement. »;

2° dans la partie B :

a) par l'insertion, dans le troisième paragraphe de la rubrique 1, des mots « le rapport financier intermédiaire, » après les mots « de cette façon » et des mots « sur le portefeuille » après le mot « trimestrielle »;

b) par l'insertion, dans le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de la rubrique 2.3, des mots « des activités ordinaires » après le mot « produits »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe *e* de la rubrique 2.4, du mot « conventions » par le mot « méthodes »;

d) dans la rubrique 2.5 :

i) par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « apparentés » par les mots « parties liées »;

ii) par le remplacement, dans le paragraphe 2 des instructions, des mots « *de mesure* » par les mots « *d'évaluation* »;

e) dans la rubrique 3.1 :

i) dans le paragraphe 1 :

A) dans le tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* » :

I) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « attribuable à l'exploitation » par les mots « provenant de l'exploitation »;

II) par l'insertion, après le mot « produits », des mots « des activités ordinaires »;

III) par le remplacement des mots « Total des charges » par les mots « Total des charges [à l'exclusion des distributions] »;

IV) par le remplacement des mots « du revenu de placement » par les mots « du revenu net de placement »;

V) par le remplacement des mots « distribution annuelles totales » par les mots « distributions annuelles totales »;

B) par le remplacement, dans la note 1 du tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* », du mot « vérifiés » par le mot « audités » et des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des »;

C) par le remplacement, dans la note 2 du tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* », des mots « attribuable à l'exploitation » par les mots « provenant de l'exploitation »;

D) par le remplacement, dans la note 2 du tableau intitulé « *Ratios et données supplémentaires* », des mots « à l'exclusion des courtages » par les mots « à l'exclusion [des distributions,] des courtages »;

ii) par le remplacement, dans le paragraphe 7, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

iii) par l'insertion, après le paragraphe 7, du suivant :

« 7.1) Les dispositions suivantes s'appliquent :

a) pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014, les faits saillants financiers peuvent être tirés des états financiers du fonds d'investissement établis conformément au paragraphe 1 de l'article 2.6 du règlement;

b) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, tirer les faits saillants financiers des états financiers du fonds d'investissement établis conformément au paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement;

c) malgré le sous-paragraphe a, présenter dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014 les faits saillants financiers de l'exercice précédent tirés des états financiers établis conformément au paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement;

d) si les faits saillants financiers se rapportent à la fois à des périodes ouvertes avant le 1^{er} janvier 2014 et à des périodes ouvertes à compter de cette date, indiquer les principes comptables applicables à chaque période dans une note au tableau. »;

iv) par le remplacement du paragraphe 10 par le suivant :

« 10) Si le fonds d'investissement a apporté ou projeté d'apporter l'un des changements suivants et que celui-ci aurait modifié le ratio des charges opérationnelles totales du dernier exercice révolu s'il avait été appliqué tout au long de cet exercice, préciser son incidence sur le ratio dans une note accompagnant le tableau « Ratios et données supplémentaires » :

a) une modification du mode de calcul des frais de gestion ou des autres frais ou charges qui lui sont facturés;

b) l'introduction de nouveaux frais. »;

f) dans la rubrique 3.2, par le remplacement, dans le tableau, du mot « Bilan » par les mots « État de la situation financière » et des mots « État des résultats » par les mots « État du résultat global »;

g) par le remplacement, dans le paragraphe 4 des instructions de la rubrique 5, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

3° par le remplacement du deuxième paragraphe de la rubrique 1 de la partie C par le suivant :

« Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels gratuitement, sur demande, en appelant au [numéro de téléphone sans frais ou à frais virés], en nous écrivant à [adresse] ou en consultant notre site Web [adresse] ou le site Web de SEDAR (www.sedar.com). ».

33. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

1. Le paragraphe 3 de l'article 1.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* est remplacé par les suivants :

« 3) Le règlement emploie des expressions comptables qui peuvent être définies ou mentionnées dans les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'une définition différente dans la législation en valeurs mobilières. Le *Règlement 14-101 sur les définitions* prévoit qu'un terme utilisé dans le règlement et défini dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé doit s'entendre au sens défini par cette loi, à moins que cette définition soit limitée à une partie déterminée de cette loi ou que le contexte n'exige un sens différent.

« 4) Le terme « gestionnaire » utilisé dans le règlement a le même sens que le terme « gestionnaire » défini dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*. ».

2. L'article 2.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par les suivants :

« 1.1) Le paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, renvoie aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les IFRS intégrées au Manuel de l'ICCA, contenues dans la partie I de celui-ci. En vertu du *Règlement 14-101 sur les définitions*, les IFRS s'entendent des normes et interprétations adoptées par l'*International Accounting Standards Board*.

Le paragraphe 1 de l'article 2.6 du règlement, qui s'applique aux exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2014, renvoie aux PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes qui, selon les ACVM, sont les normes exposées dans la partie V du Manuel de l'ICCA. »;

« 2) Les ACVM estiment que certains éléments d'information doivent être donnés dans les états financiers des fonds d'investissement pour que l'information présentée soit complète. Le règlement prévoit des obligations minimales à cet égard, mais ne prévoit pas toute l'information à fournir. Les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public prévoient aussi des obligations minimales concernant le contenu des états financiers, auxquelles les fonds d'investissement doivent également se conformer.

Dans certains cas, le règlement peut prévoir l'inclusion de postes déjà exigés par les PCGR canadiens, mais les exprimer d'une manière plus spécifique aux activités des fonds d'investissement. Par exemple, selon les PCGR canadiens, il faut inclure le poste « clients et autres débiteurs » dans l'état de la situation financière, tandis que, conformément au règlement, les débiteurs doivent être ventilés dans des catégories plus précises. Dans d'autres cas, le règlement prévoit des postes s'ajoutant à ceux indiqués dans les PCGR canadiens.

Bien que le règlement prescrive les postes à inclure, il n'en prévoit pas l'ordre de présentation. Les fonds d'investissement devraient présenter les postes ainsi que les totaux et sous-totaux dans un ordre logique aidant le lecteur à avoir une compréhension globale des états financiers.

Les fonds d'investissement sont tenus de fournir dans leurs états financiers toute information importante relative à leur situation financière et à leur performance financière. »;

2° par la suppression du paragraphe 3.

3. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 2.1, du suivant :

« 2.1.1. Classement des titres émis par le fonds d'investissement

1) Le règlement vise notamment la comparabilité des états financiers entre fonds d'investissement. Cependant, l'adoption des IFRS a pour effet de modifier leur présentation à certains égards, par exemple en permettant le classement des titres du fonds d'investissement soit en instruments de capitaux propres, soit en passifs financiers. Certains postes, comme le « total des capitaux propres ou actif net attribuable aux porteurs », reflètent le fait que les titres peuvent être présentés soit en capitaux propres, soit en passifs, mais permettent une évaluation comparative des fonds d'investissement malgré cette différence de classement.

2) Conformément aux IFRS, si les titres du fonds d'investissement sont classés en passifs financiers, les coûts de financement doivent comprendre certaines distributions versées par le fonds d'investissement aux porteurs. Si, toutefois, les titres sont classés en instruments de capitaux propres, les distributions versées aux porteurs n'entrent pas dans les coûts de financement (ni ne sont comptabilisées en charges), ce qui crée une différence diminuant la comparabilité. Pour remédier à ce problème, le règlement exige que les distributions soient exclues de certains calculs, notamment : i) l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation présentée dans l'état du résultat global, et ii) les charges totales établies aux fins du calcul du ratio des frais de gestion.

3) Pour les fonds d'investissement qui classent leurs propres titres en passifs financiers, l'« actif net attribuable aux porteurs » est l'équivalent du « total des capitaux propres » des fonds d'investissement qui classent leurs propres titres en instruments de capitaux propres. L'actif net attribuable aux porteurs n'inclut pas les montants dus sur les titres émis par le fonds d'investissement qui lui procurent un effet de levier. ».

4. L'article 2.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérification » par les mots « d'audit », compte tenu des adaptations nécessaires.

5. L'article 2.3 de cette instruction générale est abrogé.

6. L'article 2.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « l'état des résultats » par les mots « l'état du résultat global », avec les adaptations nécessaires.

7. L'article 2.5.1 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 2.5.1. Information sur le portefeuille

1) L'expression « inventaire du portefeuille » sert à désigner l'information prévue à l'article 3.5 du règlement. Cette expression n'étant pas utilisée dans le Manuel de l'ICCA, les préparateurs peuvent désigner l'information comme une « annexe du portefeuille » au sein d'un jeu complet d'états financiers du fonds d'investissement. Quelle que soit la désignation donnée à l'information, les articles 2.1 et 2.3 du règlement prévoient l'inclusion de cet inventaire dans un jeu complet d'états financiers du fond d'investissement, et le paragraphe 2 de l'article 2.1 exige que les états financiers annuels soient accompagnés d'un rapport d'audit, pour l'application de la législation en valeurs mobilières.

Si les états financiers d'un fonds d'investissement sont reliés avec ceux d'un autre, la partie 7 du règlement exige que toutes les informations le concernant soient

présentées ensemble et distinctement de celles qui concernent cet autre fonds d'investissement. Les ACVM estiment que cette obligation s'applique tout autant à l'information sur le portefeuille, qui devrait être présentée avec toute autre information financière relative au fonds d'investissement.

2) Si le fonds d'investissement investit l'essentiel de son actif, directement ou indirectement au moyen de dérivés, dans les titres d'un autre fonds d'investissement, il devrait, pour aider les investisseurs à comprendre à quel portefeuille il est exposé, présenter dans l'inventaire du portefeuille ou dans ses notes l'information supplémentaire dont il dispose sur les positions de cet autre fonds. Les ACVM estiment que la présentation de cette information est conforme aux obligations prévues par le Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir sur les instruments financiers. ».

8. L'article 2.6 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des ».

9. L'article 2.7 de cette instruction générale est modifiée :

1° par la suppression, dans l'intitulé, des mots « **Comptabilisation des** »;

2° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) L'article 3.8 du règlement prévoit certaines obligations d'information du fonds d'investissement à l'égard des opérations de prêt de titres conclues par le fonds. Ces obligations ont été introduites pour s'assurer que certains aspects des opérations de prêt de titres soient communiqués de la même façon.

De façon générale, lors d'une opération de prêt de titres, le fonds d'investissement est en mesure de réclamer le retour des titres prêtés à tout moment, et les titres retournés doivent être identiques ou identiques pour l'essentiel aux titres prêtés à l'origine. Il assume presque tous les risques et bénéficie de presque tous les avantages rattachés à la propriété. »;

3° par la suppression du paragraphe 2.

10. Le paragraphe 3 de l'article 2.8 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « Les états financiers intermédiaires du nouvel exercice contiennent » par les mots « Le rapport financier intermédiaire du nouvel exercice contient ».

11. L'intitulé de la partie 3 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« **PARTIE 3 AUDITEURS ET RAPPORTS D'AUDIT** ».

12. L'article 3.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, du mot « **Vérificateur** » par le mot « **Auditeur** »;

2° par le remplacement, dans le deuxième paragraphe, des mots « leur vérificateurs » par les mots « leur auditeur » et des mots « des vérificateurs » par les mots « des auditeurs ».

13. Les articles 3.2 à 3.4 de cette instruction générale sont remplacés par les suivants :

« 3.2. Opinion modifiée

1) En vertu du règlement, le rapport d'audit ne doit pas comporter d'opinion modifiée selon les NAGR canadiennes. Une opinion modifiée comprend l'opinion avec réserve, l'opinion défavorable et l'impossibilité d'exprimer une opinion.

2) La partie 17 du règlement autorise l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières à accorder une dispense de l'application du règlement, y compris la règle selon laquelle le rapport d'audit doit contenir une opinion non modifiée ou de déclaration similaire qui constituerait une opinion modifiée selon les NAGR canadiennes. Toutefois, nous recommandons généralement qu'une telle dispense ne soit pas accordée dans les cas suivants :

a) l'opinion modifiée tient à une dérogation aux principes comptables autorisés par le règlement;

b) l'opinion modifiée tient à une limitation de l'étendue des travaux d'audit de l'auditeur qui présente l'une des caractéristiques suivantes :

i) elle a pour conséquence que l'auditeur n'est pas en mesure de se former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble;

ii) elle est imposée par la direction ou pourrait raisonnablement être éliminée par la direction;

iii) on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit récurrente.

« 3.3. Responsabilités de l'auditeur à l'égard du rapport de la direction sur le rendement du fonds

L'auditeur du fonds d'investissement est censé se conformer au Manuel de l'ICCA en ce qui concerne ses responsabilités à l'égard des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds prévus par le règlement, étant donné que ces rapports contiennent de l'information financière tirée des états financiers.

« 3.4. Responsabilités de l'auditeur à l'égard des rapports financiers intermédiaires

1) Le conseil d'administration du fonds d'investissement qui est une société par actions ou le fiduciaire du fonds d'investissement qui est une fiducie doivent garantir la fiabilité des rapports financiers intermédiaires. Ils peuvent engager un auditeur externe pour les examiner.

2) Selon l'article 2.12 du règlement, le fonds d'investissement doit indiquer si l'auditeur n'a pas effectué l'examen, s'il n'a pas pu terminer l'examen, en donnant les motifs, et déposer un rapport d'examen écrit s'il a effectué l'examen et formulé une restriction. En revanche, il n'est pas nécessaire d'indiquer que l'auditeur a effectué l'examen et délivré une déclaration sans réserve. Si un auditeur a été engagé pour examiner un rapport financier intermédiaire en appliquant les normes d'examen énoncées dans le Manuel de l'ICCA et qu'il n'a pu terminer l'examen, les motifs avancés par le fonds pour justifier cette impossibilité incluront normalement une analyse de l'un ou l'autre des éléments suivants :

a) l'insuffisance des contrôles internes;

b) la limitation de l'étendue de l'examen;

c) le fait que la direction n'a pas fourni à l'auditeur les déclarations écrites qu'il juge nécessaires.

3) Les termes « examen » et « rapport d'examen écrit » employés à l'article 2.12 du règlement désignent l'examen du rapport financier intermédiaire réalisé par l'auditeur et son rapport sur celui-ci, conformément aux normes d'examen du rapport financier intermédiaire par l'auditeur énoncées dans le Manuel de l'ICCA.

4) Le règlement ne précise pas la forme que doit prendre l'avis accompagnant le rapport financier intermédiaire qui n'a pas été examiné par l'auditeur. L'avis accompagne le rapport financier intermédiaire mais n'en fait pas partie. Nous nous attendons à ce qu'il figure sur une page distincte immédiatement avant le rapport financier intermédiaire, à la manière du rapport d'audit qui accompagne les états financiers annuels. ».

14. L'article 9.2 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 9.2. Indications relatives à la juste valeur

L'article 14.2 du règlement prévoit que le fonds d'investissement calcule sa valeur liquidative d'après la juste valeur de ses éléments d'actif et de passif, ce qui peut différer du calcul de la « valeur actuelle » pour les besoins des états financiers. L'article 3.6 du règlement exige une explication de cet écart.

Bien que les fonds d'investissement soient tenus de respecter, pour le calcul de la valeur liquidative, la définition de « juste valeur » du règlement, ils peuvent aussi consulter le Manuel de l'ICCA pour obtenir des indications sur l'évaluation de la juste valeur. Les fonds d'investissement peuvent appliquer les principes en matière de juste valeur énoncés dans le Manuel de l'ICCA pour l'évaluation de leurs éléments d'actif et de passif. ».

15. L'article 9.3 de cette instruction générale est abrogé.

16. L'article 9.4 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 9.4 Détermination de la juste valeur lors du calcul de la valeur liquidative

1) En général, un marché est considéré comme actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des opérations réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. En conséquence, la juste valeur ne devrait pas refléter le montant qui serait reçu ou payé dans le cadre d'une transaction forcée, d'une liquidation involontaire ou d'une vente sur saisie. ».

17. L'article 10.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Selon le sous-paragraphe a du paragraphe 1 de l'article 15.1 du règlement, le fonds d'investissement doit fonder le calcul du ratio des frais de gestion sur ses « charges totales » (à l'exclusion des distributions si elles sont une charge pour le fonds d'investissement) de la période comptable pertinente avant impôts sur le résultat. Les charges totales avant impôts sur le résultat comprennent les frais d'intérêts et les taxes et impôts, notamment les taxes de vente, la TPS et l'impôt sur le capital payables par le fonds. Les retenues d'impôt n'ont pas à entrer dans le calcul du ratio des frais de gestion.

Les ACVM estiment que, si le fonds d'investissement émet des titres assimilables à des titres de créance ou des titres qui lui procurent par ailleurs un effet de levier, les paiements versés aux porteurs de ces titres devraient être considérés comme des

coûts de financement du point de vue des autres catégories de titres du fonds d'investissement (les catégories qui profitent du financement ou de l'effet de levier). Ces coûts ne devraient pas être exclus des charges totales dans le calcul du ratio des frais de gestion des autres catégories de titres du fonds d'investissement. Les actions privilégiées figurent généralement parmi les titres qui procurent un effet de levier.

Les frais non optionnels que les investisseurs paient directement pour détenir des titres du fonds d'investissement n'ont pas à être inclus dans le calcul du ratio des frais de gestion. »;

2° dans le paragraphe 5 :

a) par le remplacement des deuxième et troisième phrases du premier paragraphe par les suivantes :

« S'il n'a pas calculé les ratios des frais de gestion historiques de la façon prévue par le règlement, les ACVM estiment qu'il doit traiter le changement de mode de calcul du ratio des frais de gestion comme un changement de méthode comptable, conformément à la Norme comptable internationale 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Selon les PCGR canadiens, un changement de méthode comptable nécessite l'application rétrospective du changement à toutes les périodes présentées. »;

b) par la suppression, dans le deuxième paragraphe, du mot « rétroactivement ».

18. L'Annexe B de cette instruction générale est modifiée :

1° par le remplacement, dans l'adresse de l'Autorité des marchés financiers, des mots « À l'attention de la Direction des marchés des capitaux » par les mots « À l'attention de la Direction des fonds d'investissement »;

2° par le remplacement de l'adresse de l'Alberta Securities Commission par la suivante :

« Alberta Securities Commission
Suite 600
250 – 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 0R4
Attention : Corporate Finance »;

3° par le remplacement de l'adresse relative au Nouveau-Brunswick par la suivante :

« Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2
À l'attention des Services financiers généraux »;

4° par le remplacement, dans l'adresse relative au Nunavut, des mots « **Registrar of Securities, Nunavut** » par les mots « **Ministère de la Justice, Nunavut** » et des mots « Attention: Legal Registries Division » par les mots « À l'attention du Surintendant des valeurs mobilières »;

5° par le remplacement de l'adresse de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario par la suivante :

« 20, rue Queen Ouest, 22^e étage
 Toronto (Ontario)
 M5H 3S8

Attention : Manager, Continuous Disclosure, Investment funds »;

6° par le remplacement de l'adresse relative à la Saskatchewan par la suivante :

« **Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan –
 Securities Division**

601 – 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan)
 S4P 4H2

Attention : Deputy Director, Corporate Finance »;

7° par le remplacement de l'adresse relative à Terre-Neuve-et-Labrador par la suivante :

« **Financial Services Regulation Division
 Department of Government Services**

P.O. Box 8700
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1B 4J6

Attention : Superintendent of Securities »;

8° par le remplacement, dans l'adresse relative aux Territoires du Nord-Ouest, des mots « **Registraire des valeurs mobilières** » par les mots « **Bureau des valeurs mobilières** » et des mots « Directeur, Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières »;

9° par le remplacement, dans l'adresse relative au Yukon, des mots « **Registraire des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon** » par les mots « **Surintendant des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon** » et des mots « Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°)

1. L'Annexe 41-101A2 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus est modifiée :

1° par la suppression, dans l'instruction 3, de la phrase « *Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA.* »;

2° par le remplacement, dans l'instruction 8, des mots « *à la valeur de consolidation* » par les mots « *selon la méthode de la mise en équivalence* »;

3° par la suppression, dans la rubrique 1.5, des mots « de présentation »;

4° par le remplacement, dans la rubrique 1.15, des mots « les états financiers intermédiaires déposés » par les mots « tout rapport financier intermédiaire déposé »;

5° par le remplacement, dans les instructions de la rubrique 3.5, des mots « *à base de titres* » par les mots « *fondée sur des titres* »;

6° par le remplacement de la rubrique 3.6 par la suivante :

« 3.6. Frais, charges et rendement

1) Sous le titre « Sommaire des frais et charges », présenter l'information concernant les frais et charges qui sont payables par le fonds d'investissement et par les investisseurs qui investissent dans celui-ci.

2) L'information requise en vertu de la présente rubrique doit d'abord consister en un sommaire des frais et charges du fonds d'investissement et de ceux des investisseurs, présenté sous la forme du tableau ci-après, complété comme il se doit, et précédé d'une mention pour l'essentiel en la forme suivante :

« Le présent tableau est une liste des frais et charges que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans [indiquer le nom du fonds d'investissement]. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais et charges directement. Le fonds d'investissement peut devoir assumer une partie de ces frais et charges, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans celui-ci. ».

Frais et charges payables par le fonds d'investissement

<u>Type de frais</u>	<u>Description et montant</u>
----------------------	-------------------------------

Frais et charges directement payables par vous

<u>Type de frais</u>	<u>Description et montant</u>
----------------------	-------------------------------

3) Décrire les frais et charges suivants indiqués dans le tableau prévu au paragraphe 2 :

Frais et charges payables par le fonds d'investissement

a) Frais payables aux placeurs pour la vente de titres;

- b) Frais d'émission;
- c) Frais de gestion [voir l'instruction 1];
- d) Rémunération au rendement;
- e) Frais du conseiller en valeurs;
- f) Frais de la contrepartie (le cas échéant);
- g) Charges opérationnelles [voir les instructions 2 et 3];
- h) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant];

Frais et charges directement payables par vous

- i) Frais d'acquisition [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];
- j) Frais administratifs [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];
- k) Frais de rachat [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___, ou préciser le montant];
- l) Frais d'un régime fiscal enregistré [inclure cette information et préciser le type de frais si le régime fiscal enregistré est financé par le fonds d'investissement et s'il est décrit dans le prospectus] [préciser le montant];
- m) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant].

4) Sous le titre « Rendement annuel, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations », indiquer dans le tableau suivant le rendement, le ratio des frais de gestion et le ratio des frais d'opérations des 5 dernières années qui figurent dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé :

	[année]	[année]	[année]	[année]	[année]
Rendement annuel					
Ratio des frais de gestion					
Ratio des frais d'opérations					

Le ratio des frais de gestion est établi d'après les frais de gestion et les charges opérationnelles, à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne.

Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne.

INSTRUCTIONS

1) Donner la liste des montants de frais de gestion, y compris les primes de rendement ou d'incitation pour chaque fonds d'investissement individuellement.

2) Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si le fonds d'investissement paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si le fonds d'investissement paie seulement certaines charges opérationnelles et n'est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle du fonds d'investissement à cet égard et indiquer l'identité du responsable du paiement de ces charges.

3) Indiquer tous les frais et charges payables par le fonds d'investissement (par exemple les courtages) et les investisseurs. Fournir également de l'information sur les commissions de vente et de suivi payées par le fonds d'investissement ou les investisseurs. »;

7° par le remplacement, dans la rubrique 11.1, des deux paragraphes sous le tableau par les suivants :

« Le ratio des frais de gestion est établi d'après les frais de gestion et les charges opérationnelles, à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne.

« Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne. »;

8° par le remplacement, dans la rubrique 37.1, du paragraphe 2 par le suivant :

« 2. Tout rapport financier intermédiaire du fonds d'investissement qui a été déposé après ces états financiers annuels. »;

9° par le remplacement, dans le paragraphe 4 de la rubrique 38.1, des mots « son bilan d'ouverture » par les mots « son état de la situation financière d'ouverture »;

10° par le remplacement, dans l'intitulé de la rubrique 38.2, du mot « États » par le mot « **Rapports** »;

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 14°, 19° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif est modifié par l'insertion, après la définition de l'expression « contrat important », de la suivante :

« états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié :

1° dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 :

a) dans la disposition *i* :

i) par le remplacement, dans la sous-disposition A, des mots « projet de bilan d'ouverture » par les mots « projet d'état de la situation financière d'ouverture »;

ii) par le remplacement, dans la sous-disposition B, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

b) par le remplacement, dans la disposition *iii*, des mots « de vérification » par les mots « d'audit » et des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

2° dans la disposition *ii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 3, par le remplacement des mots « bilan vérifié » par les mots « état de la situation financière audité ».

3. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement des paragraphes 1.2 et 1.3 par les suivants :

« 1.2) si l'OPC n'a pas encore déposé d'états financiers annuels comparatifs, le dernier rapport financier intermédiaire que l'OPC a déposé avant ou après la date du prospectus simplifié;

« 1.3) si l'OPC n'a pas encore déposé de rapport financier intermédiaire ni d'états financiers annuels comparatifs, l'état de la situation financière audité déposé avec le prospectus simplifié; »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « rapport des vérificateurs » par les mots « rapport d'audit »;

3° par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) le dernier rapport financier intermédiaire que l'OPC collectif a déposé avant ou après la date du prospectus simplifié et qui porte sur la période postérieure à la période visée par les états financiers annuels ainsi intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié; ».

4. L'article 3.1.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 3.1.1. Audit des états financiers

Les états financiers, à l'exception du rapport financier intermédiaire, intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié sont conformes aux obligations d'audit prévues à la partie 2 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. ».

5. Le Formulaire 81-101F1 de ce règlement est modifié :

1° dans la partie A :

a) par le remplacement, dans les rubriques 3.1 et 3.2, des mots « les états financiers intermédiaires déposés » par les mots « le rapport financier intermédiaire déposé »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 5, des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

c) dans la rubrique 8.1 :

i) par le remplacement du paragraphe 3.1 par le suivant :

« 3.1) Sous la rubrique « Charges opérationnelles » du tableau, décrire les frais et charges payables à l'égard du comité d'examen indépendant. »;

ii) par le remplacement, dans le tableau du paragraphe 6, des mots « Frais payables par l'OPC » par les mots « Frais et charges payables par l'OPC », des mots « Frais d'exploitation » par les mots « Charges opérationnelles », des mots « tous les frais d'exploitation » par les mots « toutes les charges opérationnelles », des mots « Frais directement payables par vous » par les mots « Frais et charges directement payables par vous », et des mots « Autres frais » par les mots « Autres frais et charges »;

iii) dans les directives :

A) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le paragraphe 2, des mots « *frais d'exploitation* » par les mots « *charges opérationnelles* »;

B) par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si l'OPC paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si l'OPC paie seulement certaines charges opérationnelles et n'est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle de l'OPC à cet égard. »;

2° dans la partie B :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 4, des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe ii du paragraphe f de la rubrique 5, des mots « frais d'exploitation versés » par les mots « charges opérationnelles payées »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe 1 des directives de la rubrique 6, des mots « *titres de participation* » par les mots « *titres de capitaux propres* ».

6. Le Formulaire 81-101F2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 22, des mots « rapport des vérificateurs » par les mots « rapport d'audit »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent, du mot « vérificateur » par le mot « auditeur » et du mot « vérifiés » par le mot « audités », avec les adaptations nécessaires;

3° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres », avec les adaptations nécessaires.

7. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans les articles 2.6 et 3.1.2, du mot « vérification » par le mot « audit », du mot « vérificateur » par le mot « auditeur » et du mot « vérifiés » par le mot « audités », avec les adaptations nécessaires.

8. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE
PLACEMENT COLLECTIF**

1. L'article 2.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* est modifié par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités » et des mots « états financiers intermédiaires » par les mots « rapports financiers intermédiaires ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 8°, 16° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif est modifié :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe 3 du paragraphe *b* de la définition de l'expression « communication publicitaire », des mots « les notes afférentes et le rapport des vérificateurs » par les mots « les notes et le rapport d'audit »;

2° par le remplacement, dans la définition de l'expression « rapport aux porteurs », des mots « les états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires »;

3° par le remplacement de la définition de l'expression « valeur liquidative » par la suivante :

« « valeur liquidative » : la valeur de l'actif total du fonds d'investissement moins la valeur de son passif total à une date donnée, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs, calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement; ».

2. L'article 2.2 de ce règlement est modifiée par le remplacement, dans la disposition *ii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

3. L'article 5.6 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la disposition *iii* du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1, des mots « états financiers annuels et intermédiaires » par les mots « états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) L'OPC qui a continué d'exister après une opération prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 5.5 doit, dans le cas où le rapport d'audit accompagnant les états financiers audités de son premier exercice révolu après l'opération contient une opinion modifiée concernant la valeur de l'actif du portefeuille acquis par l'OPC lors de l'opération, envoyer une copie de ces états financiers à tous ceux qui étaient porteurs de titres de l'OPC ayant disparu par suite de l'opération et qui ne sont plus porteurs de titres de l'OPC. ».

4. Les articles 6.2 et 6.3 du règlement sont modifiés par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais, des mots « shareholders' equity » par le mot « equity ».

5. L'article 15.8 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 3, des mots « le bilan » par les mots « l'état de la situation financière ».

6. L'Annexe B-1 de ce règlement est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « rapport du vérificateur », « vérifié » et « vérification » par, respectivement, les mots « rapport d'audit », « audité » et « audit », compte tenu des adaptations nécessaires, des mots « normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés » par les mots « normes établies dans le Manuel de l'ICCA – Certification » et des mots « À notre avis, le rapport de l'OPC donne une image fidèle, à tous les égards »

importants, de la conformité de l'OPC pour l'exercice terminé le [indiquer la date] » par les mots « À notre avis, la déclaration de conformité de l'OPC pour l'exercice terminé le [indiquer la date] est conforme, à tous les égards importants, ».

7. L'Annexe B-2 et l'Annexe B-3 de ce règlement sont modifiées par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « rapport du vérificateur », « vérifié » et « vérification » par, respectivement, les mots « rapport d'audit », « audité » et « audit », compte tenu des adaptations nécessaires, des mots « normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés » par les mots « normes établies dans le Manuel de l'ICCA – Certification » et des mots « À notre avis, le rapport de la société donne une image fidèle, à tous les égards importants, de la conformité de la société pour l'exercice terminé le [indiquer la date] » par les mots « À notre avis, la déclaration de conformité de la société pour l'exercice terminé le [indiquer la date] est conforme, à tous les égards importants, ».

8. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans les articles 5.3.1, 6.2, 6.3, 6.8, 6.8.1, 11.2, 11.4 et 12.1, des mots « vérificateur », « vérifié », « vérifiés » et « vérification » par, respectivement, les mots « auditeur », « audité », « audités » et « audit », avec les adaptations nécessaires.

9. Ce règlement est modifié par le remplacement, dans les articles 6.9 et 15.5, des mots « frais d'exploitation » par les mots « charges opérationnelles ».

10. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT
81-102 SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF**

1. Le paragraphe 4 de l'article 2.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».
2. L'article 7.6 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur ».

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-104 SUR LES FONDS
MARCHÉ À TERME**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 19°)

1. L'article 8.5 du Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme est modifié :
 - 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « dans leurs états financiers intermédiaires et dans leurs états financiers vérifiés » par les mots « dans leurs rapports financiers intermédiaires et dans leurs états financiers audités »;
 - 2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :
 - « 2) L'information demandée au paragraphe 1 peut être donnée dans le texte ou dans les notes des états financiers. ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure and concordant regulations

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing amended text, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.*
- *Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure;*
- *Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Mutual Funds;*
- *Regulation to amend Regulation 81-104 respecting Commodity Pools.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended texts, in English and French, of the following:

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds;*

In Québec, the Regulations will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance and the Economy for approval, with or without amendment. The Regulations will come into force on the date of their publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulations. The Policy Statement will be adopted as policies and will take effect concomitantly with the Regulations.

Additional Information

Further information is available from:

Mathieu Simard
 Manager, Direction des fonds d'investissement
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4471
 Or 1-877-525-0337, ext. 4471
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
Analyste expert, Direction des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4477
Or 1-877-525-0337, ext. 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

October 3, 2013



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Notice of publication
*Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund
Continuous Disclosure,
Amendments to Policy Statement to Regulation 81-106 respecting
Investment Fund Continuous Disclosure
and Related Amendments*

October 3, 2013

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the CSA or we) are making amendments to:

- *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*, including Form 81-106F1 *Contents of Annual and Interim Management Report of Fund Performance* (the Regulation) and
- *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* (the Policy Statement).

We are also making consequential amendments to:

- Form 41-101F2 *Information Required in an Investment Fund Prospectus*,
- *Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*,
- *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*,
- *Regulation 81-102 respecting Mutual Funds*,
- *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds*, and
- *Regulation 81-104 respecting Commodity Pools*.

The amendments and consequential amendments (together, the Amendments) accommodate the transition of financial reporting for investment funds to International Financial Reporting Standards (IFRS). The Amendments have been adopted, or are expected to be adopted, by each member of the CSA.

Provided all necessary ministerial approvals are obtained, the Amendments will come into force on January 1, 2014.

Substance and Purpose

The Amendments require investment funds, for financial years beginning on or after January 1, 2014, to prepare financial statements in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises and to report compliance with IFRS. We have also updated the accounting terms and phrases in the Regulation to reflect IFRS as incorporated into the Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook).

Background

The Regulation is a nationally harmonized set of continuous disclosure requirements for investment funds. The Regulation currently requires investment funds to prepare financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) which are established by the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) and published in the Handbook. Following a period of consultation, the AcSB adopted a strategic plan in 2006 to move financial reporting for Canadian publicly accountable enterprises to IFRS as issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

We published proposed amendments to the Regulation for comment on October 16, 2009 (the 2009 Proposal)¹ as part of a series of notices that proposed changes to securities legislation relating to the changeover to IFRS. The final changes for reporting issuers, other than investment funds, and registrants were published in 2010 to coincide with the transition of most publicly accountable enterprises to IFRS for financial years beginning on or after January 1, 2011.

However, the AcSB provided investment companies, as defined in and applying Accounting Guideline 18 *Investment Companies* (AcG-18), with a deferral of the mandatory changeover date for three years until January 1, 2014. This deferral applied to “investment funds” as defined in securities legislation. The deferral was intended to allow the IASB’s exception from consolidation for investment entities to be in place prior to the adoption of IFRS by investment companies in Canada.

The CSA provided notice of this deferral in CSA Staff Notice 81-320 *Update on International Financial Reporting Standards for Investment Funds*, originally published in October 2010, and updated in March 2011 and March 2012.

Exception from Consolidation for Investment Funds

IFRS 10 *Consolidated Financial Statements* requires an entity to consolidate investments that it controls. This requirement would have required investment funds to produce potentially confusing disclosure as historically, all investment fund portfolio positions were shown at fair value. In 2010, the IASB announced that it would propose that investment companies be exempt from consolidation and instead measure an investment in a subsidiary at fair value through profit and loss.

The consolidation issue for investment funds was largely resolved when the IASB issued *Investment Entities (Amendments to IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27)* on October 31, 2012. These revisions provide investment entities with an exception from consolidating entities that they control. The term “investment entities” is defined in IFRS 10, and in our view, will capture the majority of “investment funds” as defined in securities legislation. However, while we have not yet identified an investment fund that will not qualify as an “investment entity”, we acknowledge that this may be a possibility.

¹ These proposals were published in French on March 12, 2010 by the Autorité des marchés financiers and the New Brunswick Securities Commission (now the Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)).

Subsequent to the publication of this exception, we reviewed and revised the 2009 Proposal, after considering the developments at the IASB, together with the submissions received by the CSA during the comment period and in additional consultations with preparers and auditors of investment fund financial statements.

Summary of Written Comments Received by the CSA

During the comment period on the 2009 Proposal, we received submissions from 11 commenters. We have considered the comments received and thank all of the commenters for their input. The names of the commenters and a summary of their comments, together with our responses, are contained in Appendix B to this Notice.

Summary of Changes to the Proposed Regulation/Policy Statement

After considering the comments received and engaging in additional consultations, we have made some revisions to the 2009 Proposal published for comment. Those revisions are reflected in the amending regulations that we are publishing concurrently with this Notice. As these changes are not material, we are not republishing the Amendments for a further comment period. Appendix A to this Notice contains a summary of the key changes made to the 2009 Proposal.

Local Matters

An appendix is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities laws, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

Materials Published

Appendix A – Summary of Changes to the 2009 Proposal

Appendix B – Summary of Public Comments Received by the CSA

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Mathieu Simard
Manager, Direction des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4471
Or 1-877-525-0337, ext. 4471
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
Analyste expert, Direction des fonds
d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4477
Or 1-877-525-0337, ext. 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

Manny Albrino
Senior Securities Analyst
British Columbia Securities Commission
604-899-6641 or 1-800-373-6393
malbrino@besc.bc.ca

Agnes Lau
Senior Advisor, Technical
and Projects
Alberta Securities Commission
403-297-8049
agnes.lau@asc.ca

Stacey Barker
Senior Accountant, Investment Funds
Ontario Securities Commission
416-593-2391
sbarker@osc.gov.on.ca

Vera Nunes
Manager, Investment Funds
Ontario Securities Commission
416-593-2311
vnunes@osc.gov.on.ca

Wayne Bridgeman
Senior Analyst, Corporate Finance
Manitoba Securities Commission
204-945-4905
wayne.bridgeman@gov.mb.ca

Appendix A

Summary of Changes to the 2009 Proposal

This Appendix sets out the key changes that we made to the 2009 Proposal. We have provided our rationale for the changes in the Summary of Public Comments contained in Appendix B to this Notice.

General

- We changed the IFRS changeover date to January 1, 2014. The Regulation now distinguishes between requirements for financial years beginning on or after January 1, 2014 and financial years that began before the changeover date.
- For sections that are in common with *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*, *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* and *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (together, the Corporate Regulations), we made modifications to mirror the final IFRS amendments to the Corporate Regulations published on December 10, 2010.

Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure

Part 2 Financial Statements

Section 2.7 – Acceptable Auditing Standards

- Section 2.7 of *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* lists required elements in an auditor's report. The Auditing and Assurance Standards Board adopted International Standards on Auditing as Canadian Auditing Standards (CAS) for audits of financial statements for periods ending on or after December 14, 2010. As we did not amend the terminology for an auditor's report at the time that CAS was introduced, we are not making amendments now for financial years beginning before January 1, 2014 so as not to create any retroactive reporting obligations by auditors. New subsection 2.7(3), relating to financial years beginning on or after January 1, 2014, reflects the CAS auditor's report.

Section 2.7 continues to require that an auditor's report be prepared in accordance with Canadian GAAS, which is defined in *Regulation 14-101 respecting Definitions* as generally accepted auditing standards determined with reference to the Handbook.

Part 3 Financial Disclosure Requirements

Section 3.2 – Statement of Comprehensive Income

- In response to comments, we removed line item 15 “net investment income or loss for the period” because IFRS already requires an entity to present subtotals in the statement of

comprehensive income when such presentation is relevant to an understanding of the entity's financial performance.

- In response to comments, we modified line item 17.1 because return of capital is not a financing cost, when the investment fund's own securities are classified as financial liabilities. (Refer to section 3.3 below.)

Section 3.3 – Statement of Changes in Financial Position

- In response to comments, we moved “return of capital” to line item 6.1 to distinguish it from the types of distributions that may represent financing costs, if the investment fund's own securities are classified as financial liabilities.

Section 3.5 – Statement of Investment Portfolio

- We did not proceed with the proposal to present a non-consolidated statement of investment portfolio because, based on our analysis and feedback from stakeholders, it appears that most investment funds as defined in securities legislation will qualify as investment entities as defined in the amendments to IFRS 10 *Consolidated Financial Statements*, issued on October 31, 2012. Accordingly, these investment funds will not be required to consolidate entities that they control and, instead, will measure an investment in a subsidiary at fair value through profit or loss.

Form 81-106F1 *Contents of Annual and Interim Management Report of Fund Performance*

Part B Content Requirements for Annual Management Report of Fund Performance

Item 3 – Financial Highlights

- We did not proceed with the proposal to show financial highlights on a non-consolidated basis as it appears that most investment funds will not be required to consolidate entities that they control. (Refer to section 3.5 above.)

Policy Statement to Regulation 81-106

We modified the amendments to the Policy Statement to reflect the changes to the Regulation and explain the CSA's approach to the transition from Canadian GAAP currently used by investment funds to IFRS.

Part 2 Financial Statements

Section 2.5.1 – Disclosure of Investment Portfolio

- We clarified that the statement of investment portfolio may be referred to as a schedule, but that it must still be audited.

Section 2.7 – Disclosure of Securities Lending Transactions

- We removed the discussion of accounting principles pertaining to securities lending transactions as the requirements for recognition and measurement of these transactions are set out in IFRS.

Part 9 Net Asset Value

Section 9.2 – Fair Value Guidance

- We clarified the difference between “fair value” as defined in the Regulation and the requirement to determine “current value” for financial statement purposes.

Section 9.3 – Meaning of Fair Value

- We removed the reference to the Handbook definition of fair value as repeating this definition in the Policy Statement is unnecessary. The Policy Statement continues to indicate that investment funds may look to the principles in the Handbook for guidance on the measurement of fair value when calculating net asset value.

Consequential Amendments

Form 41-101F2 Information Required in an Investment Fund Prospectus, subsection 3.6(4) and section 11.1

- We modified the description of MER to be consistent with the Regulation.

Regulation 81-102 respecting Mutual Funds, Appendix B-1, Appendix B-2 and Appendix B-3

- We modified the compliance reports to reflect CAS auditor’s reports in a compliance framework.

APPENDIX B

SUMMARY OF PUBLIC COMMENTS ON PROPOSED AMENDMENTS TO
REGULATION 81-106

1. Alternatives to IFRS	
Comment	<p>Five commenters stated that, from an investor's perspective, the overall comparability and understandability of IFRS financial statements for investment funds will be significantly reduced when compared to the presentation format of current Canadian GAAP financial statements as a result of issues relating to valuation, consolidation, and classification of puttable instruments. One commenter pointed out that reduced comparability is unfortunate, but unavoidable under IFRS.</p> <p>As IFRS does not currently provide for specialized industry accounting for investment funds, four commenters urged the CSA to consider alternatives to IFRS, such as preparing financial statements in accordance with a presentation framework as prescribed by the CSA. <i>Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (Regulation 81-106)</i> would need to be changed to allow investment funds to prepare financial statements in accordance with IFRS, except that investments must be presented on a fair value basis. The financial statements would not contain an unreserved statement of compliance with IFRS. Such financial statements would receive an unmodified opinion following a compliance framework and Regulation 81-106 would need to be changed to accommodate acceptance of a compliance framework.</p> <p>One commenter requested that private investment funds be excluded from Regulation 81-106.</p> <p>Two commenters suggested that the CSA approach the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) to exclude investment funds from the definition of publicly accountable enterprises, which are subject to IFRS.</p>
Response	<p><i>Background</i></p> <p>Following a period of public consultation, the AcSB announced in 2006 a strategic plan to adopt IFRS by publicly accountable enterprises in Canada. In 2008, the AcSB confirmed the 2011 changeover date for publicly accountable enterprises and, since then, has incorporated IFRS into the Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook). IFRS is a single set of high quality, globally accepted accounting principles adopted by the International Accounting Standards Board (IASB).</p> <p>Reporting issuers other than investment funds adopted IFRS for financial years beginning on or after January 1, 2011. The mandatory changeover date for investment funds was deferred by the AcSB for three years and is now January 1,</p>

2014.

Regulation 81-106 currently requires investment funds to prepare financial statements in accordance with Canadian GAAP as applicable to public enterprises.¹ In CSA Staff Notice 81-320 (Revised) *Update on International Financial Reporting Standards for Investment Funds (Staff Notice 81-320)* – first published on October 8, 2010, revised on March 23, 2011 and March 16, 2012 – the CSA stated that we consider the standards in Part V of the Handbook to be Canadian GAAP as applicable to public enterprises for securities legislation purposes. The CSA supports the AcSB's plan to move financial reporting for all Canadian publicly accountable enterprises to IFRS and believes that investment fund financial statements should be prepared using the same accounting standards as other issuers for financial years beginning on or after January 1, 2014. These amendments are intended to provide investment funds with an efficient transition to IFRS.

Maintaining comparability

The amendments attempt to maintain comparability of financial statement presentation and performance reporting among investment funds. In the financial statements, certain changes to accounting terms and phrases were made to conform with IFRS; however, changes in terminology generally will not affect the amounts shown on the financial statements. For example, currently an investment fund discloses its "net assets", which under IFRS will become either "total equity" or "net assets attributable to securityholders" (depending on the classification of the fund's securities). We intend for the determination of either total equity or net assets attributable to securityholders under IFRS to yield the same result as the determination of net assets under current Canadian GAAP for most investment funds.

As well, we have required the presentation of certain additional line items on the statement of comprehensive income. For example, investment funds that classify their securities as financial liabilities will disclose the "increase or decrease in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations" to maintain comparability with the "increase or decrease in total equity from operations" to be disclosed by investment funds that classify their securities as equity instruments.

The changeover to IFRS is not expected to substantially impact the disclosure provided to investors in the management report of fund performance, nor affect the calculation of the management expense ratio or trading expense ratio.

New accounting framework

The amendments have not changed the requirement to disclose an investment fund's assets and liabilities at "current value", which is defined in Regulation 81-106 as the

¹ Section 2.6 of Regulation 81-106

	<p>value calculated in accordance with Canadian GAAP. Previously, Accounting Guideline 18 <i>Investment Companies (AcG-18)</i> allowed an investment fund to measure all its investments at fair value. To the extent that the measurement principles are different under IFRS, certain investments held by an investment fund may be measured differently compared to what was disclosed in its Canadian GAAP financial statements from previous years, and in the IFRS financial statements of other investment funds. While the measurement options under IFRS may result in reduced financial statement comparability, in the CSA's view, it is important for an investment fund to be able to make a statement of unreserved compliance with IFRS and for the auditor's report to refer to IFRS as the applicable fair presentation framework.</p> <p><i>Pooled funds</i></p> <p>For jurisdictions where Regulation 81-106 applies to a mutual fund that is not a reporting issuer, the requirement for financial reporting originates in securities legislation. The scope of these amendments does not permit us to change the <i>Securities Act</i> in those jurisdictions.</p>
2. Consolidation	
Comment	<p>2.1 Usefulness of consolidated financial statements</p> <p>All commenters believe that consolidated financial statements do not provide the most useful decision-making information for investors. Two commenters pointed out that the information of importance to investors is the assessment of cash flows, changes in fair value, and comparison of NAV and change in NAV to a benchmark. Four commenters stated that consolidated financial statements would be misleading because items such as property, plant and equipment would be brought onto the fund's statement of financial position and would not be measured at fair value.</p>
Response	<p>Staff Notice 81-320 provided a history of the consolidation issue. Under existing IFRS 10 <i>Consolidated Financial Statements (IFRS 10)</i>, an entity is required to consolidate investments that it controls. During the development of the consolidation standard in 2009, the IASB heard from users of investment fund financial statements who were unanimous in their view that fair value of investments held by investment funds was the most useful decision-making information for investors, not consolidated financial information. As a result, the IASB published the Exposure Draft <i>Investment Entities</i> on August 25, 2011, which proposed that a class of entities defined as "investment entities" be excepted from consolidating entities that they control and instead account for controlling interests in other entities at fair value.</p> <p>This issue was largely resolved for the investment fund industry when the IASB published <i>Investment Entities (Amendments to IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27)</i> on October 31, 2012, which provides an exception to consolidation for investment entities. Based on our analysis and feedback from stakeholders, it appears that most investment funds as defined in securities legislation will qualify as investment</p>

	<p>entities. We have revised the proposed IFRS-related amendments to Regulation 81-106 (and other instruments related to investment funds) to reflect that most investment funds will not be required to consolidate entities that they control. Accordingly, we have removed the proposed requirement in Regulation 81-106 for an investment fund to prepare a statement of investment portfolio on a non-consolidated basis within a set of consolidated financial statements.</p> <p>Any remaining investment funds, that may be required to consolidate, can contact CSA staff if IFRS creates issues with the presentation requirements in Regulation 81-106.</p>
Comment	<p>2.2 Operational issues</p> <p>Eight commenters cited operational difficulties if consolidated financial statements were to be prepared, such as: daily tracking of percentage ownership; access to an unrelated fund manager's financial information; breach of confidentiality; consolidation of entities with non-coterminous year-ends; consolidation of private entities using different sets of GAAP; and the audit of the stub period. Four commenters stated that the investment fund industry is not structured to deal with consolidation and the change will result in modifications to information technology systems, and policies and procedures. These transitional costs will be passed onto investors through a higher MER.</p> <p>Three commenters thought that non-consolidated financial statements prepared by registrants, such as investment fund managers, represent a precedent for the CSA to accept non-consolidated financial statements.</p>
Response	<p>Please see the response to Item 2.1 above.</p> <p>Most registrants, such as investment fund managers, prepare non-consolidated financial statements for the specific purpose of determining their excess working capital. These are not public general-purpose financial statements and are only delivered to the securities regulatory authority or regulator under the requirements of <i>Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations</i>. If the registrant has a related reporting issuer entity, that entity must comply fully with IFRS and <i>Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations</i>.</p>
Comment	<p>2.3 Statement of investment portfolio and auditor's opinion</p> <p>One commenter stated that the presentation of both consolidated financial statements and non-consolidated fair value information in the same set of financial statements may be confusing but, more importantly, seven commenters believed that giving a non-consolidated statement of investment portfolio equal prominence as consolidated primary financial statements would result in a modified audit opinion. Commenters encouraged us to require the portfolio disclosure as a schedule, while others thought it would be more prudent to include the disclosure in the notes to the financial statements to avoid the requirement to show comparative information.</p>

	<p>Three commenters thought a numerical or explanatory reconciliation between the statement of investment portfolio and statement of financial position may be confusing and asked that the proposed requirement be removed. Instead, the basis of presentation should be disclosed on the statement of investment portfolio. One commenter thought that a three-way quantitative reconciliation between the consolidated financial statements, the non-consolidated portfolio (established using bid price), and the net asset value (established using closing price) would be essential for readers.</p> <p>Two commenters stated that requiring the preparation of consolidated and non-consolidated financial statements, or a standalone non-consolidated statement of investment portfolio would be costly because two audit reports would be required with differing materiality.</p>
Response	We revised the proposed amendments. We no longer are proposing that a non-consolidated statement of investment portfolio be included within a consolidated set of financial statements. For an investment fund subject to Regulation 81-106, the statement of investment portfolio will account for entities that it controls on the same basis as in the primary financial statements. Any remaining investment funds, that may be required to consolidate, can contact CSA staff if IFRS creates issues with the presentation requirements in Regulation 81-106.
Comment	<p>2.4 Reconciliation between net assets and NAV</p> <p>Two commenters stated that there could be additional reconciliations between net assets and NAV as a result of an investment fund consolidating entities that it controls. One commenter indicated that little useful information would be provided because the reconciliation would highlight differences arising from accounting presentation requirements, not fair value changes. One commenter took the view that the reconciliation was a non-GAAP measure.</p>
Response	We acknowledge that there may be additional reconciling items between net assets and NAV as a result of IFRS. Reconciling items may arise because IFRS provides an entity with options on how to measure its investments and those options are different from the guidance in AcG-18 that an “investment company” should measure its investments at fair value. Reconciling items may also include the consolidation of non-fair valued assets and liabilities on the statement of financial position accounted for on a different basis than the rest of the portfolio; however, we do not expect this type of reconciling item to be widespread because of our understanding that most investment funds will not be required to consolidate entities that they control as a result of the amendments to IFRS 10 (refer to the response to Item 2.1). As required in item 5, section 3.6(1) of Regulation 81-106, an explanation of these differences will be provided. The reconciliation, which appears in the notes to the financial statements, will be audited and will explain to investors why the NAV at which they transacted is different from the net assets in the audited financial statements.

	<p>There is already an existing requirement to discuss fair value changes, if material, in the results of operations or past performance sections within the management report of fund performance.</p> <p>We do not agree that the reconciliation between net assets and NAV is a non-GAAP measure. CSA Staff Notice 52-306 (Revised) <i>Non-GAAP Financial Measures and Additional GAAP Measures (Staff Notice 52-306)</i> sets out that International Accounting Standard 1 <i>Presentation of Financial Statements (IAS 1)</i> provides for information to be presented in the notes to the financial statements “that is not presented elsewhere in the financial statements, but is relevant to an understanding of any of [the statements]” (IAS 1, paragraph 112(c)). The reconciliation provides an understanding of the differences between net assets on the financial statements and NAV, and represents important disclosure available to investors since 2008.</p>
Comment	<p>2.5 MER</p> <p>One commenter pointed out that consolidation of an underlying entity’s operating revenues and expenses into the statement of comprehensive income has the potential for increasing MER. There was also a request for guidance on how to complete the per share highlights table in the MRFP based on consolidated information.</p>
Response	<p>As discussed in Item 2.1 above, IFRS provides an exception from consolidation for investment entities. Any remaining investment funds, that may be required to consolidate, can contact CSA staff if IFRS creates issues with the presentation requirements in Regulation 81-106.</p>
Comment	<p>3. Classification of puttable instruments</p> <p>One commenter supported the CSA’s attempt to maintain comparability among investment funds and stated that the proposed amendments generally appear to accomplish this objective by providing two different ways of presenting and calculating the affected financial information, depending on how an investment fund’s securities are classified.</p> <p>Two commenters requested guidance for the presentation of an investment fund’s own securities that are classified as both liability and equity. Three commenters requested that the CSA mandate a liability or equity presentation so that there is one type of presentation for securities issued by investment funds. One commenter stated that partnerships do not issue securities to their limited partners and would not be accommodated by the proposed format.</p> <p>Three commenters stated that the proposed line item “increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations per security, or, if applicable, per security of each class or series” is a non-GAAP measure and not permitted under IFRS.</p>
Response	<p>International Accounting Standard 32 <i>Financial Instruments: Presentation (IAS 32)</i> classifies a puttable financial instrument as a financial liability, unless the</p>

	<p>instrument has certain features, in which case it is classified as an equity instrument. Generally, puttable instruments are securities which are redeemable by the securityholder. As most investment funds issue redeemable securities, investment funds will have to determine if their securities are puttable instruments and, if so, whether they should be classified as financial liabilities or as equity instruments. Under IFRS, there may be two different presentations of investment funds' securities, depending on the structure of the investment fund. We require investment funds to be compliant with IFRS and, therefore, cannot mandate one presentation for an investment fund's securities. We have attempted, however, to keep the financial statement presentation as consistent as possible, regardless of whether an investment fund's own securities are classified as equity or liability under IFRS. For example, the amendments allow an investment fund to disclose either total equity (if the fund's own securities are classified as equity) or net assets attributable to securityholders (if the fund's own securities are classified as liabilities).</p> <p>The transition to IFRS was not meant to remove long-established disclosure that investment funds have been providing to investors in their financial statements. While Canadian GAAP only provided some general requirements for the preparation of financial statements and IFRS mandates certain minimum line items, IFRS also requires presentation of "additional line items, headings and subtotals... when such presentation is relevant to an understanding" of an entity's financial position and performance (IAS 1 paragraphs 55 and 85). IAS 1 also contemplates including additional line items, reordering line items, and amending descriptions to provide information that is relevant to the operations of an entity, taking into consideration "the nature and function of the items of income and expense" (IAS 1 paragraph 86). We are of the view that additional line items prescribed by Regulation 81-106 on the statement of comprehensive income, such as "increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations per security, or, if applicable, per security of each class or series", provide investors with relevant performance comparisons between investment funds, regardless of whether those funds' own securities are classified as financial liabilities or equity instruments.</p> <p>Staff Notice 52-306 was revised in November 2010 and distinguishes between non-GAAP financial measures and additional GAAP measures. We are of the view that these same additional line items prescribed on the statement of comprehensive income fit into the parameters of additional GAAP measures as required by IFRS.</p>
4. Transition issues	
Comment	<p>4.1 Extension of filing deadline</p> <p>Three commenters asked for an extension of the financial statement filing deadlines for investment funds to be consistent with the 30-day extension given to other reporting issuers and the 15-day extension for registrants that transitioned to IFRS in 2011. One commenter cited other countries that granted extensions even for the filing of semi-annual financial statements.</p>

	<p>One commenter stated that the 60 and 90 day filing deadlines for interim and annual financial statements will not be enough to accommodate the consolidation process and extensions will be required each year.</p>
Response	<p>We are not providing an extension for the first interim financial statements to be prepared under IFRS by investment funds. IFRS did not come into effect for investment funds for financial years beginning January 1, 2011, as it did for most publicly accountable enterprises. As a result, preparers of investment fund financial statements have had three years to consider the implications of adopting IFRS and learn from the experiences of other reporting issuers.</p> <p>Since the publication of CSA Staff Notice 52-320 <i>Disclosure of Expected Changes in Accounting Policies Relating to Changeover to International Financial Reporting Standards</i> in 2008, investment funds have been providing disclosure in their annual and interim filings about the state of their IFRS readiness. For many years, most investment funds have disclosed in their financial statements or management reports of fund performance that the impact of IFRS will be limited to additional note disclosure and modifications to existing presentation. The CSA also reminded investment funds of their responsibility for IFRS readiness for the past three years with each update to Staff Notice 81-320. With the length of notice provided to investment funds, the CSA is of the view that they should be prepared for the January 1, 2014 changeover date.</p> <p>In 2011, other reporting issuers received a 30-day extension because many of them were required to file quarterly financial statements after the end of their first quarter interim period. Unlike other reporting issuers, investment funds are required to file semi-annual financial statements after the period-end. The semi-annual, rather than quarterly, filing frequency for investment funds provides a longer period to prepare for the first filings under IFRS. In our view, an extension of the filing deadline for investment fund financial statements is not required because investment funds do not file as frequently as other reporting issuers.</p>
Comment	<p>4.2 Additional guidance</p> <p>Two commenters requested additional guidance, or the publication of frequently asked questions (FAQs), to address: areas silent in IFRS or the amendments; whether the CSA requires preparation of the statement of comprehensive income by function or nature; the presentation format to be used for the statement of changes in financial position; and how performance measures other than those required by GAAP should be reported when a fund has some classes of securities recorded as financial liabilities and other classes recorded as equity instruments.</p> <p>There were also questions relating to specific presentation on the financial statements, such as:</p> <ul style="list-style-type: none"> • requiring an opening balance sheet for reclassifying of items in the annual financial statements or interim financial reports;

	<ul style="list-style-type: none"> • definition of “net investment income or loss” on the statement of comprehensive income; • the disclosure of return of capital on the statement of comprehensive income; • separation of redemptions into share capital and undistributed retained earnings in the statements of changes in financial position, and cash flows; • request to add certain subtotals; • inquiries about the placement, repealing, or the lack of certain line items; and • requests to modify the concept of inapplicable line items.
Response	To the extent that these are IFRS transition issues, we defer to auditors of investment funds with whom preparers of financial statements should be discussing such issues. The CSA will prepare FAQs if necessary (based on the number and type of inquiries) or guidance may be issued through other stakeholder communications. Investment funds can contact CSA staff if IFRS creates issues with the presentation requirements in NI 81-106.
Comment	<p>4.3 Transition issues</p> <p>Five commenters expressed concern that the IASB would not finalize the proposed relief for investment funds from the consolidation requirement before IFRS is adopted by investment funds in Canada. They asked the CSA to consider transitional provisions.</p>
Response	This was addressed with the deferral of the changeover date from January 1, 2011 to January 1, 2014. The CSA published Staff Notice 81-320 three times during the deferral to communicate the CSA’s view that it would be preferable for the IASB’s consolidation exception to be in place when IFRS is adopted by investment funds in Canada. The most recent update to Staff Notice 81-320, published in March 2012, confirmed that CSA staff would be taking additional time before seeking approval in each CSA jurisdiction to finalize IFRS-related amendments to Regulation 81-106 and other instruments related to investments fund, with the goal of having the necessary IFRS-related amendments for investment funds in force by January 1, 2014. On October 31, 2012, the IASB published final amendments relating to the consolidation exception, with those amendments applying to annual periods beginning on or after January 1, 2014.
5. List of commenters	
<u>Commenters</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Alternative Investment Management Association • The Canadian Advocacy Committee of the CFA Institute Societies of Canada • Deloitte LLP • Ernst & Young LLP • Fonds FMOQ 	

- Growth Works Capital Ltd.
- The Investment Funds Institute of Canada
- KPMG LLP
- Mouvement Desjardins
- PFM Venture Capital Operations Inc.
- PwC

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-106 RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (4.1), (8), (9), (19), (19.1), (20) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure is amended:

(1) by inserting, after the definition of the expression « EVCC », the following:

““financial statements” includes interim financial reports;”;

(2) by replacing the definition of the expression “net asset value” with the following:

““net asset value” means the value of the total assets of the investment fund less the value of the total liabilities, other than net assets attributable to securityholders, of the investment fund, as at a specific date, determined in accordance with Part 14;”;

(3) by inserting, after the definition of the expression “non-redeemable investment fund”, the following:

““publicly accountable enterprise” means a publicly accountable enterprise as defined in the Handbook;”;

(4) by inserting, after the definition of the expression “scholarship plan”, the following:

““statement of changes in financial position” means a statement of changes in equity or a statement of changes in net assets attributable to securityholders;”.

2. Section 2.1 of the Regulation is replaced with the following:

“2.1. Comparative Annual Financial Statements and Auditor's Report

(1) An investment fund must file annual financial statements for the investment fund's most recently completed financial year that include

(a) a statement of financial position as at the end of that financial year and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year;

(b) a statement of comprehensive income for that financial year and a statement of comprehensive income for the immediately preceding financial year;

(c) a statement of changes in financial position for that financial year and a statement of changes in financial position for the immediately preceding financial year;

(d) for financial years beginning on or after January 1, 2014, a statement of cash flows for that financial year and a statement of cash flows for the immediately preceding financial year;

(e) a statement of investment portfolio as at the end of that financial year;

(f) a statement of financial position as at the beginning of the immediately preceding financial year if the investment fund discloses in its annual financial

statements an unreserved statement of compliance with IFRS and the investment fund:

- (i) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,
- (ii) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or
- (iii) reclassifies items in its annual financial statements; and
- (g) notes to the annual financial statements.

(2) Annual financial statements filed under subsection (1) must be accompanied by an auditor's report.”.

3. Section 2.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “rapport de vérification” with the words “rapport d’audit”.

4. Sections 2.3 and 2.4 of the Regulation are replaced with the following:

“2.3. Interim Financial Report

An investment fund must file an interim financial report for the investment fund's most recently completed interim period that includes

(a) a statement of financial position as at the end of that interim period and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year;

(b) a statement of comprehensive income for that interim period and a statement of comprehensive income for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(c) a statement of changes in financial position for that interim period and a statement of changes in financial position for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(d) for financial years beginning on or after January 1, 2014, a statement of cash flows for that interim period and a statement of cash flows for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(e) a statement of investment portfolio as at the end of that interim period; and

(f) a statement of financial position as at the beginning of the immediately preceding financial year if the investment fund discloses in its interim financial report an unreserved statement of compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting* and the investment fund:

- (i) applies an accounting policy retrospectively in its interim financial report,
- (ii) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or
- (iii) reclassifies items in its interim financial report; and
- (g) notes to the interim financial report.

“2.4. Filing Deadline for Interim Financial Report

The interim financial report required to be filed under section 2.3 must be filed on or before the 60th day after the end of the most recent interim period of the investment fund.”

5. Sections 2.6 and 2.7 of the Regulation are replaced with the following:

“2.6. Acceptable Accounting Principles

(1) For financial years beginning before January 1, 2014, the financial statements of an investment fund must be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to public enterprises.

(2) For financial years beginning on or after January 1, 2014, the financial statements of an investment fund must be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises.

(3) Financial statements must be prepared in accordance with the same accounting principles for all periods presented in the financial statements.

“2.7. Acceptable Auditing Standards

(1) Financial statements that are required to be audited must be audited in accordance with Canadian GAAS.

(2) For financial years beginning before January 1, 2014, audited financial statements must be accompanied by an auditor’s report prepared in accordance with Canadian GAAS and the following requirements:

1. The auditor’s report must not contain a reservation or express a modified opinion.

2. The auditor’s report must identify all financial periods presented for which the auditor has issued an auditor’s report.

3. If the investment fund has changed its auditor and a comparative period presented in the financial statements was audited by a different auditor, the auditor’s report must refer to the former auditor’s report on the comparative period.

4. The auditor’s report must identify the auditing standards used to conduct the audit and the accounting principles used to prepare the financial statements.

(3) For financial years beginning on or after January 1, 2014, audited financial statements must be accompanied by an auditor’s report prepared in accordance with Canadian GAAS and the following requirements:

1. The auditor’s report expresses an unmodified opinion.

2. The auditor’s report identifies all financial periods presented for which the auditor has issued an auditor’s report.

3. The auditor’s report is in the form specified by Canadian GAAS for an audit of financial statements prepared in accordance with a fair presentation framework.

4. The auditor’s report refers to IFRS as the applicable fair presentation framework.

5. If the investment fund has changed its auditor and a comparative period presented in the financial statements was audited by a predecessor auditor, the financial statements are accompanied by the predecessor auditor’s report on the comparative period or the auditor’s report refers to the predecessor auditor’s report on the

comparative period.”.

6. Section 2.8 of the Regulation is amended, in the French text:

(1) by replacing, in the title, the word “**Vérificateurs**” with the word “**Auditeurs**”;

(2) by replacing the words “de vérification” with the words “ou d’audit” wherever they occur.

7. Section 2.9 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in paragraph (3), the words “interim financial statements” with the words “an interim financial report”;

(2) by replacing paragraph (4) with the following:

“(4) Despite paragraphs 4.8(7)(a) and (b) and (8)(a) and (b) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations,

(a) for an interim financial report for an interim period in the transition year, the investment fund must include as comparative information

(i) a statement of financial position as at the end of its old financial year; and

(ii) a statement of comprehensive income, a statement of changes in financial position, and a statement of cash flows, for the interim period of the old financial year;

(b) for an interim financial report for an interim period in a new financial year, the investment fund must include as comparative information

(i) a statement of financial position as at the end of the transition year; and

(ii) a statement of comprehensive income, a statement of changes in financial position, and a statement of cash flows, for the period that is one year earlier than the interim period in the new financial year.”.

8. Paragraph (j) of section 2.10 of the Regulation is amended by replacing the words “interim and annual financial statements” with the words “interim financial report and annual financial statements”.

9. Section 2.12 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the title, the words “**Interim Financial Statements**” with the words “**Interim Financial Report**”;

(2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) If an auditor has not performed a review of the interim financial report required to be filed, the interim financial report must be accompanied by a notice indicating that the interim financial report has not been reviewed by an auditor.”

(2) by replacing, wherever they occur in paragraphs (3) and (4), the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”.

10. Section 3.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.1. Statement of Financial Position”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in the French text of paragraph 13, the words “les bénéfices” with the words “le résultat”;

(4) by replacing paragraphs 14 and 15 with the following:

“14. total equity or net assets attributable to securityholders and, if applicable, for each class or series.

“15. total equity per security or net assets attributable to securityholders per security, or if applicable, per security of each class or series.”.

11. Section 3.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.2. Statement of Comprehensive Income”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”;

(3) by replacing, in the French text of paragraph 7, the words “de vérification” with the words “d’audit”;

(4) by deleting paragraph 12;

(5) by replacing paragraph 14 with the following:

“14. income tax.”;

(6) by deleting paragraph 15;

(7) by inserting the following paragraph after paragraph 17:

“17.1 if recognized as an expense, distributions, showing separately the amount distributed out of net investment income and out of realized gains on portfolio assets sold.”;

(8) by replacing paragraphs 18 and 19 with the following:

“18. increase or decrease in total equity from operations, or in net assets attributable to securityholders from operations, excluding distributions, and, if applicable, for each class or series.

“19. increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders from operations, excluding distributions, per security or if applicable, per security of each class or series.”.

12. Section 3.3 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing the title with the following:

“3.3. Statement of Changes in Financial Position”;

- (2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of changes in net assets” with the words “statement of changes in financial position”;

- (3) by replacing paragraph 1 with the following:

“1. total equity or net assets attributable to securityholders at the beginning of the period.”;

- (4) by deleting paragraph 2;

- (5) by replacing paragraphs 6 and 7 with the following:

“6. if not recognized as an expense, distributions, showing separately the amount distributed out of net investment income and out of realized gains on portfolio assets sold.

“6.1. return of capital.

“7. total equity or net assets attributable to securityholders at the end of the period.”.

13. Section 3.4 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing the title with the following:

“3.4. Statement of Cash Flows”;

- (2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of cashflows” with the words “statement of cash flows”;

- (3) by deleting paragraph 1;

- (4) by replacing paragraph 3 with the following:

“3. payments for the purchase of portfolio assets.”.

14. Section 3.5 of the Regulation is amended, in the French text:

- (1) by replacing, in subparagraph (a) of subparagraph 2 of paragraph (1), the words “titre de participation” with the words “titre de capitaux propres”;

- (2) by replacing, in paragraph (6), the words “notes y afférentes” with the words “notes de celui-ci”;

- (3) by replacing, in paragraph (7), the words “notes afférentes à” with the words “notes de”.

15. Section 3.6 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing, in the French text of the title, the words “Notes afférentes aux” with the words “Notes des”;

- (2) in paragraph (1):

(a) by replacing, in the French text of the introductory sentence, the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”;

(b) by inserting the following subparagraph after subparagraph 1:

“1.1 for financial years beginning on or after January 1, 2014, the basis for classifying the investment fund’s outstanding securities, or each class or series of outstanding securities, as either equity instruments or financial liabilities.”;

(c) by replacing subparagraphs 4 and 5 with the following:

“4. the total cost of distribution of the investment fund’s securities recorded in the statement of changes in financial position.

“5. the net asset value per security as at the date of the financial statements compared to the total equity per security or net assets attributable to securityholders per security as shown on the statement of financial position, and an explanation of each of the differences between these amounts.”;

(3) by adding the following paragraph after paragraph (2):

“(3) For financial years beginning on or after January 1, 2014, the notes to the financial statements must disclose

(a) in the case of annual financial statements, an unreserved statement of compliance with IFRS; and

(b) in the case of interim financial reports, an unreserved statement of compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting*.”.

16. Section 3.8 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

17. Section 3.9 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes aux” with the words “notes de”;

(2) by replacing, wherever they occur in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

18. Section 3.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes à” with the words “notes de”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

19. Section 3.11 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by replacing, in the French text of the introductory sentence, the words “état distinct” with the words “état séparé”;

(b) by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (a), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(c) by replacing, in subparagraph (c), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”;

(2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) Despite sections 3.1 and 3.2, an investment fund that is a scholarship plan may omit the “total equity per security or net assets attributable to securityholders per security” and “increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders from operations, excluding distributions, per security” line items from its financial statements.”.

20. Section 4.2 of the Regulation is amended by replacing the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”.

21. Subparagraph (b) of paragraph (2) of section 5.1 of the Regulation is replaced with the following:

“(b) the interim financial report;”.

22. Paragraph (2) of section 7.1 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”.

23. Paragraph (d) of section 8.2 of the Regulation is amended by replacing the words “interim financial statements” with the words “an interim financial report”.

24. Section 8.3 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “notes y afférentes” with the words “notes de ces états”.

25. Section 8.4 of the Regulation is amended by replacing the words “the net assets” with the words “of the total equity or net assets attributable to securityholders”.

26. Paragraph (b) of section 8.5 of the Regulation is amended by replacing “[net assets/venture investments]” with “[total equity/net assets attributable to securityholders/venture investments]”.

27. The title of Part 13 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “**DE VÉRIFICATEUR**” with the words “**D’AUDITEUR**”.

28. Section 13.2 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”, and making the necessary changes.

29. Section 15.1 of the Regulation is amended by replacing subparagraph (A) of subparagraph (i) of paragraph (a) of paragraph (1) with the following:

“(A) total expenses of the investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the financial year or interim period, as shown on its statement of comprehensive income;”.

30. Paragraph (1) of section 15.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing subparagraph (i) of subparagraph (a) with the following:

“(i) multiplying the total expenses of each underlying investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the financial year or interim period, by”;

(2) by replacing paragraph (b) with the following:

“(b) the total expenses of the investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the period.”.

31. The Regulation is amended by inserting, after section 18.5, the following section:

“18.5.1. Transition to IFRS

(1) For the first interim period in the financial year beginning on or after January 1, 2014, an investment fund must file, with its interim financial report for that interim period, an opening statement of financial position as at the date of transition to IFRS.

(2) For the first financial year beginning on or after January 1, 2014, an investment fund must file, with its annual financial statements for that financial year, an audited opening statement of financial position as at the date of transition to IFRS.

(3) Despite sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 and 3.6, for financial years beginning before January 1, 2014, an investment fund may present line items and use terminology in its financial statements consistent with the immediately preceding financial year.”.

32. Form 81-106F1 of the Regulation is amended:

(1) in item 1 of Part A:

(a) by deleting, in paragraph (e), the sentence “This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.”;

(b) by replacing the first paragraph of paragraph (f) with the following:

“All references to “net assets” or “net assets per security” in this Form are references to total equity or net assets attributable to securityholders determined in accordance with Canadian GAAP as presented in the financial statements of the investment fund. All references to “net asset value” or “net asset value per security” in this Form are references to net asset value determined in accordance with Part 14 of the Regulation.”;

(2) in Part B:

(a) by inserting, in the third paragraph of item 1, the words “interim financial report,” after the words “the investment fund’s”;

(b) by inserting, in the French text of subparagraph (d) of paragraph (1) of item 2.3, the words “des activités ordinaires” after the word “produits”;

(c) by replacing, in the French text of paragraph (e) of item 2.4, the word “conventions” with the word “méthodes”;

(d) in the French text of item 2.5:

(i) by replacing, wherever they occur, the word “apparentés” with the words “parties liées”;

(ii) by replacing, in instruction (2) of item 2.5, the words “*de mesure*” with the words “*d'évaluation*”;

(e) in item 3.1:

(i) in paragraph (1):

(A) in the table entitled “*The Fund's Net Assets Per [Unit/Share]*”:

(I) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “attribuable à l'exploitation” with the words “provenant de l'exploitation”;

(II) by inserting, in the French text and after the word “produits”, the words “des activités ordinaires”;

(III) by replacing the words “total expenses” with the words “total expenses [excluding distributions]” and the words “From income (excluding dividends)” with the words “From net investment income (excluding dividends)”;

(IV) by replacing, in the French text, the words “du revenu de placement” with the words “du revenu net de placement”;

(V) by replacing, in the French text, the words “distribution annuelles totales” with the words “distributions annuelles totales”;

(B) by replacing, in the French text of footnote (1) of the table entitled “*The Fund's Net Assets Per [Unit/Share]*”, the word “*vérifiés*” with the word “*audités*” and the words “*notes afférentes aux*” with the words “*notes des*”;

(C) by replacing, in the French text of footnote (2) of the table entitled “*The Fund's Net Assets Per [Unit/Share]*”, the words “*attribuable à l'exploitation*” with the words “*provenant de l'exploitation*”;

(D) by replacing, in footnote (2) of the table entitled “*Ratios and Supplemental Data*”, the words “*(excluding commissions and other portfolio transaction costs)*” with the words “*(excluding [distributions], commissions and other portfolio transaction costs)*”;

(ii) by replacing, in the French text of paragraph (7), the word “*vérifiés*” with the word “*audités*”;

(iii) by inserting, after paragraph (7), the following paragraph:

“(7.1) (a) For financial years beginning before January 1, 2014, the financial highlights may be derived from the investment fund's financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(1) of the Regulation.

(b) For financial periods beginning on or after January 1, 2014, derive the financial highlights from the investment fund's financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(2) of the Regulation.

(c) Despite paragraph (a), in an annual MRFP for a financial year beginning on or after January 1, 2014, derive the financial highlights for the immediately preceding financial year from financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(2) of the Regulation.

(d) If the financial highlights relate to financial periods beginning both before and on or after January 1, 2014, disclose, in a note to the table, the accounting principles applicable to each period.”;

(iv) by replacing the French text of paragraph (10) with the following:

“10) Si le fonds d’investissement a apporté ou projeté d’apporter l’un des changements suivants et que celui-ci aurait modifié le ratio des charges opérationnelles totales du dernier exercice révolu s’il avait été appliqué tout au long de cet exercice, préciser son incidence sur le ratio dans une note accompagnant le tableau « Ratios et données supplémentaires » :

a) une modification du mode de calcul des frais de gestion ou des autres frais ou charges qui lui sont facturés;

b) l’introduction de nouveaux frais.”;

(f) in item 3.2, by replacing, in the table, the words “Balance Sheet” with the words “Statement of Financial Position” and the words “Statement of Operations” with the words “Statement of Comprehensive Income”;

(g) by replacing, in the French text of instruction (4) of item 5, the words “*titres de participation*” with the words “*titres de capitaux propres*”;

(3) by replacing the second paragraph of item 1 of Part C with the following:

““This interim management report of fund performance contains financial highlights, but does not contain either the interim financial report or annual financial statements of the investment fund. You can get a copy of the interim financial report or annual financial statements at your request, and at no cost, by calling [toll-free/collect call telephone number], by writing to us at [insert address] or by visiting our website at [insert address] or SEDAR at www.sedar.com.”.

33. This Regulation comes into force on January 1, 2014.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-106
RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE**

1. Paragraph (3) of section 1.3 of *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* is replaced with the following:

“(3) The Regulation uses accounting terms that may be defined or referred to in Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises. Some of these terms may be defined differently in securities legislation. *Regulation 14-101 respecting Definitions* provides that a term used in the Regulation and defined in the securities statute of a local jurisdiction has the meaning given to it in the statute unless the definition in that statute is restricted to a specific portion of the statute, or the context otherwise requires.”.

2. Section 2.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following paragraphs:

“(1.1) Subsection 2.6(2) of the Regulation, applicable to financial years beginning on or after January 1, 2014, refers to Canadian GAAP for publicly accountable enterprises, which is IFRS incorporated into the Handbook, contained in Part I of the Handbook. IFRS is defined in *Regulation 14-101 respecting Definitions* as the standards and interpretations adopted by the International Accounting Standards Board.

Subsection 2.6(1) of the Regulation, applicable to financial years beginning before January 1, 2014, refers to Canadian GAAP as applicable to public enterprises, which the CSA considers to be the standards in Part V of the Handbook.

“(2) The CSA believe that an investment fund’s financial statements must include certain information, at a minimum, in order to provide full disclosure. The Regulation sets out these minimum requirements, but does not mandate all the required disclosure. Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises also contains minimum requirements relating to the content of financial statements. An investment fund’s financial statements must meet these requirements as well.

In some cases, the Regulation prescribes line items that may already be required by Canadian GAAP, but these line items are expressed more specifically for the activities of an investment fund. For example, Canadian GAAP requires a “trade and other receivables” line item on the statement of financial position, but the Regulation requires accounts receivable to be broken down into more specific categories. In other instances, the line items prescribed in the Regulation are in addition to those in Canadian GAAP.

While the Regulation prescribes line items, it does not prescribe the order in which those line items are presented. Investment funds should present line items, as well as any subtotals or totals, in a logical order that will contribute to a reader’s overall understanding of the financial statements.

Investment funds are responsible for disclosing all material information concerning their financial position and financial performance in the financial statements.”;

(2) by deleting paragraph (3).

3. The Policy Statement is amended by adding the following after section 2.1:

“2.1.1. Classification of Securities Issued by an Investment Fund

(1) One goal of the Regulation is comparable financial statement presentation between investment funds. However, the adoption of IFRS results in certain changes to this presentation. For example, the presentation is impacted by the classification of an

investment fund's securities as either equity instruments or financial liabilities. Certain line items, such as "total equity or net assets attributable to securityholders", acknowledge the difference between an equity and liability presentation, but maintain a comparable measurement between investment funds regardless of this classification.

(2) If an investment fund's securities are classified as financial liabilities, IFRS requires financing costs to include certain distributions made by the investment fund to those securityholders. However, if an investment fund's securities are classified as equity instruments, distributions to holders of these securities are not included in financing costs (and are not recognized as an expense), creating a difference that reduces comparability. To address this, the Regulation requires distributions to be excluded from certain calculations, specifically: (i) increase or decrease in net assets attributable to securityholders from operations as disclosed in the statement of comprehensive income, and (ii) determination of total expenses for the management expense ratio (MER).

(3) For investment funds that classify their own securities as financial liabilities, "net assets attributable to securityholders" represents the equivalent of "total equity" for investment funds that classify their own securities as equity instruments. Net assets attributable to securityholders does not include amounts owed on securities issued by the investment fund that provide leverage to the fund."

4. Section 2.2 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words "de vérification" with the words "d'audit", and making the necessary changes.

5. Section 2.3 of the Policy Statement is repealed.

6. Section 2.5 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur, the words "statement of operations" with the words "statement of comprehensive income".

7. Section 2.5.1 of the Policy Statement is replaced with the following:

"2.5.1. Disclosure of Investment Portfolio

(1) The term "statement of investment portfolio" is used to describe the disclosure required by section 3.5 of the Regulation. As this term is not used in the Handbook, preparers may refer to it as a "schedule of investment portfolio" within a complete set of investment fund financial statements. Regardless of how the disclosure is described, sections 2.1 and 2.3 of the Regulation require it to be included within a complete set of investment fund financial statements, and subsection 2.1(2) of the Regulation requires annual financial statements to be accompanied by an auditor's report, for the purposes of securities legislation.

If financial statements for more than one investment fund are bound together, Part 7 of the Regulation requires all of the information pertaining to each investment fund to be presented together and not intermingled with information relating to another investment fund. The CSA is of the view that this requirement applies equally to the portfolio disclosure, which should be presented together with the other financial information relating to the investment fund.

(2) If an investment fund invests substantially all of its assets directly, or indirectly through the use of derivatives, in securities of one other investment fund, the investment fund should provide in the statement of investment portfolio, or the notes to that statement, additional disclosure concerning the holdings of the other investment fund, as available, in order to assist investors in understanding the actual portfolio to which the investment fund is exposed. The CSA is of the view that such disclosure is consistent with the requirements in the Handbook relating to financial instrument disclosure."

8. Section 2.6 of the Policy Statement is amended by replacing, in the French text, the words "notes afférentes aux" with the word "notes des".

9. Section 2.7 of the Policy Statement is amended:

- (1) by deleting, in the title, the words “**Accounting For**”;
- (2) by replacing paragraph (1) with the following:

“2.7. Securities Lending Transactions

“(1) Section 3.8 of the Regulation imposes certain reporting requirements on investment funds in connection with any securities lending transactions entered into by the investment fund. These requirements were included to ensure that certain aspects of securities lending transactions are disclosed in the same manner.

Generally, in a securities lending transaction, the investment fund is able to call the original securities back at any time, and the securities returned must be the same or substantially the same as the original securities. The investment fund retains substantially all of the risks and rewards of ownership.”;

- (3) by deleting paragraph (2).

10. Paragraph (3) of section 2.8 of the Policy Statement is amended by replacing the words “Interim financial statements” with the words “The interim financial report”.

11. The title of Part 3 of Policy Statement is replaced, in the French text, with the following:

“PARTIE 3 AUDITEURS ET RAPPORTS D’AUDIT”.

12. Section 3.1 of Policy Statement is amended, in the French text:

(1) by replacing, in the title, the word “**Vérificateur**” with the word “**Auditeur**”;

(2) by replacing, in the second paragraph, the words “leur vérificateurs” with the words “leur auditeur” and the words “des vérificateurs” with the words “des auditeurs”.

13. Sections 3.2 to 3.4 of the Policy Statement are replaced with the following:

“3.2. Modification of Opinion

(1) The Regulation prohibits an auditor’s report from expressing a modified opinion under Canadian GAAS. A modification of opinion includes a qualification of opinion, an adverse opinion, and a disclaimer of opinion.

(2) Part 17 of the Regulation permits the regulator or securities regulatory authority to grant exemptive relief from the Regulation, including the requirement that an auditor’s report express an unmodified opinion or other similar communication that would constitute a modification of opinion under Canadian GAAS. However, we will generally recommend that such exemptive relief should not be granted if the modification of opinion or other similar communication is

(a) due to a departure from accounting principles permitted by the Regulation, or

(b) due to a limitation in the scope of the auditor’s examination that

(i) results in the auditor being unable to form an opinion on the financial statements as a whole,

- or
- (ii) is imposed or could reasonably be eliminated by management,
 - (iii) could reasonably be expected to be recurring.

“3.3. Auditor’s Involvement with Management Reports of Fund Performance

Investment funds’ auditors are expected to comply with the Handbook with respect to their involvement with the annual and interim management reports of fund performance required by the Regulation as these reports contain financial information extracted from the financial statements.

“3.4. Auditor Involvement with Interim Financial Reports

(1) The board of directors of an investment fund that is a corporation or the trustees of an investment fund that is a trust, in discharging their responsibilities for ensuring reliable interim financial reports, should consider engaging an external auditor to carry out a review of the interim financial reports.

(2) Section 2.12 of the Regulation requires an investment fund to disclose if an auditor has not performed a review of the interim financial report, to disclose if an auditor was unable to complete a review and why, and to file a written report from the auditor if the auditor performed a review and expressed a reservation in the auditor's interim review report. No positive statement is required when an auditor performed a review and provided an unqualified communication. If an auditor was engaged to perform a review on an interim financial report applying review standards set out in the Handbook, and the auditor was unable to complete the review, the investment fund's disclosure of the reasons why the auditor was unable to complete the review should normally include a discussion of

- (a) inadequate internal control,
- (b) a limitation on the scope of the auditor's work, or
- (c) a failure of management to provide the auditor with written representations the auditor believes are necessary.

(3) The terms “review” and “written review report” used in section 2.12 of the Regulation refer to the auditor’s review of and report on an interim financial report using standards for a review of an interim financial report by the auditor as set out in the Handbook.

(4) The Regulation does not specify the form of notice that should accompany an interim financial report that has not been reviewed by the auditor. The notice accompanies, but does not form part of, the interim financial report. We expect that the notice will normally be provided on a separate page appearing immediately before the interim financial report, in a manner similar to an auditor’s report that accompanies annual financial statements.”.

14. Section 19.2 of the Policy Statement is replaced with the following:

“9.2. Fair Value Guidance

Section 14.2 of the Regulation requires an investment fund to calculate its net asset value based on the fair value of the investment fund’s assets and liabilities. This may differ from the calculation of “current value” for financial statement purposes. Section 3.6 of the Regulation requires an explanation of this difference.

While investment funds are required to comply with the definition of “fair value” in the Regulation when calculating net asset value, they may also look to the Handbook for guidance on the measurement of fair value. The fair value principles articulated in the Handbook can be applied by investment funds when valuing assets and liabilities.”.

15. Section 9.3 of the Policy Statement is repealed.
16. Section 9.4 of the Policy Statement is replaced with the following:

“9.4 Determination of Fair Value in Calculating Net Asset Value

(1) A market is generally considered active when quoted prices are readily and regularly available from an exchange, dealer, broker, industry group, pricing service or regulatory agency, and those prices reflect actual and regularly occurring market transactions on an arm’s length basis. Accordingly, fair value should not reflect the amount that would be received or paid in a forced transaction, involuntary liquidation or distress sale.”.

17. Section 10.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) Paragraph 15.1(1)(a) requires the investment fund to use its "total expenses" (other than distributions if these are an expense for the investment fund) before income taxes for the relevant period as the basis for the calculation of MER. Total expenses, before income taxes, include interest charges and taxes, including sales taxes, GST and capital taxes payable by the investment fund. Withholding taxes need not be included in the MER calculation.

The CSA is of the view that if an investment fund issues debt-like securities or securities that otherwise provide leverage to the fund, payments to holders of these securities should be treated as financing costs from the perspective of the investment fund’s other classes of securities (the classes that benefit from the financing or leverage). These costs should not be excluded from total expenses when calculating the MER of the investment fund’s other classes of securities. Securities that provide leverage generally include preferred shares.

Non-optional fees paid directly by investors in connection with the holding of an investment fund’s securities do not have to be included in the MER calculation.”;

(2) in paragraph (5):

(a) by replacing the second and third sentences of the first paragraph with the following:

“If the investment fund has not calculated the historical MERs in the manner required by the Regulation, we are of the view that the change in the method of calculating the MER should be treated in a manner similar to a change in accounting policy under International Accounting Standard 8 *Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors*. Under Canadian GAAP, a change in accounting policy requires a retrospective application of the change for all periods shown.”;

(b) by deleting, in the second paragraph, the word “retroactively”.

18. Appendix B of the Policy Statement is amended:

- (1) by replacing, in the address for Autorité des marchés financiers, the words “À l’attention de la Direction des marchés des capitaux” with the words “À l’attention de la Direction des fonds d’investissement”;
- (2) by replacing the address for Alberta Securities Commission with the following :
- “Alberta Securities Commission**
Suite 600
250 - 5th Street SW
Calgary, Alberta
T2P 0R4
Attention: Corporate Finance”;
- (3) by replacing the address for New Brunswick with the following:
- “Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)**
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, NB
E2L 2J2
Attention: Corporate Finance”;
- (4) by replacing the address for Newfoundland and Labrador Securities Commission with the following:
- “Financial Services Regulation Division**
Department of Government Services
P.O. Box 8700
St. John’s, NL
A1B 4J6
Attention: Superintendent of Securities”;
- (5) by replacing, in the address relating to Northwest Territories, the words “Legal Registries” with the words “Securities Office” and the words “Attention: Director, Legal Registries” with the words “Attention: Superintendent of Securities”;
- (6) by replacing, in the address for Nunavut, the words “Attention: Director, Legal Registries Division” with the words “Attention: Superintendent of Securities”;
- (7) by replacing the address for Ontario Securities Commission with the following:
- “20 Queen Street West, 22nd Floor
Toronto (Ontario)
M5H 3S8
Attention: Manager, Continuous Disclosure, Investment funds”;
- (8) by replacing the address for Saskatchewan with the following:
- “Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan –
Securities Division**
601 – 1919 Saskatchewan Drive
Regina, SK
S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Corporate Finance”;
- (9) by replacing, in the address for Yukon, the words “**Registrar of Securities, Government of Yukon**” with the words “**Superintendent of Securities, Government of Yukon**” and the words “Registrar of Securities” with the words “Superintendent of Securities”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 41-101 RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Form 41-101F2 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements is amended:

(1) by deleting, in instruction (3), the sentence “*This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.*”;

(2) by replacing, in the French text of instruction (8), the words “*à la valeur de consolidation*” with the words “*selon la méthode de la mise en équivalence*”;

(3) by deleting, in item 1.5, the word “reporting”;

(4) by replacing, in item 1.15, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(5) by replacing, in the French text of the instructions of item 3.5, the words “*à base de titres*” with the words “*fondée sur des titres*”;

(6) by replacing, in paragraph (4) of item 3.6, the two paragraphs under the table with the following:

““MER” means management expense ratio based on management fees and operating expenses (excluding commissions and other portfolio transaction costs) expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.

““TER” means trading expense ratio and represents total commissions and other portfolio transaction costs expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.”;

(7) by replacing, in item 11.1, the two paragraphs under the table with the following:

““MER” means management expense ratio based on management fees and operating expenses (excluding commissions and other portfolio transaction costs) expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.

““TER” means trading expense ratio and represents total commissions and other portfolio transaction costs expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.”;

(8) by replacing paragraph (2) of item 37.1 with the following:

“2. Any interim financial report of the investment fund filed after those annual financial statements.”;

(9) by replacing, in paragraph (4) of item 38.1, the words “opening balance sheet” with the words “opening statement of financial position”;

(10) by replacing, in the title of item 38.2, the word “**Statements**” with the word “**Reports**”;

2. This Regulation comes into force on January 1, 2014.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (14), (19) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure is amended by adding, after the definition of the expression “executive officer”, the following:

““financial statements” includes interim financial reports;”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended:

(1) in subparagraph (b) of paragraph (1):

(a) in subparagraph (i):

(i) by replacing, in subparagraph (A), the words “draft opening balance sheet” with the words “draft opening statement of financial position”;

(ii) by replacing, in the French text of subparagraph (B), the word “vérifiés” with the word “audités”;

(b) by replacing, in the French text of subparagraph (iii), the words “de vérification” with the words “d’audit” and the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(2) in subparagraph (ii) of subparagraph (a) of paragraph (3), by replacing the words “audited balance sheet” with the words “audited statement of financial position”.

3. Section 3.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraphs (1.2) and (1.3) with the following:

“(1.2) If the mutual fund has not yet filed comparative annual financial statements of the mutual fund, the most recently filed interim financial report of the mutual fund that were filed before or after the date of the simplified prospectus.

“(1.3) If the mutual fund has not yet filed interim financial report or comparative annual financial statements of the mutual fund, the audited statement of financial position that was filed with the simplified prospectus.”;

(2) by replacing, in the French text of paragraph (2), the words “rapport des vérificateurs” with the words “rapport d’audit”;

(3) by replacing paragraph (3) with the following:

“(3) The most recently filed interim financial report of the mutual fund that were filed before or after the date of the simplified prospectus and that pertain to a period after the period to which the annual financial statements then incorporated by reference in the simplified prospectus pertain.”.

4. Section 3.1.1 of the Regulation is replaced with the following:

“3.1.1. Audit of Financial Statements

Any financial statements, other than interim financial reports, incorporated by reference in a simplified prospectus must meet the audit requirements in Part 2 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.”.

5. Form 81-101F1 of the Regulation is amended:

(1) in part A:

(a) by replacing, in item 3.1 and 3.2, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(b) by replacing, in the French text of paragraph (1) of item 5, the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(c) in the French text of item 8.1:

(i) by replacing paragraph (3.1) with the following:

“3.1) Sous la rubrique « Charges opérationnelles » du tableau, décrire les frais et charges payables à l’égard du comité d’examen indépendant.”;

(ii) by replacing, in the table of paragraph (6), the words “Frais payables par l’OPC” with the words “Frais et charges payables par l’OPC”, the words “Frais d’exploitation” with the words “Charges opérationnelles”, the words “tous les frais d’exploitation” with the words “toutes les charges opérationnelles”, the words “Frais directement payables par vous” with the words “Frais et charges directement payables par vous”, and the words “Autres frais” with the words “Autres frais et charges”;

(iii) in the instructions:

(A) by replacing, wherever they occur in instruction (2), the words “*frais d’exploitation*” with the words “*charges opérationnelles*”;

(B) by replacing instruction (3) with the following:

“3) Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si l’OPC paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si l’OPC paie seulement certaines charges opérationnelles et n’est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle de l’OPC à cet égard.”;

(2) in the French text of part B:

(a) by replacing, in paragraph (1) of item 4, the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(b) by replacing, in subparagraph (ii) of paragraph (f) of item 5, the words “frais d’exploitation versés” with the words “charges opérationnelles payées”;

(c) by replacing, in paragraph (1) of the instructions of item 6, the words “*titres de participation*” with the words “*titres de capitaux propres*”.

6. Form 41-101F2 of the Regulation is amended, in the French text:

(1) by replacing, in paragraph (1) of item 22, the words “rapport des vérificateurs” with the words “rapport d’audit”;

(2) by replacing, wherever they occur, the word “vérificateur” with the word “auditeur” and the word “vérifiés” with the word “audités”, and making the necessary changes;

(3) by replacing, wherever they occur, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”, and making the necessary changes.

7. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text of sections 2.6 and 3.1.2, the word “vérification” with the word “audit”, the word “vérificateur” with the word “auditeur” and the word “vérifiés” with the word “audités”, and making the necessary changes.

8. This Regulation comes into force on January 1, 2014.

**AMENDMENTS TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-101*
*RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE***

1. Section 2.4 of *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* is amended by replacing the words “interim statements” with the words “interim financial reports”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING MUTUAL FUNDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (16) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-102 respecting Mutual Funds is amended:

(1) by replacing, in the French text of subparagraph (3) of paragraph (b) of the definition of the expression “sales communication”, the words “les notes afférentes et le rapport des vérificateurs” with the words “les notes et le rapport d’audit”;

(2) by replacing, in the definition of the expression “report to securityholders”, the words “annual or interim financial statements” with the words “annual financial statements or interim financial reports”;

(3) by replacing the definition of the expression “net asset value” with the following:

““net asset value” means the value of the total assets of the investment fund less the value of the total liabilities, other than net assets attributable to securityholders, of the investment fund, as at a specific date, determined in accordance with Part 14 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure;”.

2. Section 2.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text of subparagraph (ii) of subparagraph (a) of paragraph (1), the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

3. Section 5.6 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (f) of paragraph (1), the words “annual and interim financial statements” with the words “annual financial statements and interim financial reports”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “contains a reservation” with the words “contains a modified opinion”.

4. Sections 6.2 and 6.3 of the Regulation are amended by replacing, wherever they occur, the words “shareholders’ equity” with the word “equity”.

5. Section 15.8 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (3), the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”.

6. Appendix B-1 of the Regulation is amended by replacing the words “We conducted our audit in accordance with the standards for assurance engagements established by The Canadian Institute of Chartered Accountants.” with the words “We conducted our audit in accordance with standards for assurance engagements set out in the CICA Handbook – Assurance.” and the words “In our opinion, the Fund’s report presents fairly, in all material respects, the Fund’s compliance for the year ended [insert date]” with the words “In our opinion, the Fund’s statement of compliance for the year ended [insert date] complies, in all material respects,”.

7. Appendix B-2 and Appendix B-3 of the Regulation are amended by replacing the words “We conducted our audit in accordance with the standards for assurance engagements established by The Canadian Institute of Chartered Accountants.” with the words “We conducted our audit in accordance with standards for assurance engagements set out in the CICA Handbook – Assurance.” and the words “In our opinion, the Company’s report presents fairly, in all material respects, the Company’s compliance for

the year ended [insert date]" with the words "In our opinion, the Company's statement of compliance for the year ended [insert date] complies, in all material respects,".

8. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text of sections 5.3.1, 6.2, 6.3, 6.8, 6.8.1, 11.2, 11.4 and 12.1, the words "vérificateur", "vérifié", "vérifiés" and "vérification" with, respectively, the words "auditeur", "audité", "audités" and "audit" and making the necessary changes.

9. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text of sections 6.9 and 15.5, the words "frais d'exploitation" with the words "charges opérationnelles".

10. This Regulation comes into force on January 1, 2014.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-102
RESPECTING MUTUAL FUNDS**

1. Paragraph (4) of section 2.4 of *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds* is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”.
2. Section 7.6 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-104 RESPECTING COMMODITY POOLS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (19))

1. Section 8.5 of Regulation 81-104 respecting Commodity Pools is amended:
 - (1) by replacing, in paragraph (1), the words “interim financial statements” with the words “interim financial reports”;
 - (2) by replacing the French text of paragraph (2) with the following:
 - “2) L’information demandée au paragraphe 1 peut être donnée dans le texte ou dans les notes des états financiers.”.
2. This Regulation comes into force on January 1, 2014.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BAILLIO, BRUCE DONALD	HYBRID PAYTECH WORLD INC.	20130020707-1	2013-10-01	200,00 \$
BEAUDOIN, LAURENT	RESSOURCES CONWAY INC.	20130020708-1	2013-10-01	300,00 \$
LECOMTE, FRANCOIS	EXPLORATION AMSECO LTEE	20130020709-1	2013-10-01	700,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
MACLATCHY, JOHN	RESSOURCES BEAUFIELD INC.	20130020710-1	2013-10-01	800,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------	----------------

initialement

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Noveko International Inc.

Interdit à Noveko International Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, ses attestations annuelles et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 30 juin 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 1er octobre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0247

Sterling Shoes Inc.

Interdit à Sterling Shoes Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, ses rapports de gestion annuels et ses attestations annuelles des exercices terminés les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 ainsi que ses états financiers intermédiaires, ses rapports de gestion intermédiaires et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 31 mars 2012, 30 juin 2012, 30 septembre 2012, 31 mars 2013 et 30 juin 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 27 septembre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0242

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BRP Inc.	25 septembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Corporation Or Sulliden Ltée	25 septembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 septembre 2013	Ontario
Dividend Growth Split Corp.	1 ^{er} octobre 2013	Ontario
Faircourt Gold Income Corp.	30 septembre 2013	Ontario
Fiducie de solutions de revenu DoubleLine	26 septembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	25 septembre 2013	Ontario
George Weston Limitée	26 septembre 2013	Ontario
Prime U.S. Banking Sector Split Corp.	30 septembre 2013	Ontario
Western Forest Products Inc.	25 septembre 2013	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	27 septembre 2013	Québec
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés		- Colombie-Britannique
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents		- Alberta
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu		- Saskatchewan
Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents		- Manitoba
Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de séries A et I)		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu	30 septembre 2013	Québec
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré		- Colombie-Britannique
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadiennes (parts de séries Conseillers, E, F et O)		- Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Canso Select Opportunities Fund	26 septembre 2013	Ontario
Discovery 2013 Flow-Through Limited Partnership	27 septembre 2013	Alberta
FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable	26 septembre 2013	Ontario
Fonds à revenu élevé à taux variable d'ING	27 septembre 2013	Ontario
Fonds avantage Portland Fonds équilibré canadien Portland Fonds ciblé canadien Portland Fonds de revenu mondial Portland	1 ^{er} octobre 2013	Ontario
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	25 septembre 2013	Ontario
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable	1 ^{er} octobre 2013	Ontario
Fonds G5 20 2038 T4 CI	27 septembre 2013	Ontario
Input Capital Corp.	27 septembre 2013	Saskatchewan
Inter Pipeline Ltd.	27 septembre 2013	Alberta
Macquarie Global Infrastructure Income Fund	30 septembre 2013	Ontario
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré Mandat privé Fidelity Actions américaines Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres Mandat privé Fidelity Actions	1 ^{er} octobre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
internationales		
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée		
Mandat privé Fidelity Dividendes américains		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains		
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus		
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe à rendement en capital – Plus		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique à rendement en capital – Plus Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines		
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales		
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales		
Fiducie de placement Fidelity Créances Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Revenu élevé à taux variable		
Fiducie Fidelity Placement immobilier commercial à revenu élevé		
Fiducie de placement Fidelity Titres convertibles		
Fiducie de placement Fidelity Actions PME américaines		
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée		
Fiducie de placement Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé		
Fiducie de placement Fidelity Multiples Capitalisations Amérique		
Fiducie de placement Fidelity Croissance internationale		
Manitoba Telecom Services Inc.	30 septembre 2013	Manitoba
Pattern Energy Group Inc.	25 septembre 2013	Ontario
Portefeuille canadien de puissance du capital First Trust	27 septembre 2013	Ontario
Regal Lifestyle Communities Inc.	26 septembre 2013	Ontario
Tourmaline Oil Corp.	27 septembre 2013	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dividend 15 Split Corp.	25 septembre 2013	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes canadiens	26 septembre 2013	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes mondiaux		
FNB Horizons Actif revenu diversifié		
FNB Horizons Actif obligations de sociétés		
FNB Horizons Actif obligations américaines à taux variable (\$ US)		
FNB Horizons Actif actions privilégiées		
FNB Horizons Actif obligations à taux variable		
FNB Horizons Actif obligations à rendement élevé		
FNB Horizons Indice à pondération égale S&P/TSX 60		
FNB Horizons Actif obligations canadiennes		
FNB Horizons Actif dividendes marchés émergents		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	26 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	27 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	27 septembre 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	27 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	27 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} octobre 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	24 septembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	24 septembre 2013	21 octobre 2011
Fiducie à terme de créances Hollis II ^{MD}	25 septembre 2013	29 mai 2013
Fiducie Cartes de Crédit Eagle	30 septembre 2013	17 mai 2013
Fiducie de titrisation automobile Ford	24 septembre 2013	8 mars 2013
Fortis Alberta Inc.	10 septembre 2013	16 août 2011
Genesis Trust ^{MD} II	27 septembre 2013	1 ^{er} décembre 2011
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	20 septembre 2013	11 juin 2013
Pembina Pipeline Corporation	25 septembre 2013	22 février 2013
Société en commandite Holding FPI Granite	25 septembre 2013	12 septembre 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
8396752 Canada Inc.	2013-08-14	872 388 actions privilégiées	3 135 470 \$	2	16	2.3
Anconia Resources Corp.	2013-08-27 et 2013-09-05	1 650 000 unités et 10 619 066 unités accréditatives	1 439 288 \$	1	10	2.3
Barclays Bank PLC	2013-08-28	Billets	1 550 000 \$	9	2	2.3
Bioniche Life Sciences Inc.	2013-07-05	3 000 000 de bons de souscription	N/A	1	0	2.3
Blackstone Real Estate Partners Asia L.P.	2013-08-28	Parts de société en commandite	209 800 000 \$	1	0	2.3
BMC Software Finance, Inc.	2013-08-21	Billets	9 360 000 \$	1	1	2.3
Boston Scientific Corporation	2013-08-13	Billets	10 340 241 \$	1	1	2.3
Britannica Resources Corp.	2013-09-04	1 510 000 unités	75 500 \$	1	3	2.3
Canada Strategic Metals Inc.	2013-09-04 et 2013-09-06	1 374 369 actions ordinaires	68 718 \$	2	0	2.13 / 2.14
Carlyle Strategic Partners III, L.P.	2012-03-30 et 2013-08-01	Intérêt de société en commandite	40 831 500 \$	2	2	2.3
Cornerstone Metals Inc.	2013-08-22	2 250 000 actions ordinaires	135 000 \$	1	0	2.13
Cvent, Inc.	2013-08-14	39 500 actions ordinaires	856 210 \$	3	6	2.3
DealNet Capital Corp.	2013-08-15 et 2013-08-21	61 débetures	61 000 \$	1	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P.	2013-06-27	Intérêt de société en commandite	73 360 000 \$	1	1	2.3
EXO U Inc.	2013-08-14	1 229 276 actions ordinaires	1 227 676 \$	0	2	2.3
Fancamp Exploration Ltd	2013-08-14 et 2013-08-23	1 100 000 unités et 15 583 333 unités accréditatives	990 000 \$	8	4	2.3
GAM Diversity Inc.	2013-08-12	148 071,64 actions	112 408 041 \$	4	0	2.3
Gespeg Copper Resources Inc.	2013-08-21	6 050 000 unités	302 500 \$	6	6	2.3 / 2.5
Goldeye Explorations Limited	2013-08-14	5 750 000 unités et 3 200 000 unités accréditatives	447 500 \$	1	30	2.3
Harte Gold Corp.	2013-08-23	2 791 000 unités et 1 350 000 unités accréditatives	358 280 \$	1	13	2.3
Hoopla.com Entertainment Inc.	2013-07-29 et 2013-08-06	2 débentures	150 000 \$	1	1	2.3
Iron Mountain Canada Operations ULC	2013-08-13	Billets	200 000 000 \$	2	20	2.3 / 2.10
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2013-08-09	10 449 000 actions ordinaires et 10 449 000 bons de souscription d'actions	522 450 \$	1	44	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Living Well Fund II, Limited Partnership	2013-07-08	10 000 000 d'unités	10 576 000 \$	16	10	2.3 / 2.10
Mines Richmond Inc.	2013-08-23	1 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires	n/d	0	1	2.3
Myca Health Inc.	2013-08-28	650 000 bons de souscription et débetures	1 950 000 \$ US	2	1	2.3
Northwest Plaza Commercial Trust	2013-08-26	1 424 932 unités	1 424 932 \$	5	15	2.3
Patient Home Monitoring Corp.	2013-08-15	15 774 069 unités	2 129 500 \$	15	19	2.3
Portola Resources Inc.	2013-08-16	5 500 000 actions et 500 000 bons de souscription	750 000 \$	1	12	2.3
Potentia Solar Inc.	2013-08-14 et 2013-08-19	5 547 735 actions ordinaires	6 518 589 \$	1	1	2.3
Quality Distribution, Inc.	2013-08-14	100 000 actions ordinaires	888 000 \$	1	0	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-07-29 au 2013-08-02	Certificats	8 087 650 \$	12	10	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-08-07 au 2013-08-09	Certificats	13 639 556 \$	17	16	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-08-12 au 2013-08-16	Certificats	11 669 412 \$	12	11	2.3
Ventripoint Diagnostics Ltd.	2013-08-21	300 unités	300 000 \$	1	7	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton VA Alexander's Run Investment Corporation	2013-08-15	100 973 actions ordinaires	949 730 \$	5	28	2.3 / 2.9
Wells Fargo & Company	2013-08-15	Billets	87 590 295 \$	1	4	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aberdeen Canada – Emerging Markets Fund	2012-02-01 au 2012-12-31	768 645,58 parts	112 042 836 \$	10	3	2.3
Aberdeen Emerging Market Fund	2012-12-17	1 858,54 actions	130 427 \$	1	0	2.3
AlphaNorth Partners Fund Inc	2011-01-01 au 2011-12-31	926 585,24 actions	31 517 569 \$	13	166	2.3
AlphaNorth Partners Fund Inc	2012-01-01 au 2012-12-31	149 082,59 actions	3 560 225 \$	4	20	2.3
Altaris Long/Short	2012-01-05 au 2012-12-27	1 280 569,05 actions	59 142 867 \$	137	543	2.3 / 2.19 / 2.10
AXA LBO Fund V Core FCPR	2013-08-12	128 000 parts	17 546 240 \$	2	0	2.3
AXA LBO Fund V Supplementary FCPR	2013-08-12	32 000 parts	4 386 560 \$	2	0	2.3
Axiom Alternative Investment	2012-09-18	469 actions	846 066 \$	1	0	2.3
Black Diamond Relative Value Ltd.	2013-07-01	700 000 actions	73 647 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
C VIII Real Estate Opportunities Offshore Feeder Fund, L.P.	2013-07-22	Parts	5 168 500 \$	1	0	2.3
Catalyst Fund Limited Partnership II	2006-04-27 au 2007-07-30	528 700 parts	592 940 636 \$	6	40	2.3
Catalyst Fund Limited Partnership III	2009-09-30 au 2011-04-18	1 010 000 parts	1 024 100 325 \$	9	79	2.3
Clayton, Dubilier & Rice Fund IX, L.P.	2013-08-16	Parts	232 762 500 \$	1	0	2.3
Duncan Ross Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	5 624,91 parts	970 455 \$	1	7	2.3 / 2.5
Duncan Ross Pooled Trust	2012-03-01 au 2012-07-31	12 715,08 parts	4 628 496 \$	0	4	2.3
Fonds Barrage	2013-09-03	205,55 parts	23 713 \$	2	0	2.5
Fonds Bonifié Canadien d'Obligations Universelles SSGA	2012-01-01 au 2012-12-31	8 759 007,28 parts	103 504 404 \$	9	23	2.3
Fonds Commun d'Actions Canadiennes Plafonnées ISL	2012-01-20 au 2012-12-31	193 843 parts	16 505 589 \$	3	6	2.3
Fonds Commun d'actions Canadiennes Valeurs ISL	2012-01-03 au 2012-12-24	35 551 parts	2 961 354 \$	1	0	2.3
Fonds d'Actions Américaines Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	338 040,95 parts	2 560 486 \$	88	86	2.3
Fonds d'Actions Canadiennes Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	282 886,28 parts	3 352 487 \$	98	149	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'Actions Internationales Jarislowsky	2012-01-01 au 2012-12-31	990 406,47 parts	20 375 344 \$	18	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'Actions Internationales Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	453 631,58 parts	4 144 798 \$	157	162	2.3
Fonds d'Actions Mondiales Newport	2013-07-29 au 2013-08-07	2 715 parts	200 000 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA MSCI EAFE	2012-01-01 au 2012-12-31	49 816 379,71 parts	391 634 849 \$	8	28	2.3
GAM Institutional Diversity Inc.	2013-07-31	Actions	3 000 000 \$	1	0	2.3
GE Asset Management Canada Fund – China Select Equity	2012-12-31	36 022,73 parts	317 545 \$	1	1	2.3
Georgian Partners Growth Fund II, LP	2013-07-31	26 091 498 parts	26 091 498 \$	4	14	2.3
Heptagon Yacktman US Equity Fund	2012-12-24	4 689 parts	530 229 \$	1	0	2.3
Inflection Strategic Opportunities Fund	2012-09-01, 2012-11-01	30 000 parts	298 090 \$	1	2	2.3
Invico Pure Yield Fund	2013-08-02 au 2013-08-07	236 236 parts	2 362 360 \$	1	62	2.3 / 2.9
Jov Prosperity Fixed Income Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	828 809,68 parts	9 255 109 \$	183	188	2.3
Lionscrest TailPro - US Equity Fund	2012-07-31 au 2012-12-31	224 919,45 parts	2 109 669 \$	1	174	2.3
Lodge Hill Fund, Ltd.	2013-08-01	10 000 actions	10 338 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Longbow Capital Limited Partnership #20	2013-03-28	17 030 parts	17 030 000 \$	6	62	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-08-22	11 745,36 parts	155 104 \$	1	0	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-08-27	5 207,45 parts	68 049 \$	1	0	2.3
Neuberger Berman High Yield Bond Fund	2012-12-19, 2012-12-20	27 893 parts	524 486 \$	1	0	2.3
North Pole Multi-Strategy	2012-01-23 au 2012-12-27	17 018,35 actions	1 702 734 \$	7	22	2.3 / 2.19
Sagard 3 Millésime 1 FCPR Sagard 3C Millésime 1 FCPR	2013-07-23	2 000 000 actions	272 400 000 \$	1	0	2.3
SLI Short-Term Bond Pooled Fund	2012-06-27 au 2012-12-21	56 309 parts	5 632 622 \$	1	1	2.3
Trahan Hedged Opportunities Fund LP	2012-03-30 au 2012-12-01	11 192 parts	11 033 265 \$	6	0	2.3 / 2.10 / 2.19
West Face Long Term Opportunities Limited Partnership	2012-07-01	Parts	275 000 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Faircourt Gold Income Corp.

Vu la demande présentée par Faircourt Gold Income Corp. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 septembre 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1) (la « Loi »);

Vu le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (chapitre V-1.1, r.14) (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* (chapitre V-1.1, r.3);

Vu le terme défini suivant :

« documents d'information continue » : collectivement,

- la notice annuelle du déposant datée du 31 mars 2013;
- les états financiers annuels, le rapport d'audit s'y rapportant, ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du déposant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
- les états financiers intermédiaires ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du déposant pour la période terminée le 30 juin 2013;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (chapitre A-33.2);

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire des obligations prévues à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2 de l'article 2.2 du Règlement 41-101 d'établir en français les documents d'information continue dont l'intégration par renvoi au prospectus provisoire est prévue à l'article 15.2 du Règlement 41-101 (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 6 septembre 2007;
2. le déposant est un fonds d'investissement à capital fixe, comme défini à l'article 5 de la Loi;
3. le placement par prospectus des actions du déposant ne sera pas fait de façon continue;
4. les actions du déposant sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;
5. le déposant est un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada;
6. Faircourt Asset Management Inc. est le gestionnaire de fonds d'investissement du déposant et est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;
7. le siège social du gestionnaire de fonds d'investissement est situé au 141 Adelaide Street West, Suite 1402, Toronto (Ontario), Canada M5H 3L5;
8. les objectifs de placement du déposant sont d'offrir aux actionnaires (i) des distributions mensuelles et (ii) une occasion de profiter d'une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés aurifères;

- 9 le déposant prévoit déposer le ou vers le 27 septembre 2013 un prospectus provisoire régi par le Règlement 41-101 dans chacune des provinces du Canada en vue de procéder à l'émission de droits de souscription pour des actions de catégorie A;
10. le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'une des provinces du Canada.

Vu les autres déclarations faites par le déposant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée à la condition que les documents d'information continue soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif du déposant.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2013.

Mathieu Simard
Directeur des fonds d'investissement

Décision n°: 2013-FIIC-0243

Fonds revenu mensuel FMOQ
Fonds obligations canadiennes FMOQ
Fonds actions internationales FMOQ

Vu la demande présentée par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. (le « déposant »), agissant pour le compte du Fonds revenu mensuel FMOQ, du Fonds obligations canadiennes FMOQ et du Fonds actions internationales FMOQ (collectivement, les « Fonds visés »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 avril 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r. 50) (le « Règlement »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2);

Vu la demande visant à dispenser les fonds visés de l'application des exigences prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement relativement au paiement des droits prévus sur la valeur globale des titres placés auprès du Fonds équilibré conservateur FMOQ au cours du dernier exercice (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q. c. S-31.1) du Québec;
2. le siège du déposant est situé au 3500 boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1900, Montréal, Québec, Canada, H3Z 3C1;
3. le déposant agit à titre de de gestionnaire de fonds d'investissement et de promoteur des fonds visés, du Fonds équilibré conservateur FMOQ et d'autres organismes de placement collectif (collectivement, les « Fonds FMOQ »);
4. le déposant est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

5. les fonds visés et le Fonds équilibré conservateur FMOQ sont des fiducies d'investissement à capital variable constituées aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 4 août 2006;
6. les titres des fonds visés et du Fonds équilibré conservateur FMOQ sont placés sur une base continue au Québec au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r.38);
7. pour atteindre ses objectifs d'investissement, le Fonds équilibré conservateur FMOQ investit une partie de ses actifs dans les titres des fonds visés;
8. le déposant et les fonds visés ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Québec.

Vu les autres déclarations faites par le déposant.

Vu les faits suivants :

1. l'article 271 du Règlement prévoit que lorsqu'un organisme de placement collectif investit tous ses actifs dans un ou plusieurs autres organismes de placement collectif du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur des titres placés du premier organisme de placement collectif;
2. les fonds visés ne peuvent bénéficier des dispositions prévues à l'article 271 du Règlement car le Fonds équilibré conservateur FMOQ n'investit qu'une partie de ses actifs dans les titres des fonds visés;
3. l'application des dispositions prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement entraînerait un dédoublement des droits payables à l'Autorité en ce qui concerne les placements effectués par les fonds visés auprès du Fonds équilibré conservateur FMOQ.

Vu les décisions n° 2002-C-0121, n° 2002-C-0475, n° 2012-SMV-0021 et n° 2012-SMV-0064 qui dispensent certains Fonds FMOQ des exigences prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement pour les titres qu'ils placent auprès d'autres Fonds FMOQ.

Vu la recommandation de la directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue au motif que d'accorder la dispense souhaitée ne serait pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2013.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0051

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Assisted Living Concepts, Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Assisted Living Concepts, Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0234

EACOM Timber Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de EACOM Timber Corporation.

Décision n°: 2013-FIIC-0240

Global Summit Real Estate Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Global Summit Real Estate Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0239

SL Split Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de SL Split Corp.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0236

Thallion Pharmaceutiques Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Thallion Pharmaceutiques Inc.

Décision n°: 2013-FIIC-0241

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
AVIVAGEN INC.	2013-07-31
BLACKBERRY LIMITED	2013-08-31
CAPITAL REGIONAL ET COOPERATIF DESJARDINS	2013-06-30
CARRUS CAPITAL CORPORATION	2013-07-31
CHR INVESTMENT CORPORATION	2013-07-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2013-07-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2013-07-31
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	2013-07-31
FANCAMP EXPLORATION LTD	2013-07-31
GENESIS TRUST II	2013-07-31
GLENCORE CANADA CORPORATION	2013-06-30
GRANDFIELD PACIFIC INC.	2013-07-31
INCA ONE RESOURCES CORP.	2013-07-31
INNOVENTE INC.	2013-07-31
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2013-08-31
MAGASINS HART INC.	2013-08-04
MANITEX CAPITAL INC.	2013-07-31
MITEC TECHNOLOGIES INC.	2013-07-31
NEVADA EXPLORATION INC.	2013-07-31
PACIFICORE MINING CORP.	2013-07-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2013-07-31
PANTERRA GOLD LIMITED	2012-03-31
PERLITE CANADA INC.	2013-07-31
PROBE MINES LIMITED	2013-07-31
RESSOURCES EVERTON INC.	2013-07-31
RESSOURCES EXPLOR INC.	2013-07-31
RESSOURCES NORTHCORE INC.	2013-07-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2013-07-31
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	2013-07-31
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2013-07-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2013-08-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2013-07-31
WABI EXPLORATION INC.	2013-07-31
ZENITH EPIGENETICS CORP.	2013-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2013-06-30
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2013-06-30
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE POWER PGD (#2884)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE CROISSANCE GEREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' ACTIONS CANADIENNES AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' ENERGIE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OCCASIONS DE CROISSANCE ET DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE STRATEGIES D' OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE AMERICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE TACTIQUE AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE PLUS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS CIBLE D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS CIBLE D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES A REVENU ELEVE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE PETITES SOCIETES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE REVENU A COURT TERME RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DU MARCHE MONETAIRE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE DE REPARTITION D' ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE A REVENU FIXE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE CANADIEN DE CR. ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE TOUTES ACTIONS LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR CANADIENNE PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR MONDIALE PGD (#2884)	2013-06-30
CO2 SOLUTIONS INC.	2013-06-30
DPF INDIA OPPORTUNITES FUND	2013-06-30
EXPLORATION AURTOIS INC.	2013-05-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS PME AMERICAINES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY TITRES CONVERTIBLES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTREE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE FIDELITY PLACEMENTS IMMOBILIER COMMERCIAL A REVENU ELEVE (#5486)	2013-06-30
FIRST TRUST ADVANTAGED SHORT DURATION HIGH YIELD BOND FUND (32504)	2013-06-30
FONDS A REVENU FIXE PLUS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS A REVENU FIXE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CIBLE D'ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'ACHATS PERIODIQUES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES A REVENU ELEVE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE RESSOURCES FOCUS + DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE REVENU ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE STRATEGIES D' OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE TITRES DE CREANCE DIVERSIFIES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DIVERSIFIE D' ACTIF REEL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS EQUILIBRE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS - DEVISES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY ENREGISTRE DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE E.U. (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION DE REVENU (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A REND. ELEVE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A REND. ELEVE ET A REND. EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS NEUTRE DE DEVISES AMERICAINES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS VALEUR EUROPEENNE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR EXTREME-ORIENT DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2013-06-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2013-06-30
ID & T MULTIMEDIA INC.	2013-05-31
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY MARCHE MONETAIRE - PLUS (#5486)	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE A RENDEMENT CAPITAL PLUS(#5486)	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY TITRES A REVENU FIXE - PLUS (#5486)	2013-06-30
MEDICURE INC.	2013-05-31
PARTA DIALOGUE INC.	2013-05-31
PORTEFEUILLE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE BASE SCOTIAMCLEOD (#15420)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE PUISSANCE DU CAPITAL FIRST TRUST (#15420)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE PRUDENTE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIFS REELS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONS CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONS MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONS MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DEFENSIF DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIAL (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIAL (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2005 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2017 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2019 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2021 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2023 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2025 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2027 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2029 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2031 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2033 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2035 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2037 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIAL (#5486)	2013-06-30
RESSOURCES AFFINOR INC.	2013-05-31
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2013-06-30
SHORT DURATION HIGH YIELD PORTFOLIO TRUST (32479)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2013-05-31
TROY RESOURCES LIMITED	2013-06-30
VECIMA NETWORKS INC.	2013-06-30
ZOOMMED INC.	2013-05-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2013-06-30
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2013-06-30
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE POWER PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE CROISSANCE GEREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' ACTIONS CANADIENNES AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' ENERGIE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE D' OCCASIONS DE CROISSANCE ET DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE DE STRATEGIES D' OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE AMERICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE EQUILIBREE TACTIQUE AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE PLUS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS CIBLE D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS CIBLE D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES A REVENU ELEVE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE PETITES SOCIETES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DE REVENU A COURT TERME RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE A REVENU FIXE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE CANADIEN DE CR. ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE TOUTES ACTIONS LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR CANADIENNE PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	2013-06-30
CATEGORIE VALEUR MONDIALE PGD (#2884)	2013-06-30
CO2 SOLUTIONS INC.	2013-06-30
DPF INDIA OPPORTUNITES FUND	2013-06-30
EXPLORATION AURTOIS INC.	2013-05-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2013-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS PME AMERICAINES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY TITRES CONVERTIBLES (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTREE (#5486)	2013-06-30
FIDUCIE FIDELITY PLACEMENTS IMMOBILIER COMMERCIAL A REVENU ELEVE (#5486)	2013-06-30
FIRST TRUST ADVANTAGED SHORT DURATION HIGH YIELD BOND FUND (32504)	2013-06-30
FONDS A REVENU FIXE PLUS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS A REVENU FIXE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CIBLE D'ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'ACHATS PERIODIQUES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A COURT TERME DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A REVENU ELEVE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE RESSOURCES FOCUS + DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE REVENU ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE STRATEGIES D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DE TITRES DE CREANCE DIVERSIFIES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DIVERSIFIE D'ACTIF REEL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS EQUILIBRE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS - DEVICES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY ENREGISTRE DIVIDENDES AMERICAINS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE E.U. (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION DE REVENU (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A REND. ELEVE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A REND. ELEVE ET A REND. EN CAPITAL (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR AMERIQUE (#5486)	2013-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS MONDIALE DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS NEUTRE DE DEVISES AMERICAINES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR EUROPEENNE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR EXTREME-ORIENT DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2013-06-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2013-06-30
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY MARCHE MONETAIRE - PLUS (#5486)	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE A RENDEMENT CAPITAL PLUS(#5486)	2013-06-30
MANDAT PRIVE FIDELITY TITRES A REVENU FIXE - PLUS (#5486)	2013-06-30
MEDICURE INC.	2013-05-31
PANTERRA GOLD LIMITED	2012-12-31
PARTA DIALOGUE INC.	2013-05-31
PORTEFEUILLE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE BASE SCOTIAMCLEOD (#15420)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE PUISSANCE DU CAPITAL FIRST TRUST (#15420)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2013-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CATEGORIE PRUDENTE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIFS REELS RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONNAIRES CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONNAIRES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONNAIRES MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONNAIRES MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DEFENSIF DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2013-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2013-06-30
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU RUSSELL (#10820)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIAL (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIAL (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2005 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2017 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2019 (#5486)	2013-06-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2021 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2023 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2025 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2027 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2029 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2031 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2033 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2035 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2037 (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2013-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIAL (#5486)	2013-06-30
RESSOURCES AFFINOR INC.	2013-05-31
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2013-06-30
SHORT DURATION HIGH YIELD PORTFOLIO TRUST (32479)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2013-05-31
VECIMA NETWORKS INC.	2013-06-30
ZOOMMED INC.	2013-05-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	
ENERGY FUELS INC.	
EQUITORIAL EXPLORATION CORP.	
EXPLORATION AMEX INC.	
FANCAMP EXPLORATION LTD	
H2O INNOVATION INC.	
INCA ONE RESOURCES CORP.	
JDS UNIPHASE CANADA LTD.	
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	
PROBE MINES LIMITED	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
SMC VENTURES INC.	
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2013-06-30
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2013-06-30
DHX MEDIA LTD.	2013-06-30
DPF INDIA OPPORTUNITES FUND	2013-06-30
FIRST TRUST ADVANTAGED SHORT DURATION HIGH YIELD BOND FUND (32504)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FONDS PROTEGE VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2013-06-30
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2013-06-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2013-06-30
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2013-06-30
MEDICURE INC.	2013-05-31
NEOVASC INC.	2012-12-31
NEW PACIFIC METALS CORP.	2013-06-30
PANTERRA GOLD LIMITED	2012-12-31
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2013-06-30
SHORT DURATION HIGH YIELD PORTFOLIO TRUST (32479)	2013-06-30
VECIMA NETWORKS INC.	2013-06-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	AVIS L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cook, Andrew Arthur	4		O	2013-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Abitibi Royalties Inc.									
<i>Options</i>									
Karahissarian, Annie	6		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.5500	40 000
Mullan, Glenn J	4, 6, 5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	230 000	0.5500	450 000
Pepper, Andrew Turcotte	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	127 500	0.5500	250 000
Poisson, Daniel	5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.5500	80 000
Williams, Chad	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	127 500	0.5500	250 000
Zinke, Jens	4, 6		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.5500	370 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bestmann, Martin	5		O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	6.8700	130 254
DAY, RICHARD LEIGH	4		O	2011-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 667	3.1500	
			M	2011-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 667	3.1500	8 355
		R	O	2012-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.7900	14 225
			O	2013-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 210	4.3400	15 435
			O	2013-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 210	4.3400	16 645
		R	O	2013-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.0200	14 645
<i>Actions ordinaires ESOP shares</i>									
Grace, Mark	5	R	O	2013-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(674)	6.4600USD	3 748
<i>Options</i>									
DAY, RICHARD LEIGH	4	R	O	2013-09-04	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	6.7500	66 750
Grace, Mark	5	R	O	2013-09-12	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	7.0000	132 500
		R	O	2013-09-13	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	7.0000	126 250
Advantaged Canadian High Yield Bond Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
ross, donald anthony	4		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.8800	4 500
Ag Growth International Inc.									
<i>Droits Deferred Compensation Plan</i>									
Giesselman, Janet	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	139		348
Lambert, William Allen	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	804		13 867
Moore, Malcolm	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		327
White, David	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	165		4 727
Aimia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Elizabeth	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	18 000	8.4700	39 144
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	17.7500	21 144
<i>Options</i>									
Graham, Elizabeth	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(18 000)		444 376
Air Canada									
<i>Billets 7.625 Senior Secured Notes due 2019</i>									
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense	\$ 200 000.00	1000.0000	\$ 200 000.00

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
de prospectus									
Billets 9.250 Senior Secured Notes due 2015									
Air Canada	1		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 557 558 000.00	1044.6300USD	\$ 557 558 000.00
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 557 558 000.00)	1044.6300USD	\$ 0.00
Billets Notes 10.125 Senior Secured Notes due 2015									
Air Canada	1		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 285 185 000.00	1048.5700	\$ 285 185 000.00
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 285 185 000.00)	1048.5700	\$ 0.00
Billets Notes 12.000 Senior Second Lien Notes due 2016									
Air Canada	1		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 190 792 000.00	1097.5000USD	\$ 190 792 000.00
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 190 792 000.00)	1097.5000USD	\$ 0.00
AirIQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Christopoulos, George	4		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 034 662
A B Christopoulos	PI		O	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			196 400
A Christopoulos	PI		O	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			821 093
			O	2013-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			242 000
M McFarland	PI		O	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
P McFarland	PI		O	2013-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 962
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5		O	2013-09-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(108 000)	63.7100	
			M	2013-09-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(108 000)	63.7100	
			M'	2013-09-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(108 000)	63.7100	897 623
Fondation Sandra et Alain Bouchard	PI		O	2013-09-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	108 000	63.7100	
			M	2013-09-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	108 000	63.7100	520 000
			O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	63.8933	517 000
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	64.6018	500 000
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	65.0100	
			M	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	200 000	65.0100	1 543 600
			O	2013-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)	65.0100	
			M	2013-09-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)	65.0100	1 493 600
Fondation Ariane Riou et Réal Plourde	PI		O	2002-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	50 000	65.0100	50 000
Rabinowicz, Daniel	5		O	2013-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			310
Options									
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	10.1000	150 000
Unité d'action différée									
Bourque, Nathalie	4		O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	4	63.9400	2 395
Desrosiers, Roger	4		O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	13	63.9400	9 541
Élie, Jean André	4		O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	12	63.9400	9 175
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	4	63.9400	3 181
Kau, Mélanie	4		O	2013-05-30	D	46 - Contrepartie de services	14	59.0700	
			M	2013-05-30	D	46 - Contrepartie de services	28	59.0700	
			M'	2013-05-30	D	46 - Contrepartie de services	29	59.0700	
			M''	2013-05-30	D	46 - Contrepartie de services	29	59.0700	16 877
			O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	24	63.9400	17 348
Turmel, Jean	4		O	2013-09-25	D	35 - Dividende en actions	38	63.9400	28 082
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
Parts									
Skinner, Christine Ann	5		O	2013-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 527
AltaGas Ltd.									
Actions ordinaires									
Baines, Jeremy Robert	5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.6800	26 495
Anaconda Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Angelo, Dustin	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0850	1 197 019
Lawrick, Victor Lewis	4								
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 000)	0.0850	10 770 749
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins André Ltée.)									
Actions sans droit de vote Class A									
Petch, John Frank	4		O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.8200	15 050*
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.7700	14 750*
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	13.7500	7 250*
Anglo Swiss Resources Inc.									
Options									
Robbins, Christopher Charles	4		O	2013-06-18	D	52 - Expiration d'options	(750 000)	0.2500	1 800 000
ARC Resources Ltd.									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Billesberger, Jay	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	915		3 137*
Calder, Sean Ross Allen	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68		942*
Dafoe, P. Van R.	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 373		3 072*
Gill, Terrence Nigel	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 860		18 083*
Groeneveld, Neil Adrian	5								
Indirect Brokerage	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	25.0580	25 847*
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 430		5 063*
Kramer, Cameron	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 288		5 288*
Lentz, Wayne	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 860		8 971*
Nielsen, Karen Ann	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71		71*
Roberts, Allan Ross	5								
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	572		1 322*
Stadnyk, Myron Maurice	4, 5								
RBC Brokerage	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	914	25.0580	230 131*
Solium ESPP	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 380		12 492*
Argex Titane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rais, Florian	4		O	2013-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-10-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000		200 000
Eckley Investments S.A	PI		O	2013-10-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)		0
<i>Options</i>									
Bergeron, Normand	4		O	2013-09-21	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.0800	
			M	2013-09-21	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.0800	600 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hews, William Charles	4		O	2013-08-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(532 646)		59 182*
Fideliter Inc	PI		O	2013-08-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(682 511)		75 834*
Mary Ann Hews	PI		O	2013-08-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(43 650)		4 850*
<i>Options</i>									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2013-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(16 000)	3.7500	
			M	2013-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(160 000)	3.7500	1 180 000
Hews, William Charles	4		O	2013-08-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(369 000)		41 000*
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2013-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(21 000)		102 000*

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Porteur inscrit Taylor, Gjoa	5		O	2013-09-26	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)	3.7500	93 000
<i>Parts</i>									
Martens, Armin	4, 5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	13.3000	837 499
Martens, Armin	4, 5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	13.4400	822 499
Aston Hill Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calvin, Bruce	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.2000	75 000
Titley, Larry William	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	33 333	0.3200	310 683
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	1.2500	277 683
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333)	1.2400	277 350
<i>Options</i>									
Titley, Larry William	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	0.3200	490 766
AuRico Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chausse, Robert Joseph	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.0000	43 479
Avivagen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burton, Graham William	4, 5, 3		O	2013-08-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(113 342)	0.0700	392 813
Dundee Securities in trust for Graham W. Burton	PI		O	2013-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	125 384	0.0700	947 165
Hedy Burton	PI		O	2013-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 042)	0.0700	828 425
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	9 668	1.8100	171 893
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	8 977	1.8100	58 370
Kilroy, Edwin Joseph	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	6 906	1.8100	110 119
Stephenson, Carol M.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	10 359	1.8100	68 180
Sutcliffe, David B.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	5 524	1.8100	91 420
Sutcliffe, Ian Douglas	4		O	2013-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	5 524	1.8100	5 524
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	82.2308	33 000
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	82.2308	0
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	81.9828	33 000
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	81.9828	0
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	82.6991	33 000
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	82.6991	0
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	83.4600	33 000
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	83.4600	0
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	83.7831	33 000
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	83.7831	0
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fish, Simon Adrian	5		O	2008-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	39 677	34.1300	39 677
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 677)	68.4521	0
Rudderham, Richard D.	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	2 850	53.9300	2 850
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 850)	68.3000	0
Techar, Frank J.	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	17 061	62.9900	58 704
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 061)	68.4027	1 643

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	40 000	34.1300	41 643
Fish, Simon Adrian	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(39 677)	34.1300	128 416
Rudderham, Richard D.	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(2 850)	53.9300	125 990
Techar, Frank J.	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(17 061)	62.9900	633 064
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	34.1300	593 064
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dagenais, Jean	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	3 300	61.4400	8 161
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	85.5000	4 861
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	3 700	65.9000	8 561
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	85.9000	4 861
Hébert, Brigitte	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(677)	85.0489	
			M	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(677)	85.0489	1 032
<i>Options</i>									
Dagenais, Jean	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	61.4400	98 740
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(3 700)	65.9000	95 040
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cope, George	7		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 500)	44.4248	87 142
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 500)	44.3987	27 642
<i>Share Units</i>									
Allen, Barry Keith	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	497	44.0200	10 433
Bérard, André	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	44.0200	57 898
Brenneman, Ron A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	639	44.0200	45 555
Brochu, Sophie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	994	44.0200	15 753
Brown, Robert Ellis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	568	44.0200	10 306
Denison, David Francis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 077	44.0200	3 712
Fell, Anthony S.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	44.0200	57 898
Greenberg, Ian	4		O	2013-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	869	44.0200	869
Lumley, Edward C.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	501	44.0200	41 921
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 988	44.0200	41 654
Prentice, Peter Eric James	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	909	44.0200	8 351
Simmonds, Robert	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	994	44.0200	10 071
Taylor, Carole S.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	497	44.0200	7 120
Weiss, Paul Raymond	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	639	44.0200	22 795
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Johnson, Robert Anthony	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 840	7.8800	91 763
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alkemade, Stanley John	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	37 659
National Bank	PI		O	2013-09-26	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 000	0.2900	41 000
Aprikian, Armen Garo	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	46 722
Beraldo, Albert George	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	224 255
Budd, Roderick Edward	4		O	2013-09-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.2900	75 789
			O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	83 659
Cunningham, Margaret (Peggy) Helen	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	169 379
Gubitz, Gregory David	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 639	0.2700	634 194
Grosvenor Ventures Inc.	PI		O	2013-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un	86 200	0.2900	86 200

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Johnson, James Dean	4		O	2013-10-01	D	prospectus 46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	156 662
McRae, Graeme Kenneth Mead	4, 5								
Sunlife	PI		O	2013-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 631	0.2700	283 041
Rae, James Moodie	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	132 270
Remedis Health Care Inc.	PI		O	2012-07-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.2900	100 000
Vanclief, Lyle	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	7 870	0.2700	146 229
<i>Bons de souscription</i>									
Alkemade, Stanley John	4								
National Bank	PI		O	2003-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	I	53 - Attribution de bons de souscription	8 000		8 000
Budd, Roderick Edward	4		O	2011-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-20	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		25 000
Gubitz, Gregory David	4								
Grosvenor Ventures Inc.	PI		O	2013-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	53 - Attribution de bons de souscription	43 100		43 100
Rae, James Moodie	4								
Remedis Health Care Inc.	PI		O	2012-07-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	53 - Attribution de bons de souscription	50 000		50 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Denis, Jean	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 300)	57.7000		1 463
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(51 600)		0
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Flatt, J. Bruce	4, 5								
Partners/BAM Investments/BAM Holdings Corp.	PI		O	2013-10-01	I	97 - Autre	(12 448 176)		0
Partners/Partners Value Fund/BAM Holdings Corps	PI		O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-10-01	I	97 - Autre	12 448 176		12 448 176
			O	2013-10-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	284 137		12 732 313
Brookfield Office Properties Inc.									
<i>Actions privilégiées Class AAA Series G</i>									
Brookfield Property Partners L.P.	3								
BPY Canada Subholdings 1 ULC	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<i>Actions privilégiées Class AAA Series K</i>									
Brookfield Property Partners L.P.	3								
BPY Canada Subholdings 1 ULC	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Brookfield Soundvest Split Trust (formerly Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust)									
<i>Capital Units</i>									
Charlebois, Kevin Wilfred	7		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (350)	1.2700		500
BRP Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bain Capital Luxembourg Investments S.à r.l.	3		O	2013-09-24	D	36 - Conversion ou échange	(734 168)		46 132 256
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bain Capital Luxembourg Investments S.à r.l.	3		O	2013-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-24	D	36 - Conversion ou échange	734 168		734 168
			O	2013-09-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(734 168)		0
Bekenstein, Joshua	4		O	2013-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	138 823		138 823
			O	2013-09-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(138 823)		0
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	20.2300	1 100
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de société en commandite Class C Series 3 Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 773)	20.1000	708 004
<i>Parts de société en commandite Class F Series 3 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 773	20.1000	3 773
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Options</i>									
MacGregor, Stuart	4	R	O	2013-09-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		175 000*
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
de Rosnay, Alexis	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-10-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	120 000		120 000
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 082)	6.5800	59 918
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Bralver, Charles Norman	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825	6.8530	17 505
Carello, Massimo	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	913	6.8530	8 894
Eeuwes, William J.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825	6.8530	17 780
Harris, Michael Deane	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 013	6.8530	39 103
Lyons, Terrence	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 144	6.8530	21 121
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
de Rosnay, Alexis	7		O	2013-09-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(120 000)		407 573
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Shah, Dipesh Jayantilal	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825	6.8530	7 090
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian Fluid Systems Ltd.	3	R	O	2011-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 500)	30.9100	1 216 276*
			O	2011-07-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(166 000)		3 379 128*
		R	O	2012-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 089 242)	12.7000	1 289 886
		R	O	2012-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 289 886)	12.7000	0
Carpenter, Rodney Lee	4, 6								
Kriscott Investment Ltd	PI		O	2010-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-02-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 089 242	12.7000	2 089 242*
Zandee, Kenneth Dale	6, 5								
Zandee Investments Ltd	PI		O	2010-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-02-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 289 886	12.7000	1 289 886*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2013-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	18.3000	1 288 786*
		R	O	2013-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(174 300)	18.5300	1 114 486*
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davis, Randall Scott	5		O	2013-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 850)	32.4490	87 550*
Solium Capital	PI		O	2013-10-01	I	51 - Exercice d'options	6 800	22.9800	18 730*
			O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	32.7300	11 930*
Fong, Christopher Lee	4								
Savings Plan	PI		O	2013-10-01	I	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	12 000
Giffin, Gordon D.	4								
Savings Plan	PI		O	2013-10-01	I	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	43 856
Gobert, Wilfred Arthur	4								
Savings Plan	PI		O	2013-10-01	I	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	12 000
MacPhail, Keith A.J.	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	236 619
Tuer, David	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	63 508
<i>Droits DSU</i>									
Smith, Eldon	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	12 000
<i>DSU</i>									
Faithfull, Timothy W.	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	12 000
Filmon, Gary	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	18 010
McKenna, Frank	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 000	32.7400	18 010
<i>Options</i>									
Davis, Randall Scott	5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	22.9800	168 700*
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgine Holdings Ltd.	PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.1000	4 248 242
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nickerson, Adrienne	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 750	20.0000	3 000
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
ATCO Ltd.	3		O	2013-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	33.2742	71 670 892
Canadian Western Bank									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Addington, William James	5		O	2013-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 292)		7 553
			O	2013-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 564)		5 989
			O	2013-06-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 565)		8 953
			O	2013-06-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 509		7 498
			O	2013-06-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 510		9 008
			O	2013-06-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 510		10 518
<i>Options</i>									
Addington, William James	5		O	2013-06-14	D	50 - Attribution d'options	28 808	28.4700	121 758*
Canexus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	18 958	3.1200	69 958
			O	2013-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 042		81 000
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	7.5005	51 000
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.1200	39 812
			O	2013-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 896		45 708
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 896)	7.5937	29 812
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	115 000	3.1200	155 000
			O	2013-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	66 978		221 978
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	7.5397	155 000
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.6320	105 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	7.5965	40 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 978)	7.5549	190 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Fergusson, Hugh A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	878	7.5457	23 511
Work, Lyall Campbell	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	596	7.5456	25 616
<i>Droits Options Bonus Rights</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2013-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 042)		204 592
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 896)		63 670
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2013-09-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 978)		477 160
<i>Options</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(18 958)	3.1200	252 242
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.1200	75 850
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(115 000)	3.1200	704 999
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(201 100)		0
Canfor Pulp Products Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Pulp Products Inc.	3		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(54 531)		0
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seguin, Marc	4	R	O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	2.6700	27 700
<i>Débitures convertibles (5.85 Convertible Unsecured Subordinated Debentures)</i>									
Marshall, Stephen William	4, 5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 44 000.00	77.2500	\$ 110 000.00
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Light, Ronald	7		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		6 077
Cascades inc.									
<i>Unités d'actions différées / Deffered Share Units</i>									
Bannerman, Paul	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 003		38 977
Doak, James Basil Charles	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		36 935
Garneau, Louis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		36 935
Kobrynsky, Georges	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		14 223
Lemaire, Sylvie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		36 935
McAusland, David L.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 254		39 489
Pelletier, Élise	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		7 098
Sellyn, Laurence G.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 003		3 206
Vachon, Sylvie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002		1 604
CCL Industries Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bacon, Bruce Warren	5		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
Birkner, Gunther Johann	7		O	2013-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
Martin, Geoffrey	4, 5		O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000		90 000
Rubino, Sebastian	7		O	2013-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
Sellers, James Andrew	7		O	2013-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
Vaidyanathan, Lalitha	5		O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Celestica Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Washchuk, Sean	5		O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		16 500
<i>Deferred Share Units</i>									
DiMaggio, Dan	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 797		103 182
Etherington, William	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 480		254 635
Koellner, Laurette	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 024		122 469
Natale, Joe	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 646		67 944
Ryan, Eamon	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 986		164 892
Wilson, Michael M.	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 873		78 296
Cenovus Energy Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Daniel, Patrick Darold	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	169	31.0400	133 837
Delaney, Ian William	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	302	31.0400	168 328
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	289	31.0400	166 185
<i>Options</i>									
McIntosh, Sheila	5		O	2013-09-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 500)	26.2700	409 664
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kwong, Dennis	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.7499	15 700
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 246		42 734
Ibraev, Karybek	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 246		37 788
Lang, Stephen A.	5		O	2013-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(4 270)	4.8300	32 820
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 034		44 854
Lill, John W.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 658		29 371
Muraliev, Amangeldy	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 658		29 371
Rogers, Terry Vernon	6		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 355		2 355
Shakirov, Kylychbek	4		O	2013-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 165		3 165
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Connor, Richard Webster	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 658		20 493
Rogers, Terry Vernon	6		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 355	2355.0000	41 566
Walter, Bruce V.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 881	3881.0000	37 384
Chartwell Retirement Residences									
<i>Deferred Units</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 886	9.7750	36 954
Harris, Michael Deane	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	6 484	9.7750	144 905
Kuzmicki, Andre	7		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	4 183	9.7750	80 687
Robinson, Sidney P H	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	4 609	9.7750	111 401
Sallows, Sharon	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 097	9.7750	46 246
Schwartz, Thomas	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	4 066	9.7750	95 052
Thomas, John Huw	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	3 088	9.7750	22 734
<i>Droits Restricted Trust Units</i>									
Annable, Sheri Lynn	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	247	9.6550	17 866
Binions, W. Brent	4, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	734	9.6550	52 929
Boulakia, Jonathan	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	240	9.6550	17 292
McKenzie, Philip Harold	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	205	9.6550	14 769
Sullivan, Karen Leslie	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	289	9.6550	20 837
Volodarski, Vlad	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	385	9.6550	27 807

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	9.4342	33 613
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	9.4342	4 489
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ackman, William A.	4, 6, 3								
Pershing Square Holdings, Ltd.	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (10 184)	129.8420		4 951 252*
			O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (4 761)	126.5851USD		4 946 491*
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (19 070)	129.6219		4 927 421*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (13 917)	129.5283		4 913 504*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (642)	125.5700USD		4 912 862*
Pershing Square International, Ltd.	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (21 060)	129.8420		10 202 063*
			O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (9 845)	126.5851USD		10 192 218*
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (38 596)	129.6219		10 153 622*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (28 716)	129.5283		10 124 906*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 326)	125.5700USD		10 123 580*
Pershing Square, L.P.	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (16 456)	129.8420		7 992 327*
			O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (7 694)	126.5851USD		7 984 633*
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (30 334)	129.6219		7 954 299*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (22 367)	129.5283		7 931 932*
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 032)	125.5700		7 930 900*
Kampsen, Jeffrey David	5		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77	128.2100	2 181
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Lorraine P.	7		O	2013-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (17 000)	31.4010		30 068
Cineplex Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Banks, Jordan	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	919		1 433
Bruce, Robert W.	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	919		7 428
Dea, Joan	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	591		6 726
Greenberg, Ian	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	919		7 426
Marwah, Sarabjit	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 116		7 735
Munk, Anthony	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	460		3 716
Sonshine, Edward	5	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	919		8 821
Steady, Robert Joseph	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	591		4 777
Yaffe, Phyllis	4	R	O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	722		5 836
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aigner, Stefan	4		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (3 000)	6.2900		38 249
Andrews, Larry	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	11 000	2.3500	86 346*
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (11 000)	7.2500		75 346*
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	7 000	1.0500	82 346*
Gross, Jason	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.6100	47 500
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (5 000)	6.4860		42 500
			O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.6100	47 500
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (5 000)	6.4000		42 500
Wiseman, Stephen R.	4								
Elaine Wiseman	PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.6700	11 000
<i>Options</i>									
Andrews, Larry	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	7.2500	
			M	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	2.3500	654 000*
			O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	1.0500	647 000*
Gross, Jason	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	0.6100	362 500
			O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	0.6100	357 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haw, Dustin	5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.0000	14 200
Clearwater Seafoods Incorporated									
<i>Deferred Share Units</i>									
Dickson, James Malcolm	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 203	5.5420	12 421
Giles, Harold	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 210	5.5420	18 137
Paddick, Brendan John	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 391	5.5420	15 977
Risley, John Carter	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 346	5.5420	9 118
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLaren, Colin Peter	2		O	2013-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 460
Monahan, Gregory Rush	4		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Performance Share Units</i>									
McLaren, Colin Peter	2		O	2013-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 009
Westreich, Martin	2	R	O	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236		10 485*
			R	2013-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 445		14 930*
<i>Restricted Share Units</i>									
Browning, Margaret	2		O	2010-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2011-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 554		3 554*
McLaren, Colin Peter	2		O	2013-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 009
Westreich, Martin	2		O	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236		
			M	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236		10 485*
			O	2013-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 445		14 930*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	871
McCombie, Richard Allen	7		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	100.0000	1 995
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company	1		O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	60 800	94.4394USD	187 300
			O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(60 800)		120 250
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	60 250	95.3841USD	184 450
			O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(60 250)		119 500
			O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	95.7019USD	181 050
			O	2013-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		119 200
			O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	96.5231USD	179 750
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(59 500)		119 200
			O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	59 700	96.1682USD	179 200
			O	2013-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	96.5883USD	178 700
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(59 500)		118 300
			O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(59 700)		118 800
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	59 300	96.9166USD	178 500
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(59 300)		108 035
			O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	97.4223USD	177 800
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		107 585
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	49 035	97.8747USD	167 335
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(49 035)		117 050
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	58 550	99.7943USD	166 585

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(58 550)		112 247
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	58 500	99.9516USD	166 085
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(58 500)		112 347
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	53 747	100.8415USD	170 797
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(53 747)		117 300
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	58 600	102.2859USD	170 847
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(58 600)		117 950
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	58 700	102.0866USD	171 047
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(58 700)		117 330
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	59 250	101.1854USD	176 550
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(59 250)		58 080
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	58 080	101.2440USD	176 030
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(58 080)		0
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
OCP CSI Investment Holdings Inc.	3		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	180.0000	2 069 623
Corporation Cameco									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bruce, Ian	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		6 436
Camus, Daniel Robert	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 674		22 869
Clappison, John	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 381		29 250
Colvin, Joe Frederick	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	387		86 346
Curtiss, James Richard	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	481		107 438
Deranger, Donald Hearl Felix	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180		18 968
Gowans, James Kitchener	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 543		32 434
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	673		22 176
McLellan, A. Anne	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	695		23 420
McMillan, Neil	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 511		41 692
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 420		75 182
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Banque Nationale du Canada	3								
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	PI		O	2013-09-30	I	97 - Autre	764 602	11.1169	20 496 901
Corporation Financiere Power									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 158	32.3384	22 038
Desmarais, André	4, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491	32.4031	56 527
Desmarais, Paul G.	4, 3		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	604	32.3941	21 210
Desmarais, Paul Jr.	4, 6, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 124	32.3920	38 745
Frère, Gérald	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	773	32.4386	37 084
Graham, Anthony R.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 188	32.3802	36 903
Gratton, Robert	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	676	32.4159	27 990
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 289	32.3381	24 411
Jackson, John David Allan	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	449	32.2800	926
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 235	32.3728	35 824
Plessis-Bélaïr, Michel	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	247	32.5980	23 242
Rousseau, Henri-Paul	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	69	32.5980	6 461
roy, louise	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	978	32.3260	15 108
Royer, Raymond	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 226	32.4000	82 030
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2013-10-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	32.2800	32
Corporation Ressources Nevado									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, Marcel	4, 5	R	O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0700	1 202 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ridout, Derek Michael	4		O	2013-10-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	41.8000	2 000
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	59.4700	(28 000)
Williams, David Michael	4		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	60 000	26.9500	1 500
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	59.3338	(58 500)
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Hankinson, James Floyd	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	11 370
Hoeg, Krystyna	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	842	59.3600	19 559
Kluge, Holger	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 474	59.3600	27 378
Lussier, Gaétan	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	16 194
Piper, Martha Cook	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	15 379
Pritchard, Beth Marie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	2 661
Raiss, Sarah	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	595	59.3600	11 751
Ridout, Derek Michael	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	13 930
Waterous, Johanna Martin Elizabeth	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	769	59.3600	4 385
Williams, David Michael	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	59.3600	29 026
<i>Options</i>									
Ridout, Derek Michael	4		O	2013-10-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	41.8000	30 000
Williams, David Michael	4		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	26.9500	0
Corporation Wajax									
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	37.7000	22 846
Bourne, Ian Alexander	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	348	37.7000	12 359
Carty, Douglas	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	37.7000	6 178
Dexter, Robert P.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	710	37.7000	49 850
Eby, John Clifford	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	336	37.7000	13 290
Gagne, Paul Ernest	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	663	37.7000	33 382
Hole, James Douglas	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	37.7000	23 309
Taylor, Aleixander S.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	37.7000	7 140
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weintraub, Stephen Allen	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	2.9100	489 301
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	2.7200	481 501
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAMONT, KENNETH	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	39.0000	162 512
Cymbria Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	260	19.2140	7 860
Dacha Strategic Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Puccetti, Peter H.	4, 5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	0.1300	171 700
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	0.1300	174 400
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.1300	176 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	0.1300	182 600
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1300	189 100
RRSP Account - Peter Puccetti	PI		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	0.1300	78 800
			O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	0.1300	82 600
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	0.1300	85 000
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	0.1300	94 400
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1300	103 900
DDJ High Yield Fund									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7400	1 000
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Detour Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Falzon, Andre Roger	4		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.9500	3 000
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1075	9 700 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Income Partnership	PI		O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1075	9 700 000
DualEx Energy International Inc.									
<i>Options</i>									
Rain, David James	4		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	0.3000	375 000
Dundee Industrial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Todd, John William Arthur	5		O	2013-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.3000	2 500
Dundee International Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Cruise, Brydon	4, 7		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.3721	60 000
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 505	5.7000	23 256
Gillin, Robert Peter Charles	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 609	5.7000	35 346
John, William Murray	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	46 379	5.7000	89 149
Kinsman, Jeremy	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	978	5.7000	20 176
Nixon, Peter	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 505	5.7000	23 256
Singer, Ronald	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 294	5.7000	32 240
Thomas, Eira Margaret	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 293	5.7000	8 686
Walsh, Anthony P.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 293	5.7000	9 570
Wilson, William George	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	978	5.7000	35 274
Young, Donald Walter	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	978	5.7000	9 585
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
The Braaten Joint Partner Trust	7								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2013-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0000	105 600
			O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.0000	107 100
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	9.0000	113 600
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	9.0000	136 100
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Covington Fund II Inc.	3		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (733 848)	13.0000		0
Curry, Gerald Mark	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (125 000)	13.0260		192 984
Kalopsis, George	7		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30		5 611
LITTLE, PAUL F.	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (125 000)	13.0260		211 767
Element Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nikopoulos, Jim	5		O	2013-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 650
Emera Incorporated									
<i>DSU</i>									
Armour, Wesley Gordon	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	670		27 078
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294		27 372

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Titre									
Initié									
Bragg, James Lee	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	347		5 528
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58		5 586
Briggs, Robert Stearns	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	290		4 097
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42		4 139
Chrominska, Sylvia Dolores	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	605		8 516
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	88		8 604
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	533		27 189
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297		27 486
Eisenhauer, James Daniel	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		18 758
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197		18 955
Ivany, Raymond Edmund	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	680		5 127
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		5 177
Loewen, Lynn	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	739		1 900
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13		1 913
McLennan, John T.	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 596		53 284
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	576		53 860
Pether, Donald Allison	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		16 340
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174		16 514
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	811		25 337
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	273		25 610
Rounding, Marie Catherine	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	414		11 562
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124		11 686
Sergel, Richard	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	290		3 276
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33		3 309
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	725		18 647
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190		18 837
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	101		18 938
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9		18 947
Empire Company Limited									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Lynch, Kevin Gordon	4		O	2013-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1		1
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jarvis, Donald Guy	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	13 700	19.8000	43 778
Ramos, William Mario	6		O	2013-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 894
<i>Options \$19.805 (\$39.61) - February 25, 2019</i>									
Jarvis, Donald Guy	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(13 700)	19.8000	0
Endeavour Silver Corp.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLennan, Rex John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 065		32 694
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, John	5								
RRSP	PI		O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6000	34 675
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6300	
			M	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6300	34 875
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6400	34 975
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6200	35 175
Rousseau, Michael Stewart	4		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	9.6000	10 000
Toffoletto, John	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6500	2 700
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6600	2 900
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.6700	3 400
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6800	4 400
Enerflex Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625	13.4160USD	26 350
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	630	13.8800	5 058
Dunn, William Byron	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 287	13.8800	18 823
Hill, Wayne S.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 261	13.8800	10 114
Marshall, H. Stanley	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	13.8800	19 319
Savidant, Stephen James	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 755	13.8800	43 077
Weill, Michael	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 261	13.8800	13 761
WESLEY, HELEN JUNE	4		O	2013-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	941	13.8800	941
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	8.3800	1 574 495
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.2900	1 574 595
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.3000	1 575 495
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demirian, Eric	4		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.9600	20 000
<i>Options Employee Stock Option</i>									
Demirian, Eric	4	R	O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.9600	60 000
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Howe, James Brian	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 270	17.7100	123 739*
Skirka, Kenneth John	4		O	2013-06-28	D	45 - Contrepartie d'un bien	1 396	16.1200	
			M	2013-06-28	D	46 - Contrepartie de services	1 396	16.1200	28 179*
			O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 270	17.7100	29 449*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 270	17.7100	12 342*
Whitham, Barth Edward	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	1 270	17.7100	26 139*
<i>Droits Deferred Share Units (Common Shares)</i>									
Kangas, Leonard	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 267	17.7649	13 926*
Schroeder, John G.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 267	17.7649	13 926*
<i>Options</i>									
Schledwitz, Thomas	5		O	2013-10-01	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	17.7800	225 000*
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services	PI		O	2013-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	37.0000	
			M	2013-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3700	2 206 662*
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4100	

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4100	2 210 662*
		R	O	2013-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3500	2 202 662*
EQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lobo, Vernon	4, 6								
Vernon Lobo	PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3750	1 223 000
Equitorial Exploration Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Power, Patrick Edward 0800025 B.C. Ltd.	4, 5		O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	0.3300	917 000
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Options</i>									
Frigon, Jacques Florian	4, 5		O	2013-04-07	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		750 000
Exploration NQ inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grondin, David	4, 5								
Fiducie Tamina	PI		O	2008-02-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 400 000	0.0150	
			M	2013-09-27	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 400 000	0.0150	3 400 000
Nicoletti, Martin	5								
Corporation Financière SKTM Ltée.	PI		O	2013-02-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.0150	300 000
<i>Bons de souscription</i>									
Grondin, David	4, 5								
Fiducie Tamina	PI		O	2008-02-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 700 000		1 700 000
Nicoletti, Martin	5								
Corporation Financière SKTM Ltée.	PI		O	2013-02-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.0500	150 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	585 784	0.2250	778 499*
Robillard, Marcel	4, 5								
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	242 716	0.2250	289 716
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	322 000	0.2250	611 716
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Peter Henderson	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0450	2 917 097
Financement YPG Inc.									
9.25 Senior Secured Notes due November 30, 2018									
YPG Financing Inc./Placements YPG Inc.	1		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 26 073 000.00	1000.0000	\$ 26 073 000.00
			O	2013-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 26 073 000.00)	1000.0000	\$ 0.00
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000 000.00	1046.4200	\$ 8 000 000.00
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000 000.00)	1046.4200	\$ 0.00

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	127	32.8500	12 461
<i>Deferred Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	193	32.8600	17 785
Anderson, William D.	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	538	32.8600	7 907
Blair, Carolyn Diane	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145	32.8600	13 381
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	394	32.8600	36 363
Booth, Richard	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 064	32.8600	9 281
Clappison, John	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 303	32.8600	33 363
Connor, Dean	4, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	912	32.8600	84 200
De Paoli, Mary	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99	32.8600	9 184
Dougherty, Kevin	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	32.8600	14 750
Freyne, Colm Joseph	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	432	32.8600	39 879
Ganong, David A.	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	753	32.8600	27 818
Glynn, Martin John Gardner	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	524	32.8600	6 646
Hoeg, Krystyna	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	839	32.8600	35 724
Kesner, Idalene	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	664	32.8600	19 614
Madge, Larry	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	32.8600	10 839
Peacher, Stephen	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	32.8600	23 039
Raymond, Réal	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	870	32.8600	1 444
Segal, Hugh David	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	569	32.8600	10 842
Stymiest, Barbara Gayle	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 164	32.8600	7 929
Sutcliffe, James	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 452	32.8600	47 720
<i>Parts Sun Shares</i>									
Accum, Claude	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	858	32.8600	79 212
Blair, Carolyn Diane	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	499	32.8600	46 075
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	858	32.8600	79 212
Connor, Dean	4, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 085	32.8600	284 743
De Paoli, Mary	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	404	32.8600	37 283

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dougherty, Kevin	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 252	32.8600	115 577
Freyne, Colm Joseph	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	915	32.8600	84 482
Kicinski, Stephen	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	32.8600	24 290
Madge, Larry	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	483	32.8600	44 523
Peacher, Stephen	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 264	32.8600	116 707
Saunders, Mark	5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573	32.8600	52 918
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (100)		22.8200	26 900
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (900)		22.8000	26 000
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (400)		23.7600	9 090
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (200)		23.7650	8 890
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (98)		23.7600	8 792
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chouinard, Roger	7		O	2013-09-30	D	97 - Autre	13	16.3770	3 192
Ronen, Moshe	4		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 220	16.9400	23 684
Segal, Dori	4, 7, 6, 5								
Erica Segal	PI		O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 012	16.9921	25 500
Stephen, Andrea	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	560	16.3770	3 107
<i>Débitures convertibles unsecured 5.70 - FCR.DB.D - due June 30, 2017</i>									
First Capital Realty Inc.	1		O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 42 000.00	1.0210	\$ 42 000.00
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 37 000.00	1.0250	\$ 37 000.00
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 142 000.00	1.0287	\$ 142 000.00
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	1.0305	\$ 5 000.00
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	1.0350	\$ 5 000.00
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	1.0348	\$ 5 000.00
			O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 42 000.00)	1.0210	\$ 0.00
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 37 000.00)	1.0250	\$ 0.00
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 142 000.00)	1.0287	\$ 0.00
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)	1.0305	\$ 0.00
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)	1.0350	\$ 0.00
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)	1.0348	\$ 0.00
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
CAMPBELL, JOHN BELL	5		O	2013-09-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(92 317)	0.7400	0
Lillian Campbell	PI		O	2013-09-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 400)	0.7400	0
Fong, Fred	4, 5		O	2013-09-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(159 200)	0.7400	0
Josephine Fong	PI		O	2013-09-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 450)	0.7400	0
McPherson, Don	4		O	2013-09-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(215 401)		0
Anne Hawthorne McPherson	PI		O	2013-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(57 216)		
			M	2013-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(54 877)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
First National Mortgage Investment Fund									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	4								
Bunky Holdings Limited	PI		O	2013-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.0000	5 000
			O	2013-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.9850	6 000
			O	2013-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.9500	7 000
Joanne Tawse	PI		O	2012-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Joanne Tawse RSP	PI		O	2012-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.0000	700
			O	2013-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.0000	1 600
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.5000	15 656
FirstService Corporation	1		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(385 600)		0
Ghert, Bernard I.	4		O	2013-09-24	D	36 - Conversion ou échange	10 714		
			M	2013-09-23	D	36 - Conversion ou échange	10 714		20 714
<i>Débetures convertibles 6.5</i>									
Ghert, Bernard I.	4		O	2013-09-24	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 300 000.00)		
			M	2013-09-23	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 300 000.00)		\$ 0.00
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts différées</i>									
Lord, Richard	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 038	4.5200	25 660
			O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	546		26 206
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150	19.6000	411 784
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	677	19.6000	412 461
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	330	19.6000	67 860
806638 Ontario Limited	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 369	19.6000	281 433
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 491	19.6000	306 542
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 470	19.6000	306 173
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	19.6000	306 192
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Carpani, Mark Joseph	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325	12.1500	23 405
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Deferred Share Units</i>									
blades, douglas nolan	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	629		35 643
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		26 115
SANDMEYER, DAVID JAMES	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204		11 612
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Electrum Global Holdings L.P.	3	R	O	2013-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6061	56 510 739

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
GRAT Holdings LLC	3								
Electrum Global Holdings L.P.	PI		O	2013-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6061	56 510 739
<i>Options</i>									
Brown, Richard Paul	5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.8200	1 260 000
Cramer, Dag Lars	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	150 000
Gusenbauer, Alfred	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	400 000
Henry, Jonathan	4, 5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.8200	4 069 167
Hulley, Keith Robert	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	1 300 000
Kirk, Harry Wayne	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	355 000
Levental, Igor	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	550 000
Peat, David William	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	500 000
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8200	400 000
Suciu, Nicolae Gruia	5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.8200	834 722
Tanase, Dragos	5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.8200	2 116 444
Vaughan, Maxwell Lucas	5		O	2013-09-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.8200	1 368 333
Gaz Métro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3								
Trencap L.P.	PI		O	2013-09-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	84 286	421.1700	2 497 893
GC-Global Capital Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Fazari, Cesare	4		O	2012-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1300	150 000*
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	535	29.3400	11 433
Horn, Sidney M.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	728	29.3400	14 044
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	326	29.3400	10 357
Walker, John Logan	7		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	535	29.3400	6 656
George Weston Limitee									
<i>Actions privilégiées Series 1</i>									
Dart, Robert John	6								
Wife	PI		O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	25.0500	6 500
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.0000	8 000
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	25.0500	7 000
<i>Actions privilégiées Series 3</i>									
Dart, Robert John	6								
Wife	PI		O	2002-04-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.7600	1 000
Geovic Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Serin, Christopher Arthur	4		O	2013-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Gibson Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bantle, Rodney James	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (20 000)			96 947
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.0000	133 600
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.9700	136 200
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9800	136 300
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.0000	137 000
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.9500	139 800
Gluskin Sheff + Associates Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Gluskin, Ira 584981 Ontario Limited	4, 6, 5		O	2013-09-25	C	36 - Conversion ou échange	(864 000)		2 136 000
Sheff, Gerald 584980 Ontario Limited	4, 6, 5		O	2013-09-25	C	36 - Conversion ou échange	(1 184 000)		2 816 000
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Freedman, Jeremy Mark	4, 5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	1 623	19.1300	
			M	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	824	19.1300	
			M'	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	824	19.1300	44 498
Gluskin, Ira 584981 Ontario Limited	4, 6, 5		O	2013-09-25	C	36 - Conversion ou échange	864 000		864 000
			O	2013-09-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(864 000)		0
The Ira Gluskin and Maxine Granovsky Gluskin Charitable Foundation	PI		O	2013-09-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	864 000		864 000
Leboff, Bruce	5		O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	865	19.7071	10 616
			O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(429)	19.7071	10 187
			O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	739	19.1300	
			M	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	357	19.1300	10 544
Moody, Jeffrey	5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	1 246	19.1300	
			M	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	632	19.1300	15 763
Morris, David Roy	5		O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 019	19.7071	2 967
			O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(505)	19.7071	2 462
			O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	203	19.1300	
			M	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	81	19.1300	2 543
Sheff, Gerald 584980 Ontario Limited	4, 6, 5		O	2013-09-25	C	36 - Conversion ou échange	1 184 000		1 184 000
			O	2013-09-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 184 000)		0
The Gerald Sheff & Shanitha Kachan Charitable Foundation	PI		O	2006-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 184 000		1 184 000
Webb, William Reid	5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	576	19.1300	
			M	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	292	19.1300	96 285
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul CARTY, DONALD	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	494		9 641
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	329		11 215
Solway, Herbert	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	329		13 923
Themens, Pierre-Andre	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	494		18 690
Weiss, Robert Samson	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	329		14 447
<i>Restricted Share Units</i>									
Freedman, Jeremy Mark	4, 5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	5 911		80 038
Leboff, Bruce	5	R	O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(865)		28 079
			O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	2 308		30 387
Moody, Jeffrey	5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	4 493		60 848
Morris, David Roy	5	R	O	2013-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 019)		8 053
			O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	723		8 776
Webb, William Reid	5		O	2013-09-23	D	35 - Dividende en actions	2 607		35 302
GLV Inc.									
<i>Options</i>									
Bélanger, Chantal	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	13 322
Courtois, Marc Alain	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	16 431
LALANDE, Sylvie	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	16 431
Landreville, Jacques	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	15 829
MORIN, Normand	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	14 968
Seccareccia, Pierre	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	3 003	3.3300	16 431
<i>Unités d'action de performance (PSU)</i>									
Barbeau, Marc	4, 5		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-07-15	D	SEDI			
De Blois, France	7		O	2010-08-30	D	56 - Attribution de droits de souscription 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	32 345	3.7100	32 345
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 760	3.7100	8 760
Dubé, Carl	5		O	2011-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 739	3.7100	6 739
Klees, Gwen	5		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 739	3.7100	6 739
Mahoney, William J.A.	5		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 094	3.7100	17 094
Porteous, Jim	7		O	2008-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 053	3.7100	8 053
Reynolds, Christopher John	7		O	2008-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 256	3.7100	9 256
Verreault, Richard	4, 5		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 908	3.7100	53 908
Wetherbee, Douglas M.	5		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 934	3.7100	7 934
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
<i>Options</i>									
Hoover, Larry Edward	4		O	2013-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0700	300 000
Golden Star Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Higson-Smith, Bruce	5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4203USD	155 409
Golden Valley Mines Ltd.									
<i>Options</i>									
Groia, Joseph	4		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	620 000
Karahissarian, Annie	5		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0700	675 000
Morton, Blair	4		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	695 000
Mullan, Glenn J	4, 5		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0700	870 000
Rosatelli, Michael P.	5		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0700	700 000
Smith, Bobby D.	4		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	595 000
Williams, Chad	4		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	620 000
zannella, Luciana	5		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0700	675 000
Zinke, Jens	4		O	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-08-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	740 000
Gravitas Financial Inc. (formerly Searchgold Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Carbonaro, David	4, 5								
2368798 Ontario Inc.	PI		O	2011-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 750 000	0.0001	8 750 000
2368799 Ontario Inc.	PI		O	2011-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 750 000	0.0001	8 750 000
Carbonaro, Robert	4		O	2013-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Karamadam, Vishy	4, 5, 3								
2368799 Ontario Inc	PI		O	2013-09-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 750 000)		0
RANJAN, VIKAS	4, 5, 3								
2368798 Ontario Inc.	PI	R	O	2013-09-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 750 000)		0
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buski, Richard Stanley	4		O	2013-09-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.6200	57 900
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(154)	11.3500	57 746
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(346)	11.3100	57 400
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 577)	11.3000	37 823
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(423)	11.2700	37 400
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(308)	11.1100	37 092
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(154)	11.1000	36 938
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 230)	11.0600	26 708
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 808)	11.0500	7 900
Gaffney, Thomas Wayne	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	11.3500	30 908
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(208)	11.3100	30 700
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 746)	11.3000	18 954
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(254)	11.2700	18 700
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185)	11.1100	18 515
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	11.1000	18 423
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 138)	11.0600	12 285
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 285)	11.0500	1 000
KROEKER, ROBERT	5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31)	11.3500	9 969
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69)	11.3100	9 900
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 916)	11.3000	5 984
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84)	11.2700	5 900
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	11.1100	5 840
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31)	11.1000	5 809
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 047)	11.0600	3 762
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 762)	11.0500	0
Prupas, David Lewis	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	11.3500	29 908*
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(208)	11.3100	29 700*
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 746)	11.3000	17 954*
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(254)	11.2700	17 700*
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185)	11.1100	17 515*
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	11.1000	17 423*
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 138)	11.0600	11 285*
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 285)	11.0500	0
<i>Parts Deferred Shares</i>									
Buski, Richard Stanley	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	551		45 267
Prupas, David Lewis	4		O	2013-10-01	D	46 - Contrepartie de services	551	11.3500	36 867*
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McFeetors, Raymond Lindsay	4, 5		O	2013-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(65 000)	30.0100	2 642 303
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	6		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	26	30.0100	2 531

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Coutu, Marcel R.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	551	30.1356	13 945
Desmarais, André	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 648	30.1083	109 107
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	673	30.1211	22 691
Gratton, Robert	4, 6, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 158	30.0100	114 208
Graye, Mitchell T.G.	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362	30.1368	33 515
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	30.0100	4 316
Hosek, Chaviva Milada	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	533	30.1399	12 159
Jackson, John David Allan	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	417	30.1760	709
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 020	30.1279	83 320
Mahon, Paul	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 626	30.1769	1 918
McFeetors, Raymond Lindsay	4, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 344	30.1094	135 771
Nield, David Alexander	4, 8		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	724	30.1057	30 894
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 348	30.1266	102 188
Plessis-Bélaïr, Michel	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	618	30.1219	20 572
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	30.1439	12 273
Royer, Raymond	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 027	30.1486	35 851
Selitto, Jerome John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	455	30.1681	2 879
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	651	30.1164	23 756
Tretiak, Gregory Dennis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	608	30.1674	4 096
Walsh, Brian, E.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	30.0987	44 080
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Gerard Anthony	5		O	2013-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 477)	13.9000	0
Groupe BMTc Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe BMTc Inc.	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0000	1 000
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	12.9500	25 000
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0000	1 000
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0000	1 000
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	13.0000	21 000
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		0
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	4, 3								
Sun Life - RAA	PI		O	2013-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 032	32.6052	95 361
Groupe CGI inc.	1		O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	183 000	33.2051	183 000
			O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	182 200	33.4841	365 200
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(365 200)		0
Imbeau, André	4, 5, 3								
Sun Life - RAA	PI		O	2013-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	29.3366	26 966
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(48 670)		7 600
			O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1700	49 670
			O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.1600	50 470
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.1600	52 970

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.1500	54 470
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1400	55 470
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.1200	56 270
			O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.1300	7 800
			O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.1400	8 500
			O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1500	12 500
			O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1400	16 500
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.1200	17 800
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1300	21 800
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1400	22 300
			O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.1200	24 100
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1400	24 600
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	1.1300	29 400
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.1300	32 400
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.1200	33 300
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1200	35 300
			O	2013-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1100	37 300
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1300	39 300
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.1100	39 400
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.1200	41 900
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1200	42 900
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 345	1.1200	49 245
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1200	51 245
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	1.1400	55 545
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1400	57 545
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1300	59 545
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1200	60 545
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1100	61 045
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	145	1.1000	61 190
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.0900	61 790
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.1000	64 290
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0900	66 290
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	1.1000	71 490
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1000	73 490
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1100	75 490
Groupe Restaurants Imvescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Engine Capital Management LLC	3		O	2013-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Engine Capital LP	PI		O	2013-09-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 163 484
			O	2013-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 067 400	1.4300	2 230 884
			O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	886 200	1.5200	3 117 084
Engine Jet Capital LP	PI		O	2013-09-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			951 516
<i>Bons de souscription</i>									
Engine Capital Management LLC	3								
Engine Capital LP	PI		O	2013-09-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			660 134
Engine Jet Capital LP	PI		O	2013-09-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			539 866
H2O INNOVATION INC.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 793 653
			O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 250 000	0.2200	10 043 653
Dugré, Frédéric	4, 5		O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	26 046	0.2200	715 620
GAMST, LAURENCE	4		O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	178 500	0.2200	2 863 026
HOEL, Richard	4, 3		O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.2200	9 371 214
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.2713	923 220
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.3200	924 761
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.3500	926 261
<i>Deferred Share Units</i>									
Doyle, Donald Gregory	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 010	12.3600	68 523
			O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	112	12.2100	68 635
George, Zachary R.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	910	12.3600	45 988
			O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	75	12.2100	46 063
			O	2013-10-01	D	99 - Correction d'information	1		46 064
Goldfarb, Matthew	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	909	12.3600	2 137
			O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	3	12.2100	2 140
Manak, Sandeep	4, 5		O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	60	12.2100	39 146
			O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	3	12.2100	39 149
Pattison, Jaime	5		O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	11	12.2100	6 820
Poladian, Shant Noubar	5		O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	178	12.2100	108 874
Rappa, David	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	909	12.2100	4 653
			O	2013-10-01	D	35 - Dividende en actions	7	4660.0000	4 660
Imperial Metals Corporation									
<i>Options</i>									
Muraro, Theodore William	4		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	3.3000	4 666
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5500	31 473 688
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parent, Jacques	5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	23.4400	7 900
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	42.7900	3 900
<i>Options</i>									
Parent, Jacques	5		O	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	42.7900	
			M	2013-10-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	23.4400	125 000
Innovente Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 050 000
			O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 818 182	0.5500	5 868 182
<i>Bons de souscription</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 818 182		
			M	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 818 182		1 818 182
<i>Options</i>									
Giasson, Marjolaine	5		O	2013-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-17	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benarrosh, Joseph	4								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.7300	200 000
Felkai, Tom	8		O	2010-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6800	15 000
International Forest Products Limited									
<i>Droits DSUs</i>									
Lynch, Peter Matthew	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	842		54 220
MacDougall, Gordon H	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	842		54 220
Thomson, Scott	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	842		3 844
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Amirault, Paul	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 597		86 793
Bouzanis, Paul	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 022		177 357
Leslie, Ronald A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 780		52 382
Levinson, Jacie Sydney	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 697		131 521
Stone, Victor Reginald	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 013		102 280
Isotechnika Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glickman, Richard	4		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 379 401
Martin, Michael Robert	4, 5		O	2013-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 934 957
Solomons, Neil	5		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 934 957
<i>Bons de souscription</i>									
Glickman, Richard	4		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 619 421
Martin, Michael Robert	4, 5		O	2013-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			174 977
Solomons, Neil	5		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			174 977
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Cockerill, Ian	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
de Selliers de Moranville, Guy Jacques	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Faber, Marc	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Hayden, William	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Hushovd, Oyvind	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Lamarque, William Gilfillan	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Lukman, Rilwanu	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Meredith, Peter	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Russell, Charles J.G.	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		12 500
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Stephen Christopher	4		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3100	649 000
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2600	649 500
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2900	652 500
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2950	656 500
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.3000	741 500
		R	O	2013-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3000	569 252
		R	O	2013-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.3000	576 752
		R	O	2013-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 248	0.3000	580 000
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.3000	750 000
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HARTWICK, KENNETH	4		O	2013-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 306		55 272

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>									
HARTWICK, KENNETH	4		O	2013-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 306)		1 079 261
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banks, Timothy	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	823		142 556*
Fraser, Philip	4, 5								
CIBC	PI		O	2013-09-30	I	51 - Exercice d'options	25 000	5.3200	200 652*
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	11.0520	185 152*
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	10.9000	175 652*
McLean, Mike	5								
CIBC	PI		O	2013-09-30	I	51 - Exercice d'options	2 083	5.3200	6 733*
			O	2013-09-30	I	51 - Exercice d'options	1 767	8.1600	8 500*
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 850)	10.9113	4 650*
WALT, MANFRED	4								
Walt & Co Inc.	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	743		281 971*
Watson, Wayne	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	265		76 265*
<i>Droits RSU</i>									
Banks, Timothy	4		O	2013-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(823)		11 326*
WALT, MANFRED	4		O	2013-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(743)		10 229*
Watson, Wayne	4		O	2013-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(265)		3 655*
<i>Options</i>									
Fraser, Philip	4, 5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.3200	128 250*
McLean, Mike	5		O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options	(2 083)	5.3200	4 017*
			O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options	(1 767)	8.1600	2 250*
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stilwell, Joseph David	4								
Stilwell Activist Fund LP	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	2.9000USD	151 895
Stilwell Activist Investments LP	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 000	2.9000USD	766 565
Stilwell Value Partners III LP	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	2.9000USD	190 000
Kinross Gold Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	7 106	5.1900	53 138
Carrington, John Kemp	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	13 006	5.1900	90 610
Huxley, John M.H.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	6 623	5.1900	79 463
Irving, Kenneth Colin	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	5 780	5.1900	32 001
Keyes, John A.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	9 213	5.1900	67 955
Macken, John	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	5 780	5.1900	8 593
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	5 780	5.1900	55 821
Oliver, John Edwin	4, 5		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	10 717	5.1900	144 043
Power, Una Marie	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	11 801	5.1900	17 545
Reid, Terence C. W.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	11 801	5.1900	113 729
Woods, Ruth Grace	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	11 560	5.1900	17 187
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Clark, William Edmund	4		O	2013-09-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(110 000)	92.1400	569 095
Hockey, Timothy	5		O	2013-09-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 400)	92.3000	9 971
Pahapill, Maryanne Elisabeth	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 420)	91.9300	(1 420)
			M	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 420)	91.9300	(1 420)
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 420	91.9300	0
			M	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 420	91.9300	0
<i>Options</i>									
Pahapill, Maryanne Elisabeth	5		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(1 420)	67.4200	0
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Deferred Share Units</i>									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	92.7360	5 746

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Boivin, Pierre	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	92.7360	272
Furlong, John Aloysius Francis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	171	92.7360	2 371
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 598		372 738
Gill, Jonathan	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 677		266 424
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures Series G</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 3 000.00
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 000.00)		\$ 0.00
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	96.0000	\$ 4 000.00
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	9600.0000	\$ 8 000.00
<i>Droits Deferred Units</i>									
Barker, Cheryl	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 191		274 481
Coleman, Earl	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 191		253 358
Loewen, Charles	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 191		277 311
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Silverstone, Jane	4, 5, 3								
4410980 Canada Inc.	PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.5610	5 812 300
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yull, Melbourne F.	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (30 300)	15.1200		625 755
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (42 600)	15.1250		583 155
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (2 900)	15.1300		580 255
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (2 300)	15.1350		577 955
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (6 000)	15.1500		571 955
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (3 800)	15.1400		568 155
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (2 100)	15.1550		566 055
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (5 400)	15.1600		560 655
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (4 500)	15.1650		556 155
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (100)	15.1700		556 055
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Krueger, Jason Ralph Daniel	4, 5		O	2013-09-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	120 000	0.1450	222 000
Redwood Capital Corporation	PI		O	2013-09-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(120 000)	0.1450	0
Leisureworld Senior Care Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Veneziano, David	5								
TFSA	PI		O	2013-03-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	960	10.3500	960
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Options</i>									
Monterosso, Josie	5		O	2013-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(730 500)		0
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Champagne, Sylvain	4, 5								
6998046 Canada inc.	PI		O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	186 000	0.0200	732 000
			R	2013-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0200	546 000
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Calvalley Petroleum Inc.	1		O	2013-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	1.5747	10 100
			O	2013-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	26 680	1.6174	36 780
			O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	26 680	1.6584	63 460
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	12 780	1.5900	76 240

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	48.7000	12 956 102
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	47.8000	12 954 402
Fraimund, Marc	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	300	27.1700	6 514
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	2 100	27.1700	8 614
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	300	27.1700	8 914
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.1600	8 614
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	49.1500	6 514
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.1400	6 214
Léger, Gilles	7		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	690	27.1700	15 431
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	1 100	27.1700	16 531
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	100	27.1700	16 631
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	200	27.1700	16 831
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	64	27.1700	16 895
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	49.6400	15 795
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6300	15 695
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.6200	15 495
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	49.5900	15 431
<i>Options</i>									
Fraimund, Marc	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(300)	27.1700	7 266
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	27.1700	5 166
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(300)	27.1700	4 866
Léger, Gilles	7		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(690)	27.1700	5 784
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	27.1700	4 684
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(100)	27.1700	4 584
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(200)	27.1700	4 384
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(64)	27.1700	4 320
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burns, Michael Raymond	4, 5	R	O	2013-08-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 564		1 580 731
			O	2013-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 903)	33.7000USD	1 577 828
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kipnes, Irv	7, 6, 3	R	O	2013-09-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	433 598	16.2000	433 598
			O	2013-09-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(433 598)	16.2000	0
Dianne & Irving Kipnes Foundation	PI	R	O	2013-09-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	433 598	16.2000	433 598
Kipnes Holdings Ltd.	PI	R	O	2013-09-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(433 598)	16.2000	500 000
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Blanchet, Mario	7		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.0000	19 800
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	35.0000	5 600
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	34.8100	6 600
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0000	6 700

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	35.9667	7 300
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		600
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Billets convertibles Convertible at \$0.30 into common shares</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2012-06-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 150 000.00	0.3000	\$ 150 000.00
Lumina Copper Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hathaway, Peter Leofric	5	R	O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 800)	4.9250		120 300
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (30 000)	4.9590		90 300
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (11 800)	5.0180		78 500
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eyton, J. Trevor	4		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	35.9800	10 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (10 000)	85.9500		0
<i>Options</i>									
Eyton, J. Trevor	4		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	35.9800	0
<i>Parts Déferred Share Units</i>									
Bonham, Scott Barclay	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	504	83.4500USD	7 707
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	605	82.5600USD	8 312
Bowie, Peter Guy	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	479	83.4500USD	6 793
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	530	82.5600USD	7 323
Eyton, J. Trevor	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	119	83.4500USD	9 220
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	82.5600USD	9 622
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	83.4500USD	7 546
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	605	82.5600USD	8 151
Judge, Barbara Thomas	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	239	83.4500USD	42 996
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	606	82.5600USD	43 602
Lauk, Kurt	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	272	82.5600USD	5 207
Worrall, Lawrence	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	272	82.5600USD	20 714
Young, William	4		O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 514	82.5600USD	22 941
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 700	7.8200	49 700
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(49 700)		0
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	7.8200	10 300
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		0
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	7.8700	18 000
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 600	7.7700	32 600
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(32 600)		0
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.7700	3 000
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
Manac Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
American Industrial Partners Capital Fund IV (Cayman), L.P.	3		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 053 290
Dutil, Charles	4, 5, 3								
LITUD Inc.	PI		O	2013-09-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 210 658

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Carter, Walter Brian	4, 5		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(13 000)		588 000
Davis, Douglas Alfred Clark	4, 5		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(13 000)		161 000
Johnson, Donald Kenneth	4		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		101 000
Kololian, Vahan	4		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(130 000)		34 500*
Martin, Erik H.	5		O	2013-09-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.0000	167 000*
Martinrea International Inc.									
<i>Options Options to purchase common shares</i>									
Hunter Lulgjuraj, Megan Rae	5		O	2013-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Van Beek, Terry	5		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(18 333)		35 000*
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2400	1 263 046
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2400	1 265 046
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.5000	554 973
			O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	5.5000	558 673
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.5000	559 373
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.6143	560 073
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.6000	560 373
			O	2013-09-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.6000	565 373
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	5.4596	572 073
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	5.5000	574 673
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.4000	575 573
			O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.5000	577 073
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	5.5000	578 173
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.5000	578 873
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.5000	579 373
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.5000	580 273
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.3500	580 473
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.5000	581 373
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.4500	581 773
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.6200	582 073
OilSands Canada	1		O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.4500	1 100
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.4000	600
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.5300	800
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	14.7313	192
			O	2013-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	14.9294	274
			O	2013-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	14.6000	357
			O	2013-06-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	14.7500	440
			O	2013-06-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	14.2173	526
			O	2013-06-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	14.0000	613
			O	2013-06-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	13.7038	622
Sutherland, Ian	4, 3								
Capital Tachane Inc.	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	12.5200	1 619 000
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.5200	1 621 000
Tachane Foundation Inc	PI		O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	12.5200	360 000
Wright, William Terrence	4								
RBC Dominion Securities (RRSP)	PI		O	2013-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	907	12.4930	41 395
Medicago Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitsubishi Tanabe Pharma Corporation	3		O	2013-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			164 935 599
			O	2013-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 551 724	1.1600	181 487 323
MEGA Brands Inc.									
<i>DSU</i>									
Di Iorio, Nicola	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	588		29 949
Gregson, William	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	980		7 020
Marsilli, Joe	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	510		22 476
Muir, Thomas Pinaud	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 058		34 388
Rivett, Paul	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	392		24 350
Mega Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyll, Nathan Lance	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1850	
			M	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1850	14 250
Kuntz, Glen Nickolas	5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2000	8 000
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2050	11 000
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.2100	24 000
Melcor Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Roozen, Catherine M.	6								
Camary Holdings Ltd.	PI		O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	10.0000	12 200
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	10.0000	17 500
			O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.0000	20 000
Mercer International Inc.									
<i>Performance Units</i>									
URE, DAVID K.	5		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	23 651		41 233*

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Merus Labs International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doroudian, Ahmad	4, 5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			960 790
		R	O	2013-07-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.6000	1 060 790
Khadija Zerouali	PI		O	2012-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			792 666
<i>Bons de souscription</i>									
Doroudian, Ahmad	4, 5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250
			O	2013-05-12	D	55 - Expiration de bons de souscription	(6 250)		0
<i>Options</i>									
Doroudian, Ahmad	4, 5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Metaux Russel Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Benedetti, Alain	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 008		21 068
Clark, John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 008		5 463
Dinning, James Francis	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	360		15 209
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	360		15 209
Hanna, John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	936		5 243
Laberge, Alice D.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	359		9 602
Lachapelle, Lise	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	360		15 209
O'Reilly, William Michael	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	359		10 826
Tulloch, John Russell	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	360		632
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	20 125
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.4500	15 125
			O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	20 125
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.3000	15 125
			O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	20 125
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.4000	15 125
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Balloch, Howard	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	525		42 791
<i>Options</i>									
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		94 000
			O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		89 000
			O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		84 000
MFC Industrial Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kellogg, Peter R.	3		O	1999-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Acceptance Casualty Insurance Company	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			227 273
Acceptance Indemnity Insurance Company	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			303 030
Bermuda Partners	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Cynthia Kellogg	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200 000
Harco National Insurance Company	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			776 511
IAT Reinsurance Company Ltd.	PI		O	1999-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 987 620

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.3300	338 100
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.2500	339 300
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	9.3100	345 600
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.2500	346 000
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	0.1239USD	730 983
Minéraux rares Quest Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cashin, Peter John	4, 5		O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.8512	398 885
			O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.9800	395 385
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.9200	390 385
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.9800	387 885
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.0200	383 885
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.9400	380 385
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.9200	378 885
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.9200	378 385
Kay, Ronald	4		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9500	586 392
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9600	576 392
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.9300	572 392
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.9200	570 392
Pesner, Michael Micheal Pesner (RRSP)	4 PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.8900	64 200
Mines Agnico Eagle Limitée									
<i>Restricted Share Units</i>									
Robitaille, Jean	5		O	2012-02-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 862	36.9000	13 027
Mines Cancor Inc.									
<i>Options</i>									
Crevier, David	4, 5, 3		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		600 000
Dufour, Rene	4		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		300 000
Francoeur, Denis	4		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		300 000
Jellinek, Gabor	4		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		300 000
Khobzi, Abdelkader	4, 5		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		700 000
Lester, Kenneth	4		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		300 000
UGUR, ERCAN	4, 5		O	2013-09-22	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		425 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mint Networks Corporation									
<i>Options</i>									
McCarthy, Michael William	5		O	2013-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Selby, Charles Vincent	4								
Jocelyn Selby	PI		O	2013-09-27	C	36 - Conversion ou échange	125 000		148 946
<i>Actions privilégiées convertibles</i>									
Selby, Charles Vincent	4								
Jocelyn Selby	PI		O	2013-09-27	I	36 - Conversion ou échange	(100 000)		0
Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)									
<i>Options</i>									
Richards, Steven K.	7		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.6500	2 600 000
Morguard Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morguard Corporation	1		O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	111.1600	4 100
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		0
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	699 600	16.2800	699 600
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(699 600)		0
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	320 700	16.3400	320 700
			O	2013-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(320 700)		0
MRF 2013 Resource Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(26 450)	25.0000	59 820
			O	2013-09-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 600)	25.0000	43 220
Middlefield Capital Corporation	PI		O	2013-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	26 450	25.0000	26 450
			O	2013-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(26 450)	24.1250	0
			O	2013-09-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 600	25.0000	16 600
			O	2013-09-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 600)	24.1250	0
New Flyer Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (100)	11.4100		191 613
		R	O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (14 900)	11.4000		176 713
White, David Michael	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 400)	11.5000		74 002
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 800)	11.5000		72 202
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 500)	11.3700		70 702
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (20 702)	11.3600		50 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Edwards, Larry Dean	7		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		3 147
Gray, Adam L.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		2 304
Jacobsen, Patricia Anne	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	874		4 879
Marinucci, Giovanni (John)	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		3 147
McLeod, Wayne	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		3 147
Millar, William Wells	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		2 304

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sardo, Vincent James	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		3 147
Tobin, Brian Vincent	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 179		5 848
New Pacific Metals Corp.									
<i>Options</i>									
Kong, David TokPay	4		O	2013-09-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5700	325 000*
Newalta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pardo, Felix	7								
Pardo Family LLC	PI		O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (4 000)	15.8600		31 731
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 000)	15.9000		30 731
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 000)	15.8400		29 731
Riddell, Clayton H.	3								
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (50 000)	15.7485		4 120 250
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (50 000)	15.9010		4 070 250
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (100 000)	15.9306		3 970 250
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Newfoundland Capital Corporation Limited	1								
Newfoundland Capital Corporation Limited	PI		O	2013-10-01	C	38 - Rachat ou annulation	400 000	9.2000	400 000
			O	2013-10-01	C	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
NGEx Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4, 5	R	O	2013-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	1.7000	1 408 544
NIOGOLD MINING CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marrandino, Michele	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1050	245 000
Nordion Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dans, George Peter	5		O	2013-09-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	7 265		21 265
ESOP	PI		O	2013-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (10)	(10)		7 265
			O	2013-09-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 265)		0
North American Energy Partners Inc.									
<i>Billets NOACN 9 1/8</i>									
Turner, K. Rick	4		O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 130 000.00)	1.0456	\$ 70 000.00
Individual Retirement Account	PI		O	2013-09-09	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 131 000.00)	1.0456	\$ 69 000.00
Turner Family Partnership	PI		O	2013-09-09	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 131 000.00)	1.0456	\$ 69 000.00
Oil Sands Sector Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oil Sands Sector Fund	1	R	O	2013-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6300	500
			O	2013-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6300	0
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Onex Corporation	1		O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	52.7860	11 700
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 700)		0
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	52.6850	200
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	53.7000	250 000
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		0
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casey, Daniel C.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	297	54.1000	70 775
Etherington, William	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	297	54.1000	44 485
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	54.1000	72 162
Gouin, Serge	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	54.1000	72 462
McCoy, John Bonnet	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	347	54.1000	63 976
Prichard, John Robert Stobo	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	54.1000	66 876
Reisman, Heather M.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	238	54.1000	59 527

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Thorsteinson, Arni Clayton	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	589	54.1000	89 215
<i>Options</i>									
Mersky, Seth Mitchell	5		O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)	18.1800	285 000
PacificOre Mining Corp.									
<i>Options</i>									
Hewlett, John	4		O	2013-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1000	1 000 000
O'Brien, Adrian	4		O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 880 000
Pearce, Stephen	4, 5		O	2013-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	2 500 000	0.1000	2 500 000
Sorbara, James Paul	4		O	2013-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1000	1 000 000
Pangolin Diamonds Corp. (formerly Key Gold Holding Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fenton, Thomas, Armstrong	4		O	2013-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Parallel Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Philip, Scherman	4		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	4.0250	12 200
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.0300	12 500
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (900)	34.3900USD		131 100
Bay	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (7 200)	34.3900USD		1 042 100
Bay II	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (8 300)	34.3900USD		1 217 100
Bay Offshore	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (20 000)	34.3900USD		2 915 100
Lyxor	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (1 500)	34.3900USD		217 200
Parex Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Disbrow, Robert	3								
Bob Disbrow RSP	PI		O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (10 500)	6.2310		3 054 500
			O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (17 700)	5.8000		3 072 200
			O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (2 800)	5.8000		3 075 000
Disc Accounts	PI		O	2013-09-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (900)	5.7678		6 580 050
Peneycad, W. Alfred	4		O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options (2 600)	2 600	3.0400	152 637
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (2 600)	6.1000		150 037
<i>Options</i>									
Peneycad, W. Alfred	4		O	2013-09-30	D	51 - Exercice d'options (2 600)	(2 600)	3.0400	57 400
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Bullock, James Ross	4		O	2013-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 274	6.6700	1 642
Petrolia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	4, 5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (158 130)	0.9200		581 614*
Tetreault, Myron Arthur	4, 5								
TD RRSP in trust for Myron Tetreault	PI		O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (18 000)	0.8700		251 000
			O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (6 500)	0.8800		257 500
			O	2013-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (3 500)	0.9100		261 000
Petrolympic Ltd.									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0620	14 698 807
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0610	14 707 807
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0610	14 716 807
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacBean, Micheal	4		O	2013-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	30.1100	80 000
Pilot Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lennox-King, Matthew Oliver	4, 5		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9922	213 184
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Débetures convertibles</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	1000.0000	
			M	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000 000.00		
			M'	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	100.0000	
			M''	2011-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00	100.0000	
			M'''	2011-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 000.00	1000.0000	\$ 1 000.00
			O	2012-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 825 000.00)	0.8230	
			M	2012-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 8 250.00)	82.3042	
			M'	2012-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 825.00)	823.0420	\$ 175.00
Points International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barnard, Christopher	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.2500USD	179 483*
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.0000USD	177 483*
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5000USD	176 483*
Carty, Douglas	4		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 880)	23.3900	48 390
			O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	22 770	9.0000	56 270
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 080)	23.1800USD	45 310*
Thompson, John	4		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	14 782	9.0000	172 283
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 782)	23.6400	157 501
<i>Options ESOP</i>									
Carty, Douglas	4		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(36 173)		38 183
Thompson, John	4		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(23 365)	9.0000	37 407
Pollard Banknote Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Westbury, Jennifer Doris	5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.9000	500
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.9100	0
Posera-HDX Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shulman, Allen	5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1950	1 524 758*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CHYNOWETH, Donald	4		O	2012-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	32.5000	4 000
Dowdle, Stephen	7		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	108 000	9.8000USD	174 725
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 000)	31.5160USD	66 725
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Burley, Christopher Michael	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	30.0400	6 139
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	424	32.2100	6 563
Estey, John W.	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	906	28.9100USD	75 724
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	899	31.2800USD	76 623
Laberge, Alice D.	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	634	30.0400	57 207
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	636	32.2100	57 843
Martell, Keith	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	227	30.0400	20 458
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	424	32.2100	20 882

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McCaig, Jeffrey James	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 113	30.0400	100 400
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 696	32.2100	102 096
Mogford, Mary	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	956	30.0400	86 262
Viyella de Paliza, Elena	4	R	O	2013-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	556	28.9100USD	46 495
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Dowdle, Stephen	7		O	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(108 000)	9.8000	
			M	2013-09-26	D	51 - Exercice d'options	(108 000)	9.8000USD	295 400
Power Corporation du Canada									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beaudoin, Pierre	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 307	29.1581	35 370
Coutu, Marcel R.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 251	29.1656	13 314
Plessis-Bélair, Michel	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	234	29.1240	23 732
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2013-09-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.1200	26
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC1</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2013-09-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.4100	2
Precision Drilling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neveu, Kevin A.	4		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	8.5900	381 756
<i>Options</i>									
Neveu, Kevin A.	4		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	8.5900	692 700
Premium Brands Holdings Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7	R	O	2013-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.2900	37 242
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dillon, John T	4								
Computershare	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	793	26.8000	10 155
Forese, James John	4								
Computershare	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 189	26.8000	12 800
KEEFER, JEFFREY	4								
Computershare	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	793	26.8000	5 134
Knight, Douglas	4								
Computershare	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	793	26.8000	17 173
Milliard, Daniel	4								
Computershare	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	793	26.8000	17 167
White, William	4								
Computershare	PI		O	2013-07-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	558	26.8000	
			M	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	558	26.8000	558
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moran, John Edward	4		O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6900	58 571
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	4.0000	14 100
			O	2013-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	4.0000	21 400
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Restricted Units</i>									
Tam, Francis	5		O	2013-09-25	D	97 - Autre	(14 422)	4.1900	27 438
<i>Trust Units</i>									
Tam, Francis	5		O	2013-09-25	D	97 - Autre	14 422	4.1900	66 222
Quebecor inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Quebecor inc.	1		O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	23.3513	15 000
			O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
Ressources Affinor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion Claude Veillette Ltée	3		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	0.0400	2 975 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	3 000 000
Plouffe, Sébastien	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0500	2 342 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0500	2 344 000
VEILLETTE, CLAUDE	4, 3		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0400	271 000
Gestion Claude Veillette Ltée	PI		O	2013-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	0.0400	2 975 000
			O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	3 000 000
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0700	1 488 350
KACIRA, Niyazi	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0750	7 637 927
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0750	7 662 927
Ressources Appalaches inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	445 137	0.1050	931 607*
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 656 284	0.1050	2 587 891*
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5	R	O	2013-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0400	3 664 500
			O	2013-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	3 689 500
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0400	3 714 500
			O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0400	3 719 500
			O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	282 000	0.0500	4 001 500
Avanti Management & Consulting Limited	PI		O	2013-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.0450	4 052 500
Wylie, Glen Hector	5					46 - Contrepartie de services	355 750	0.0500	1 355 750
Avanti Management & Consulting Limited	PI		O	2013-09-30	I	46 - Contrepartie de services	355 750	0.0500	1 355 750
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0350	7 978 705
RESSOURCES MINIÈRES AUGVA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nemi Northern Energy & Mining Inc.	3		O	2013-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 054 000
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.0850	6 082 000
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Denis	6		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0850	110 000
Ressources Monarques Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, guy georges	4, 6		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1000	175 883
Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garber, Richard James	4		O	2013-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0100	500 000
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 000)	0.0800	288 660

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Golding, Andrew	5		O	2013-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	27.6800	27 662
Bennett, Jalynn H.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	270	27.6800	26 033
Dowling, Edward Camp	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	27.6800	5 945
Golding, Andrew	5		O	2013-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 375	28.1900	4 375
Kubota, Takeshi	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	27.6800	9 248
Kuriyama, Takashi	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	27.6800	33 816
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	27.6800	42 753
<i>Options</i>									
Golding, Andrew	5		O	2013-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-17	D	50 - Attribution d'options	27 000	28.1900	27 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Golding, Andrew	5		O	2013-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 375	28.1900	4 375
Ressources Vantex Ltée									
<i>Options</i>									
Beaudry, Charles	4		O	2013-09-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0500	200 000
Retrocom Real Estate Investment Trust (formerly Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust)									
<i>Parts</i>									
Zayadi, Hani Joseph	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	4.8900	97 000
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.7800	97 500
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.8000	100 000
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	5		O	2013-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	23.4500	14 457
Joint Account	PI		O	2013-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267	23.4500	53 673
RioCan Real Estate Investment Trust	1		O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(407 800)		0
Robins, Jordan	5		O	2013-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174	22.9500	34 211
Sallows, Sharon	4		O	2013-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	22.9485	24 264
Darleen Duchesne	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	22.9485	2 411
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	231	22.9485	45 446
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	22.9485	22 653
Waks, Frederic Allen	5								
Fred Waks (RESP)	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	22.9500	2 425
Jessica Waks RRSP	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	22.9500	1 340
Linda Waks ITF Ariel	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	22.9500	2 845
Linda Waks ITF Jessica	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	12	22.9500	2 480

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Linda Waks ITF Marlie	PI		O	2013-09-09	C	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	22.9500	1 973
Linda Waks ITF Whitney	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	22.9500	1 973
Linda Waks RSP	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	22.9500	33 061
Marlie Waks RRSP	PI		O	2013-09-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	22.9500	554
<i>Droits DSU</i>									
Hoffman, Dennis J.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		15 710
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		16 710
Mackay, Robert King	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9		1 009
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		2 009
Priestner, Patrick John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		15 710
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		16 710
Walters, Paul	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		15 710
			O	2013-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		17 210
<i>Options</i>									
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(11 667)	8.7100	138 332
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Clappison, John	4								
Estate of Helen Hughes-TD Waterhouse	PI		O	2006-06-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-19	C	97 - Autre	1 000		1 000
<i>Options</i>									
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(101 400)		1 702 080
<i>Restricted Share Units</i>									
Pelley, Keith	7		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 512		55 590
			O	2013-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(55 590)	45.1061	0
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2013-09-23	D	59 - Exercice au comptant	(101 400)	6.5931	1 702 080
Rogers Sugar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belkin, Alton Stuart	4, 3		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 143	5.7400	148 003
BERGMAME, Dean	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	703	5.7400	25 245
DESBIENS, MICHEL	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 388	5.7400	37 579
Heskin, Michael Andrew	7		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	771	5.7400	16 953
Jewell, Donald	7		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	955	5.7400	77 988
Maslechko, William S.	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	544	5.7400	16 556
Ross, M. Dallas H.	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	5.7400	27 522
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.7400	28 122
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7400	28 322
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bara, Claire	5		O	2013-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Carr, David James	5								
LIRA	PI		O	2013-09-25	I	35 - Dividende en actions	33	11.3200	5 412
RRSP	PI		O	2013-09-25	I	35 - Dividende en actions	32	11.3200	5 420
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Bara, Claire	5		O	2013-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Unités d'actions différées / Deferred Share Unit									
Blanchet, Suzanne	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 405	11.8300	18 021
Brunet, Réal	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 853	11.8300	24 071
Chevrier, Robert	4, 5		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 699	11.8300	31 806
Claus, Eric Albert James	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 529	11.8300	2 865
Dorval, T Bernard	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 601	11.8300	5 886
Dufresne, Guy	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 437	11.8300	4 735
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 323	11.8300	4 912
Hébert, Jean-Guy	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 428	11.8300	30 041
Pantelidis, James	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 545	11.8300	51 896
Paré, Robert	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 808	11.8300	53 739
Richardson, Steven P.	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 648	11.8300	3 165
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2013-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 378	11.8300	5 426
Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units									
Bara, Claire	5		O	2013-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Royal Host Inc.									
<i>Débtentes convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 190 000.00	89.9200	\$ 5 984 000.00
<i>Débtentes convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 40 000.00	90.0000	\$ 3 272 000.00
<i>Débtentes convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	98.0000	\$ 5 441 000.00
			M	2013-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	89.0000	\$ 5 441 000.00
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Deferred Share Units (Directors) (cash based only)</i>									
Brooks, Gilbert Allen	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	877	7.3600	71 974
Hooks, John Michael	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 393	7.4200	137 316
NUGENT, Kevin	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 302	7.3600	106 796
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 834	7.4200	152 238
Wilson, Tor David	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 294	7.3600	106 220
<i>Deferred Share Units (Officers) (cash based only)</i>									
Chow, George K.	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	7.3600	20 710
Draudson, Darcy	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	7.3600	20 710
LaMontagne, Dwayne Kevin	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	7.3600	20 710
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	7.3600	32 723
Secure Energy Services Inc.									
<i>Droits DSU (rights)</i>									
Paterson, Richard Shaun	5		O	2013-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	13.1831	4 064
<i>Droits DSU's</i>									
Johnson, David Daniel	4		O	2013-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	13.1831	12 101
MUNRO, BRADLEY R.	4, 7		O	2013-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	13.1830	12 101

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
NUGENT, Kevin	4		O	2013-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	13.1830	12 101
SEMAFO INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desormeaux, Benoît	4, 5		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	212 400
LaValliere, Robert	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5500	10 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
Green, Richard R.	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	324	23.3900USD	23 496
Haverstock, Lynda	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	305	24.0700	19 865
Pew, Paul Kenneth	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	514	24.0700	43 052
Royer, Jeffrey	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	406	24.0700	48 638
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	301	24.0700	18 861
ShawCor Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dunn, Ronald Joseph	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	14 400	16.9000	47 587
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 400)	43.0000	33 187
<i>Options</i>									
Barkhouse, John Leslie	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	43.4000	2 000
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	43.4000	8 000
Dunn, Ronald Joseph	5		O	2013-09-24	D	51 - Exercice d'options	(14 400)	16.9000	52 010
Shoreline Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Henry, Peter John	4		O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	2.3600USD	18 680
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)									
<i>Restricted Share Unit</i>									
Neff, Jill	5		O	2013-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Societe Aurifere Barrick									
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Beck, Howard Leighton	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 698	18.5300USD	46 680
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	17.7200USD	46 805
Birchall, Charles William David	4, 5		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	17.7200USD	4 163
CARTY, DONALD	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 699	18.5300USD	38 204
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	17.7200USD	38 304
Cisneros, Gustavo Alfredo	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 699	18.5300USD	46 312
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	17.7200USD	46 435
Franklin, Robert	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 484	18.5300USD	20 892
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	17.7200USD	20 946
Harvey, Joseph Brett	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 484	18.5300USD	21 162
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	17.7200USD	21 218
Moyo, Dambisa	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 483	18.5300USD	8 822

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
BERGEVIN, Christiane	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	356		60 604
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 186		61 790
CARTY, DONALD	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	293		49 769
Dalton, William Robert Patrick	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	364		61 951
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	530		62 481
DUNNE, Kevin Stephen	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	407		69 183
Ebborn, Thomas William	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	77		13 157
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 612		14 769
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	265		1 040 492
			O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	6 004		1 046 496
Levitt, Brian	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	113		19 202
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 450		20 652
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	131		21 822
Smith, Paul Robert	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	200		33 305
STEWART, Lisa Anne	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	390		66 320
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 573		67 893
Sykes, Henry William	4		O	2013-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 712		11 712
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	401		68 002
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 510		69 512
Waites, Michael T.	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	294		49 857
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 535		51 392
Williamson, Charles Ross	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	1 160		197 142
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 241		201 383
Winograd, Charles	4		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	363		61 659
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060		62 719
<i>Performance Share Units</i>									
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	2 403		400 789
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	1 789		298 465
Smith, Paul Robert	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	2 418		403 251
Warwick, Paul Cyril	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	2 284		380 973
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	1 603		267 367
<i>Restricted Share Units</i>									
Warwick, Paul Cyril	5		O	2013-09-30	D	35 - Dividende en actions	342		57 004
Société financière IGM Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	48.8100	12 290
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	575	48.6700	12 865
Carney, Jeffrey	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	457	48.6700	791
Clark, Christie James Beckett	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	48.8100	1 056
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	1 249

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Conway, Heather	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	48.8100	2 913
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	192	48.6700	3 105
Desmarais, André	4, 6		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	412	48.8100	38 687
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	565	48.6700	39 252
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	205	48.8100	19 153
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	246	48.6700	19 399
Gratton, Robert	4, 6, 5		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	684	48.8100	62 862
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	48.8100	11 454
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	48.6700	12 054
Johnson, Daniel	2		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	48.8100	8 951
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	9 144
McCallum, John S.	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266	48.8100	25 057
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	545	48.6700	25 602
McFeetors, Raymond Lindsay	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	48.4100	
			M	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	48.4100	
			M'	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	48.4100	24 887
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	48.6700	25 308
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	491	48.8100	46 643
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 156	48.6700	47 799
Piper, Roy	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	48.8100	16 318
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	16 511
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	48.8100	8 688
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	8 881
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	48.8100	4 521
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	192	48.6700	4 713
Sherk, Susan Bradley	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	48.8100	9 203
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	9 396
Taylor, Murray John	4, 5		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226	48.8100	20 983
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	21 176
Tretiak, Gregory Dennis	4, 6		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	48.8100	1 056
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	48.6700	1 249
Veilleux, Gérard	4		O	2013-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	48.8100	14 956
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	229	48.6700	15 185
Société Financière Manuvie									
Deferred Share Units									
Caron, Joseph Peter	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 042	17.3800	18 221
Cassaday, John M.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 402	17.3800	101 106
DeWolfe, Richard B.	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 574	17.3800	83 419

Émetteur	Relation	Retard	État	Date	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			opération	de l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
Fraser, Sheila Sarah Margaret	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 675	17.3800	16 220
Hand, Scott McKee	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 093	17.3800	32 426
Harding, Robert J	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 258	17.3800	59 196
Helms, Luther Sherman	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 042	17.3800	52 994
Hsieh, Tsun-Yan	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 243	17.3800	19 333
Lindsay, Donald Richard	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 100	17.3800	23 012
Palmer, John Ralph Vernon	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 308	17.3800	44 465
Prieur, Claude. James	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	2 100	17.3800	7 151
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 898	17.3800	25 298
Webster, Lesley Daniels	4		O	2013-09-30	D	46 - Contrepartie de services	1 582	17.3800	7 133
Spyglass Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	4		O	2013-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
HARRISON, PETER T	4		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6000	41 017
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Armoyan, George	4		O	2013-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 859	2.1300	16 859
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Etter, Delores Maria	4		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	51.7070USD	2 655
Galajda, Larry Michael	7		O	2003-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
National Bank Financial	PI		O	2003-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 500
Sun Life Financial Inc.	PI		O	2003-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			487
<i>Options</i>									
Galajda, Larry Michael	7		O	2003-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Stellar OrAfrique Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giroux, Maurice	4, 5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0700	606 030
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walker, Patrick John	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.3100USD	76 227
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halliwell, Colin	5		O	2011-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.4300	
			O	2011-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.4000	
Colin Halliwell RRSP	PI	R	M	2011-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.4300	1 819
		R	M	2011-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.4000	2 319
Summit Industrial Income REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dykeman, Paul	5		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.3500	5 800
RRSP	PI		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.3500	5 800

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Morassutti, Lawrence Travi Inc.	5		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	5.3900	8 200
Surge Energy Inc.	PI		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	5.3500	100 000
<i>Actions ordinaires</i>									
Cotter, Thomas Nicholas	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	630	5.8000	8 585
<i>Options</i>									
Cotter, Thomas Nicholas	5		O	2013-09-27	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		35 500
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(35 500)		0
Macdonald, Keith Elliott	4		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	6.4000	81 000*
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	6.8600	56 000*
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(26 000)	9.1500	30 000*
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	7.3400	0
Pasieka, James Murray	4		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(131 000)		0
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McArthur, C. Kevin	4								
Charles Ryan McArthur Trust	PI		O	2010-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	123 055		123 055
			O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	123 055		246 110
Kevin McArthur Grantor Retained Annuity Trust	PI		O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(544 182)		123 055
			O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(123 055)		0
McArthur Family Trust	PI		O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	544 182		3 226 375
			O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	544 182		3 770 557
Michelle McArthur Grantor Retained Annuity Trust	PI		O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(544 182)		123 055
			O	2013-09-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(123 055)		0
TECHNOLOGIES IBEX INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I. Trust A-4	3								
	PI		O	2013-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0495	2 674 700
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglaret, Stéphane	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	202		18 333
Bourque, Paul	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	112		22 659
Hallak, Héléne	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84		68 822
Lampron, Richard	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159		40 123
Rousseau, Camil	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55		12 607
Roy, Claude	4, 5, 3		O	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.3000	
			M	2013-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	19.3000	619 589
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27		619 616
Saunders, Paul	7		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190		60 581
Stam, Jean-Michel	5		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	172		11 980
Tapp, Patrick	7		O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8		758
Technologies Urbanimmersive Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robidoux, Daniel	4		O	2011-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						SEDI			
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.1500	27 500
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2500	32 000
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Spadotto, Eros</i>									
	7		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	8 069	28.3050	8 069
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 069)	35.0962	0
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	26 216	21.9800	26 216
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 216)	35.0962	0
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	21 016	15.2850	21 016
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 016)	35.0962	0
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	38 075	16.3100	38 075
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 075)	35.0962	0
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	103	21.9800	103
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	35.0962	76
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	8 575	15.2850	8 651
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 167)	35.0962	6 484
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	8 144	16.3100	14 628
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 058)	35.0962	12 570
TELUS Corporation	1		O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500 000	32.9734	2 200 000
			O	2013-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		1 950 000
			O	2013-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		1 700 000
			O	2013-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		1 500 000
			O	2013-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)		0
			O	2013-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700 000	31.8272	1 700 000
			O	2013-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700 000)		0
			O	2013-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500 000	32.0484	1 500 000
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)		0
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	34.5648	100 000
			O	2013-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	34.5755	200 000
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	33.5261	300 000
			O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	35.2683	425 000
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	21 512	35.7334	446 512
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		346 512
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		246 512
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		146 512
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		21 512
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(21 512)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	654	34.5800	111 224
			O	2013-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 164		110 570
Baillie, A. Charles	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	788	34.5800	107 994
			O	2013-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 128		107 206
Day, Stockwell	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	31.7500	10 279
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	654	34.5800	10 933
Mackinnon, William	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	31.7500	33 288
			O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	412	34.5800	33 700
Manley, John Paul	4		O	2013-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	73	31.7500	7 635

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-09-30	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	698	34.5800	8 333
Options									
Spadotto, Eros	7		O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(39 000)	28.3050	350 400
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(68 250)	21.9800	282 150
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(36 760)	15.2850	245 390
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(70 120)	16.3100	175 270
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(270)	21.9800	175 000
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	15.2850	160 000
			O	2013-09-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	16.3100	145 000
TeraGo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLEN, Charles George	4		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	3 453		33 580
Ballantyne, William Grant	4		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	1 124		39 278
BREKKA, Richard James	4, 3		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	803		2 842
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	1 044		51 645
Martin, Michael James	4		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	803		1 606
McDonald, James Douglas	4		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	1 044		34 052
Sanger, James	4, 3		O	2013-09-24	D	46 - Contrepartie de services	642		1 284
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, Sime	3								
Geosime Capital Inc.	PI		O	2013-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (5 700)	4.1003		1 977 500
Tigray Resources Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Granata, Peter pgranat001	5 PI		O	2013-09-21	C	55 - Expiration de bons de souscription	(14 000)	1.5000	0
Timbercreek Senior Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Timbercreek Senior Mortgage Investment Corporation	1		O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	8.9700	25 000
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	8.9700	0
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	8.9000	7 500
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	8.9000	0
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 038	17.8600	29 938
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
BLP RRSP Account	PI		O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	18.1400	347 700
BP RRSP Account	PI		O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.1400	0
Total Energy Services Inc	1		O	2013-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(49 800)		0
TransCanada Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Reynolds, Paula Rosput	4		O	2011-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	330		
			M	2011-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		342
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 228		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 226		3 568
Stephens, W.Thomas	4		O	2011-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 553		
			M	2011-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 624		14 072
			O	2011-12-31	D	35 - Dividende en actions	524		
			M	2011-12-31	D	35 - Dividende en actions	524		14 596
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 433		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 431		17 027
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	623		
			M	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	626		17 653
Transcontinental inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Olivier, François	4, 7, 5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	14.9800	94 740
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	14.9900	89 240
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.0000	88 840
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	15.0000	82 240
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	15.0100	
			M	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	15.0100	79 940
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	15.0200	75 840
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	15.0300	74 540
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.0500	73 540
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.0600	71 540
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.0900	70 940
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.1400	69 940
			O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.1600	69 540
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	14.7500	65 540
			O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.7600	64 540
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	14.6000	59 740
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	14.6100	54 840
			O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.6200	54 640
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	14.8000	52 840
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.8100	51 840
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	14.8200	49 940
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.8400	48 940
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	14.8500	47 640
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	14.8600	46 740
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	14.9000	44 540
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.9100	42 340
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.9200	42 240
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.9300	41 840
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	14.9400	38 540
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	14.9600	37 240
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	14.9800	31 440
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	15.0400	28 540
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	15.0900	27 740
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.1300	22 740
TransForce Inc.									
Deferred Share Units									
Bédard, Alain	4, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	437		13 660
Bérard, André	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 506		57 331
Bouchard, Lucien	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	989		35 041
Guay, Richard	4, 5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	589		28 025
Manning, Neil Donald	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	995		2 165
MUSACCHIO, VINCENT	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	463		2 803
ROGERS, Ronald D.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	555		20 149
Saputo, Joey	4								
Gestion Soplajoej inc.	PI		O	2013-09-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	497	21.7400	22 655
Trican Well Service Ltd.									
Droits Deferred Share Units (DSUs)									
Pourbaix, Alex	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	839		19 303
Taylor, Dean Edward	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	473		13 578
Droits Restricted Share Units (RSUs)									
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2013-09-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 334		9 890
Options Employee Stock Options									
Baldwin, Michael Andrew	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	28 450	14.6500	298 000
Browne, David James	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	14 250	14.6500	102 700
Cox, Robert, John	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	22 150	14.6500	261 800

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Croft, Bonita Maria	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	23 850	14.6500	243 600
Dusterhoft, Dale M.	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	67 200	14.6500	650 500
Girard, David Joseph	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	14 250	14.6500	58 500
Jones, David R.	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	22 600	14.6500	134 100
Luft, Donald R.	4, 5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	63 000	14.6500	635 800
Redmond, Steven, Jeffrey	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	15 200	14.6500	168 300
Venditto, James	5		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	18 000	14.6500	127 800
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2013-09-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	14.6500	60 000
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deschamps, Benoît	5		O	2013-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 346	0.8026	47 275
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chevrier, Robert	4								
Société de gestion Roche Inc.	PI		O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	23.5500	23 100
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	23.6800	23 700
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.6900	23 900
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.7000	24 100
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.8500	24 300
			O	2013-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	23.8800	27 500
Mathieu, Denis	5		O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.1000	21 200
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.2100	21 400
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.2200	21 600
Uni-Sélect Inc.	1		O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	23.0100	700
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	23.0100	0
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	23.5600	800
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	23.5600	0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2013-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	63.3000	6 239 159
			O	2013-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.9000	6 239 459
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tourillon, Bernard J.	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0600	1 154 000*
			O	2013-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0650	1 155 000*
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Farmer, Ron	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	251		15 776
Melas-Kyriazi, Theo	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	281		73 190
Provencio, Norma Ann	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	365		49 179
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2013-09-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	11.2292	3 080
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2013-09-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	11.2292	2 534
White, Stephen	8								
CIBC RRSP	PI		O	2013-09-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297	11.2292	40 393
Vermilion Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donadeo, Lorenzo	4, 5								
Casadona Investments Corp.	PI		O	2013-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (65 000)		57.6000	83 803

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Macdonald, Larry	4		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (100)	57.0000		54 638
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché (9 900)	57.0000		44 738
Village Farms International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruffini, Stephen	5		O	2013-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 500	1.0400		83 500
Vitran Corporation Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 644 130
<i>Deferred Share Unit</i>									
Deluce, William	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	1 751		11 061
Gossling, John Richard	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	1 751		10 810
Hébert, Georges	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	1 751		11 061
McClimon, David	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	1 751		3 043
McGraw, Richard	4		O	2013-09-30	D	97 - Autre	3 001		13 556
<i>Deferred Share Units (B)</i>									
Suleman, Fayaz	5		O	2013-09-30	D	97 - Autre	1 000		8 758
Wabi Exploration Inc. (formerly Mikotel Networks Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brady, James Martin	4, 5, 3		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 100 000	0.0100		9 119 376
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uloth, Rowland Wallace	4		O	2013-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			208 125
		R	O	2013-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 42 800	0.7400		250 925
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
West Fraser Timber Co. Ltd.	1		O	2013-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	31 077	89.2045	31 077
			O	2013-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(31 077)		0
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	88.5300	1 200
			O	2013-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
<i>Deferred Share Unit</i>									
Binkley, Clark	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	429		17 847
Gibson, J. Duncan	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		7 946
Ketcham, Samuel Wright	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		2 495
Ludwig, Harald Horst	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	296		17 276
Miller, Gerald	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		1 496
Phillips, Robert L.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		2 495
Rennie, Janice Gaye	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		8 092
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	201		628
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2		630
Bolton, Hugh John	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	72		17 884
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		18 185
Brenneman, Ron A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		940
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		943
Godfrey, Brett Alan	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		940
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		943
Jackson, Allan William	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	831		32 312
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	127		32 439
Jackson, Steven Barry	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	882		19 106
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		19 179

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Matthews, Wilmot Leslie	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	882		25 958
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	101		26 059
Menard, L. Jacques	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		3 779
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		3 793
Pollock, Laurence Malcolm	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		940
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		943
Rennie, Janice Gaye	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		7 953
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	29		7 982
Scace, Arthur R.A.	4		O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	401		11 290
			O	2013-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	44		11 334
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wi-LAN Inc.	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0124	306 000
			O	2013-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1037	316 000
			O	2013-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0960	326 000
			O	2013-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	4.0768	334 500
			O	2013-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0697	344 500
Wildcat Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knowles, John Lewis	4, 5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0750	146 678
Williams Creek Gold Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Interinvest Corporation	3		O	2013-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.1350USD	15 041 279
Interinvest US	PI		O	2013-09-27	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(72 500)		14 968 779
			O	2013-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1400USD	14 985 779
Yellow Media Limitée									
<i>Deferred Share Unit</i>									
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	4		O	2013-09-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 168	10.9065	20 971
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2013-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 637 529	7.1800	85 941 394
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doetzel, Randolph John	5		O	2013-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	7.2300	718
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2013-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	7.0500	687 840
			O	2013-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	7.0600	696 840

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Banks, Jordan	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	Premium Brands Holdings Corporation	2013-09-16	2013-09-26	BC
Bergeron, Marcel	Corporation Ressources Nevado	2013-09-20	2013-09-26	QC
Browning, Margaret	COM DEV International Ltd.	2011-01-17	2013-09-26	ON
Bruce, Robert W.	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Burley, Christopher Michael	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Burns, Michael Raymond	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2013-08-03	2013-09-30	BC
Canadian Fluid Systems Ltd.	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2011-06-22	2013-10-01	AB
	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2012-02-27	2013-10-01	AB
	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2012-02-27	2013-10-01	AB
Carpenter, Rodney Lee	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2012-02-27	2013-10-01	AB
Champagne, Sylvain	Les Mines d'or Visible Inc.	2013-09-20	2013-09-26	QC
Clappison, John	Rogers Communications Inc.	2013-09-19	2013-09-30	ON
DAY, RICHARD LEIGH	Absolute Software Corporation	2012-11-22	2013-09-28	BC
	Absolute Software Corporation	2013-09-04	2013-09-28	BC
	Absolute Software Corporation	2013-09-19	2013-09-28	BC
Dea, Joan	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Dehn, Michael Alexander	Ressources Jourdan Inc.	2013-09-19	2013-09-26	ON
Demirian, Eric	Enghouse Systems Limited	2013-09-24	2013-10-01	ON
Doroudian, Ahmad	Merus Labs International Inc.	2013-07-06	2013-09-30	BC
Electrum Global Holdings L.P.				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Gabriel Resources Ltd.	2013-09-10	2013-09-27	ON
Estey, John W.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Giasson, Marjolaine	Innovente Inc.	2013-09-17	2013-09-25	QC
Golding, Andrew	Ressources Teck Limitée	2013-09-17	2013-09-25	BC
Grace, Mark	Absolute Software Corporation	2013-09-11	2013-09-27	BC
	Absolute Software Corporation	2013-09-12	2013-09-27	BC
	Absolute Software Corporation	2013-09-13	2013-09-27	BC
Greenberg, Ian	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Halliwell, Colin	Style de Vie Amica Inc.	2011-09-14	2013-09-30	BC
	Style de Vie Amica Inc.	2011-09-15	2013-09-30	BC
Hathaway, Peter Leofric	Lumina Copper Corp.	2013-09-23	2013-09-30	BC
Kipnes, Irv	Liquor Stores N.A. Ltd.	2013-09-23	2013-09-30	AB
	Liquor Stores N.A. Ltd.	2013-09-23	2013-09-30	AB
	Liquor Stores N.A. Ltd.	2013-09-23	2013-09-30	AB
	Liquor Stores N.A. Ltd.	2013-09-23	2013-09-30	AB
Laberge, Alice D.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Leboff, Bruce	Gluskin Sheff + Associates Inc.	2013-09-20	2013-09-26	ON
Lundin, Lukas Henrik	NGEx Resources Inc.	2013-09-16	2013-09-26	BC
Lynch, Kevin Gordon	Empire Company Limited	2013-09-16	2013-09-25	NS
MacGregor, Stuart	Calyx Bio-Ventures Inc.	2013-09-03	2013-09-30	BC
Martell, Keith	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Marwah, Sarabjit	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
McCaig, Jeffrey James	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Mogford, Mary	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Morris, David Roy	Gluskin Sheff + Associates Inc.	2013-09-20	2013-09-26	ON
Munk, Anthony				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Oil Sands Sector Fund				
	Oil Sands Sector Fund	2013-08-29	2013-09-30	ON
Philip, Scherman				
	Parallel Energy Trust	2013-09-25	2013-10-02	AB
RANJAN, VIKAS				
	Gravitas Financial Inc. (formerly Searchgold Resources Inc.)	2013-09-06	2013-09-28	ON
Seguin, Marc				
	CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)	2013-09-20	2013-10-01	BC
Smith, Paul Warren Dennis				
	New Flyer Industries Inc.	2013-09-20	2013-09-27	ON
Smith, Stephen Christopher				
	Jura Energy Corporation	2013-07-04	2013-09-25	AB
	Jura Energy Corporation	2013-07-05	2013-09-25	AB
	Jura Energy Corporation	2013-07-11	2013-09-25	AB
Sonshine, Edward				
	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Steady, Robert Joseph				
	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
STOCH, JACK				
	Entreprises Minières Globex Inc.	2013-06-24	2013-10-01	QC
Uloth, Rowland Wallace				
	Wesdome Gold Mines Ltd.	2013-08-27	2013-09-27	ON
Viyella de Paliza, Elena				
	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2013-08-02	2013-10-02	SK
Westreich, Martin				
	COM DEV International Ltd.	2012-06-11	2013-09-26	ON
	COM DEV International Ltd.	2013-06-10	2013-09-26	ON
Yaffe, Phyllis				
	Cineplex Inc.	2013-09-23	2013-09-29	ON
Zandee, Kenneth Dale				
	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2012-02-27	2013-10-01	AB
	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2013-09-13	2013-10-01	AB
	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2013-09-16	2013-10-01	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2013-07-12	Actions ordinaires	2016-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-12-17	Actions ordinaires	2015-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

AJOUT DES TITRES ÉMIS PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX À LA LISTE DES BIENS SOUS-JACENTS ACCEPTABLES POUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE (D'ACHAT OU DE VENTE AU COMPTANT, DE PENSIONS SUR TITRES)

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 23 septembre 20 13 .

(s) Pauline Ascoli

Pauline Ascoli
Secrétaire adjointe
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2013-PDG-0158

Dispense temporaire de reconnaissance de Bloomberg SEF LLC à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société Bloomberg SEF LLC (« Bloomberg SEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 septembre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par Bloomberg SEF au soutien de la demande, notamment :

1. Bloomberg SEF est une société à responsabilité limitée assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de Bloomberg L.P., une société en commandite du Delaware;
2. Aux États-Unis, Bloomberg SEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») aux sens de cette loi;
3. Bloomberg SEF permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation d'instruments dérivés de gré à gré sur taux d'intérêts, défaillance, devises et marchandises;
4. Selon les règles de la CFTC, Bloomberg SEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elle soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. Bloomberg SEF exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. Bloomberg SEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. Bloomberg SEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;

8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, Bloomberg SEF déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose Bloomberg SEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de Bloomberg SEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de Bloomberg SEF;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par Bloomberg SEF;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de Bloomberg SEF;

Considérant que Bloomberg SEF a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à Bloomberg SEF les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à Bloomberg SEF :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

- 1. Réglementation et supervision de Bloomberg SEF**

- 1.1 Bloomberg SEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 Bloomberg SEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 Bloomberg SEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, Bloomberg SEF exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 Bloomberg SEF n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 Bloomberg SEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF.
- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, Bloomberg SEF devra obtenir, le cas échéant :
 - 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF durant

cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

Bloomberg SEF ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

Bloomberg SEF désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. Bloomberg SEF avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1. Bloomberg SEF fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
 - 6.1.1 les droits et les recours contre Bloomberg SEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;
 - 6.1.3 Bloomberg SEF est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1. Bloomberg SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2. Bloomberg SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3. Bloomberg SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4. Bloomberg SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
 - 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;

- 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
- 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
- 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
- 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 Bloomberg SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
 - 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que Bloomberg SEF n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur Bloomberg SEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de Bloomberg SEF qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de Bloomberg SEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur Bloomberg SEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 Bloomberg SEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 Bloomberg SEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
- 9.1.1. la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par Bloomberg SEF pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
 - 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF ont été refusés au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
 - 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
 - 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
 - 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de Bloomberg SEF réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
 - 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 Bloomberg SEF veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 Bloomberg SEF veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

Bloomberg SEF communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

Bloomberg SEF préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

Bloomberg SEF obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

Bloomberg SEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014, ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 2 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0159

Dispense temporaire de reconnaissance d'ICAP SEF (US) à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société ICAP SEF (US) (« ICAP SEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 septembre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par ICAP SEF au soutien de la demande, notamment :

1. ICAP SEF est une société à responsabilité limitée assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière d'ICAP Broking Holdings North America LLC. La société mère ultime est ICAP plc qui est inscrite à la cote de la London Stock Exchange;
2. Aux États-Unis, ICAP SEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») aux sens de cette loi;
3. ICAP SEF permettra la négociation sur un registre d'ordres et des fonctionnalités de demande de cotation, d'applications et d'opérations en bloc de swaps de taux d'intérêt et de défaillance sur indices, de contrats de change à terme non livrables, de dérivés sur marchandises et sur actions.
4. Selon les règles de la CFTC, ICAP SEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elle soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. ICAP SEF exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. ICAP SEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. ICAP SEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, ICAP SEF déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose ICAP SEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de ICAP SEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de ICAP SEF;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par ICAP SEF;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou

partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de ICAP SEF;

Considérant que ICAP SEF a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à ICAP SEF les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à ICAP SEF :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de ICAP SEF

- 1.1 ICAP SEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 ICAP SEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 ICAP SEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, ICAP SEF exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 ICAP SEF n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.

- 3.2 ICAP SEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF.
- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, ICAP SEF devra obtenir, le cas échéant :
- 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF durant cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

ICAP SEF ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

ICAP SEF désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. ICAP SEF avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1 ICAP SEF fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
- 6.1.1 les droits et les recours contre ICAP SEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;

6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;

6.1.3 ICAP SEF est réglementé et supervisé par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1 ICAP SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2 ICAP SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3 ICAP SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4 ICAP SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
- 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;
 - 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
 - 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
 - 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
 - 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 ICAP SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
- 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;

- 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que ICAP SEF n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur ICAP SEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de ICAP SEF qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de ICAP SEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur ICAP SEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 ICAP SEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 ICAP SEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
 - 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par ICAP SEF pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
 - 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF ont été refusés au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
 - 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;

- 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
- 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de ICAP SEF réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 ICAP SEF veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 ICAP SEF veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

ICAP SEF communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

ICAP SEF préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

ICAP SEF obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

ICAP SEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014, ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 2 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0160

Dispense temporaire de reconnaissance d'ICE Swap Trade, LLC à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société ICE Swap Trade, LLC (« ICE Swap ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 septembre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par ICE Swap au soutien de la demande, notamment :

1. ICE Swap est une société à responsabilité limitée assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière d'IntercontinentalExchange, Inc., une société inscrite à la cote de la New York Stock Exchange;
2. Aux États-Unis, ICE Swap est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») aux sens de cette loi;
3. ICE Swap permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de swaps sur marchandises et défaillance de sociétés ou d'indices.
4. Selon les règles de la CFTC, ICE Swap doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elle soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. ICE Swap exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. ICE Swap désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;

7. ICE Swap n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, ICE Swap déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose ICE Swap et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles d'ICE Swap qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible d'ICE Swap;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par ICE Swap;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités d'ICE Swap;

Considérant qu'ICE Swap a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à ICE Swap les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à ICE Swap :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision d'ICE Swap

- 1.1 ICE Swap maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 ICE Swap respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 ICE Swap avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, ICE Swap exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 ICE Swap n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 ICE Swap offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap.
- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, ICE Swap devra obtenir, le cas échéant :
 - 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap durant cette

période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

ICE Swap ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

ICE Swap désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. ICE Swap avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

6.1 ICE Swap fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :

6.1.1 les droits et les recours contre ICE Swap pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;

6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;

6.1.3 ICE Swap est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

7.1 ICE Swap dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.

7.2 ICE Swap dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.

7.3 ICE Swap dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.

7.4 ICE Swap dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :

7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;

- 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
- 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
- 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
- 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 ICE Swap avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
 - 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant qu'ICE Swap n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur ICE Swap ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue d'ICE Swap qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant d'ICE Swap dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur ICE Swap, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 ICE Swap dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 ICE Swap tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours

suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :

- 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
- 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par ICE Swap pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
- 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
- 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap ont été refusés au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
- 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
- 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
- 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps d'ICE Swap réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 ICE Swap veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 ICE Swap veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

ICE Swap communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

ICE Swap préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

ICE Swap obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

ICE Swap se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014, ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 2 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0161

Dispense temporaire de reconnaissance de tpSEF Inc. à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société tpSEF Inc. (« tpSEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par tpSEF au soutien de la demande, notamment :

- 1. tpSEF est une société assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de Tullet Prebon Americas Corp. qui est une filiale de Tullet Prebon et Tullett Prebon (Americas) Holdings Inc. Tullet Prebon est une filiale à part entière de Tullett Prebon (Americas) Holdings Inc. qui est une filiale à part entière de

Tullett Prebon plc., la société mère ultime de tpSEF Inc. et société publique du Royaume-Uni.

2. Aux États-Unis, tpSEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») aux sens de cette loi;
3. tpSEF permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de swaps de gré à gré de taux d'intérêt, défaillance, devises, marchandises et actions.
4. Selon les règles de la CFTC, TpSEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elle soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. TpSEF exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. TpSEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. TpSEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, TpSEF déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose TpSEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de TpSEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de tpSEF;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par TpSEF;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de tpSEF;

Considérant que tpSEF a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à tpSEF les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à tpSEF :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de tpSEF

- 1.1 tpSEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 tpSEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 tpSEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, tpSEF exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 tpSEF n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 tpSEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF.

- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, tpSEF devra obtenir, le cas échéant :
- 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF durant cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

tpSEF ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

tpSEF désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. tpSEF avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1 tpSEF fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
- 6.1.1 les droits et les recours contre tpSEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;

6.1.3 tpSEF est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1 tpSEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2 tpSEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3 tpSEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4 tpSEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
- 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;
 - 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
 - 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
 - 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
 - 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 tpSEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
- 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;

- 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que tpSEF n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur tpSEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de tpSEF qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de tpSEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur tpSEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 tpSEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 tpSEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
- 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par tpSEF pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
 - 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF ont été refusés au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
 - 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
 - 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
 - 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de tpSEF réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;

- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 tpSEF veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 tpSEF veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

tpSEF communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

tpSEF préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

tpSEF obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

tpSEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014, ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 2 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0162

Dispense temporaire de reconnaissance de Tradition SEF Inc. à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société Tradition SEF Inc. (« Tradition SEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1^{er} octobre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par Tradition SEF au soutien de la demande, notamment :

1. Tradition SEF est une société assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de Compagnie Financière Tradition SA, une société assujettie aux lois de la Suisse qui est une société publique inscrite à la cote de la bourse Six Swiss Exchange et du Third Market Segment de la Frankfurt Stock Exchange;
2. Aux États-Unis, Tradition SEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») aux sens de cette loi;
3. Tradition SEF permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de swaps, au sens de la Loi Dodd Frank, y compris des swaps de taux d'intérêt en dollars canadiens et américains, d'instruments dérivés sur différentes devises (options sur devises, contrats de change à terme non livrables et swaps sur devises), actions, crédit, marchandises et énergie;
4. Selon les règles de la CFTC, Tradition SEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elle soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. Tradition SEF exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. Tradition SEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. Tradition SEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, Tradition SEF déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de

reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);

9. Selon l'information dont dispose Tradition SEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de Tradition SEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de Tradition SEF;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par Tradition SEF;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de Tradition SEF;

Considérant que Tradition SEF a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à Tradition SEF les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à Tradition SEF :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de Tradition SEF

- 1.1 Tradition SEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.

- 1.2 Tradition SEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 Tradition SEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, Tradition SEF exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 Tradition SEF n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 Tradition SEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF.
- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, Tradition SEF devra obtenir, le cas échéant :
 - 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF durant cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

Tradition SEF ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

Tradition SEF désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. Tradition SEF avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1 Tradition SEF fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
- 6.1.1 les droits et les recours contre Tradition SEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;
 - 6.1.3 Tradition SEF est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1 Tradition SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2 Tradition SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3 Tradition SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4 Tradition SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
- 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;
 - 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
 - 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;

- 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
- 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 Tradition SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
 - 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que Tradition SEF n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur Tradition SEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de Tradition SEF qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de Tradition SEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur Tradition SEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 Tradition SEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 Tradition SEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
 - 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;

- 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par Tradition SEF pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
- 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
- 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF ont été refusés au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
- 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
- 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
- 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de Tradition SEF réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 Tradition SEF veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 Tradition SEF veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

Tradition SEF communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

Tradition SEF préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

Tradition SEF obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

Tradition SEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014, ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 2 octobre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général